Quatre-vingtième année N° 4125 — 12 joumada I 1412 (20 novembre 1991).

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 6 DH – Numéro des années antérieures : 9 DH – Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER	ABONNEMENT
Édition générale	**80 DH**	**120 DH**	**Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.**	IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél. 76.50.24 – 76.50.25 76.51.79 – 76.54.13 C.C.P. 101-16 à Rabat
Édition de traduction officielle	**60 DH**	**100 DH**		
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	**80 DH**	**120 DH**		
Édition des débats de la Chambre des Représentants		**100 DH**		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al-Maghrib.

Rapport sur l'exercice 1990 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Mohamed Seqat, gouverneur de Bank Al-Maghrib 340

Accord de crédit fournisseur conclu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et IHC Holland N.V.

Décret n° 2-91-687 du 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 9.668.750 HFL conclu le 17 rebia I 1412 (27 septembre 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et IHC Holland N.V. pour le financement partiel de la livraison d'une drague automotrice 395

Convention financière conclue entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale.

Décret n° 2-91-702 du 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991) approuvant la convention financière n° EXP/AID-91/013 de 2.454.680.000 LIT conclue le 3 safar 1412 (14 août 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale pour le financement des équipements hydro-mécaniques et électriques destinés aux barrages de Smir et de Garde (oued Sebou) 395

Homologation de normes marocaines.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1321-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines 395

Pages

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1319-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines 395

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1320-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines 396

Arrête du ministre du commerce et de l'industrie n° 1322-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines ... 397

Émission de trois tranches d'obligations à cinq ans.

Arrêté du ministre des finances n° 1376-91 du 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991) relatif à l'émission de trois tranches d'obligations à cinq ans 397

Émission de trois tranches d'obligations à huit ans.

Arrêté du ministre des finances n° 1375-91 du 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991) relatif à l'émission de trois tranches d'obligations à huit ans 397

TEXTES PARTICULIERS

Province d'Ouarzazate. – Immatriculation d'ensemble des propriétés rurales en ce qui concerne la zone dite « Beni Sbih ».

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1369-91 du 16 rebia II 1412 (25 octobre 1991) prorogeant pour une durée de six mois le délai prévu à l'article 3 du dahir n° 1-69-174 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) sur l'immatriculation d'ensemble des propriétés rurales en ce qui concerne la zone dite « Beni Sbih » sise dans la commune rurale de Tagounite, cercle de Zagora (province d'Ouarzazate) 398

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1990

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur Mohamed SEQAT

Gouverneur de Bank Al-Maghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1990, trente deuxième exercice de l'Institut d'émission.

La conjoncture économique mondiale a été marquée durant l'année 1990 par un fléchissement de la croissance et, en regard, par un ralentissement de la consommation et des investissements. Dans un climat général de morosité, le chômage est demeuré important, le protectionnisme vivace et le niveau des taux d'intérêt réels élevé. Une telle situation a résulté, pour une large part, des mesures appliquées par les principaux pays industrialisés dans les domaines budgétaire et surtout monétaire en vue de lutter contre l'inflation et ses méfaits. Dans ces conditions, la progression du volume du commerce mondial a diminué et les cours des matières premières se sont inscrits en baisse ; toutefois, celui du baril de pétrole a enregistré une hausse sensible à la suite des événements du Golfe dont les retombées se sont avérées préjudiciables en particulier à la quasi-totalité des économies en développement. Par ailleurs, le marché des capitaux a profité essentiellement aux pays nantis alors que les transferts des pays en développement ont encore excédé les concours reçus. Enfin, les multiples tentatives d'instauration d'un nouvel ordre économique et monétaire international, entreprises depuis de nombreuses années déjà, n'ont pas abouti à des progrès sensibles et le problème du règlement de la dette n'a pas reçu de solution généralisée.

A l'échelle mondiale, la croissance économique s'est ralentie pour la seconde année consécutive et s'est limitée à 2,1 %, taux le plus faible enregistré depuis 1982. C'est ainsi qu'elle est revenue de 3,3 % à 2,6 % dans la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques au sein de laquelle elle a sensiblement varié d'un pays à l'autre. En effet, la croissance a été de 2,9 % dans la Communauté économique européenne et de seulement 1 % aux Etats-Unis. De même, elle s'est établie à un taux faible, de 0,8 %, dans les pays du tiers-monde, accentuant davantage l'écart avec les économies développées. En Asie, l'activité s'est accrue à un rythme de 5 % en raison des progrès réalisés par les pays nouvellement industrialisés. En Afrique, elle a enregistré une hausse de 2 % et a légèrement baissé en Amérique latine. Au demeurant, l'insuffisance des financements consentis aux pays en développement, conjuguée à l'ampleur des charges d'endettement qui constituent un lourd prélèvement sur leur revenu national, ont à nouveau pesé sur les investissements. Enfin, l'activité apparaît en recul de 4 % en Union Soviétique et de 11 % dans les pays de l'Europe de l'Est. A cet égard, il convient de signaler la création d'une banque européenne dotée d'un capital de 10 milliards d'écus en vue de la reconstruction et du développement de cette zone.

L'inflation s'est à nouveau accélérée dans la plupart des économies développées par suite notamment du renchérissement du coût de l'énergie qui a été généralement répercuté sur les utilisateurs. Certes, le maintien, voire le resserrement, des politiques tant monétaire que budgétaire et le relèvement notable des taux d'intérêt qui en est résulté, ont permis de contenir la hausse des prix à la consommation. Toutefois, celle-ci s'est quelque peu aggravée et s'est fixée à 5 % au lieu de 4,3 % l'année écoulée. De même, elle est restée vive dans les pays du tiers-monde, de 118 % en moyenne, en raison de la forte accentuation intervenue en Amérique latine où elle a atteint 768 % tandis qu'elle est revenue à 16 % en Afrique et à 8 % en Asie. Elle a eu également tendance à s'accélérer de manière sensible dans les pays d'Europe orientale.

Quant au chômage, il est demeuré élevé dans les pays en développement et a encore affecté 6,2 % de la population active des pays industrialisés, où les possibilités d'embauche des travailleurs émigrés s'amenuisent parallèlement à l'ouverture des pays est-européens et à l'unification de l'Allemagne.

Par ailleurs, l'accroissement du volume du commerce mondial est revenu de 7,2 % à 4,6 % sous l'effet de la décélération de la croissance des économies industrialisées, des difficultés de paiement des pays en développement ainsi que du renforcement du protectionnisme. Au surplus, plus des deux-tiers des échanges ont continué de bénéficier aux pays développés alors que les pays du tiers-monde se sont à nouveau trouvés dans l'incapacité d'accroître leur part de marché, limitée à un cinquième environ, ne serait-ce que pour faire face à leurs charges d'endettement. En outre, l'émergence de puissantes zones économiques préférentielles en Europe, en Amérique du Nord et autour du Japon constitue un handicap difficile à surmonter pour l'essor du commerce des pays tiers. Au demeurant, les âpres négociations de l'Uruguay Round, entamées à Punta Del Este en septembre 1986 et destinées à lever les entraves aux échanges, ont été suspendues en décembre dernier par suite principalement du désaccord entre les Etats-Unis et l'Europe des Douze sur la réduction des subventions agricoles et le degré de libéralisation des services.

Calculés en valeur, les échanges commerciaux ont porté cette année sur 3.470 milliards de dollars, marquant ainsi une augmentation de près de 13 % imputable pour les trois-cinquièmes à la hausse des prix. Celle-ci a d'ailleurs concerné à concurrence de 9 % les cours des produits manufacturés, qui représentent plus des deux-tiers des échanges, et de 28 % ceux du pétrole.

A l'inverse, les prix des autres matières premières, lesquelles constituent moins du dixième du commerce international, ont accusé un recul de 8 % qui a affecté toutes les catégories de produits et apparaissent à la fin de 1990 inférieurs à leur niveau d'il y a dix ans. Parallèlement, les termes de l'échange se sont détériorés de 3 % pour les pays en développement non pétroliers, se sont améliorés de 11 % pour ceux exportateurs de pétrole et sont restés pratiquement stables dans les pays industrialisés.

Cette orientation divergente des prix relatifs des échanges commerciaux qui s'est accompagnée notamment de l'accroissement des différentiels des taux d'intérêt a encore accentué les disparités des positions extérieures des divers groupes de pays. En effet, le déficit de la balance des paiements courants des pays industrialisés s'est à nouveau globalement alourdi et des écarts importants ont été relevés entre ces pays. C'est ainsi que l'Allemagne et le Japon ont enregistré des excédents respectivement de 46 et 36 milliards de dollars. Les Etats-Unis ont en revanche connu un déficit qui, bien qu'en retrait pour la troisième année consécutive, s'est établi à 100 milliards. Par ailleurs, le compte courant s'est révélé excédentaire de 6 milliards de dollars dans les pays en développement exportateurs de pétrole et déficitaire de 34 milliards dans les autres pays du tiers-monde.

Sur le marché international des capitaux, la demande est apparue forte en raison notamment de la persistance d'amples déficits budgétaires dans certains pays industrialisés ainsi que des besoins de ceux en développement et de l'Europe de l'Est. En regard, l'offre s'est avérée insuffisante et les fonds collectés ont accusé une diminution sensible. Dans ces conditions, les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux élevés et l'essentiel des flux financiers a encore été drainé par les nations nanties. De ce fait, le financement des déséquilibres des pays du tiers-monde est resté ardu et onéreux et les banques commerciales sont demeurées réticentes à leur fournir de nouveaux capitaux.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans un tel contexte, les facilités des Organismes internationaux ont été sollicitées par les pays en développement non seulement en vue de bénéficier de ressources financières mais aussi et surtout pour avoir la possibilité d'accéder, avec l'appui de ces institutions, au rééchelonnement et à l'obtention de nouveaux prêts auprès des banques commerciales. Toutefois, la conditionnalité imposée à cet effet s'est à nouveau révélée d'autant plus contraignante qu'elle comporte un coût social élevé ainsi qu'un ajustement asymétrique et d'un rythme par trop rapide.

Ainsi, le Fonds monétaire international a financé 15 nouveaux programmes pour un montant global de 2,3 milliards de droits de tirage spéciaux et a porté ses versements effectifs au titre des 43 accords en vigueur à quelque 7 milliards. En outre, une aide d'urgence assortie de conditions plus souples a été prévue en faveur des pays les plus affectés par la crise du Golfe. Par ailleurs, il a enfin été décidé d'augmenter le capital de cet organisme de 50 % en le relevant à 135,2 milliards de droits de tirage spéciaux.

Dans le même temps, la Banque mondiale a ramené ses ouvertures de crédits, au cours de son exercice fiscal allant de juillet 1989 à juin 1990, de 16,4 à 15,2 milliards de dollars mais ses déblocages se sont accrus de 11,3 à 13,9 milliards. A cet effet, elle a recouru davantage au marché international des capitaux, pour un montant de 11,7 milliards de dollars au lieu de 9,7 milliards un an auparavant.

Parallèlement, l'Association internationale de développement a porté ses autorisations de crédits de 4,9 à 5,5 milliards de dollars, dont près de la moitié au profit des pays d'Afrique subsaharienne, alors que ses décaissements effectifs n'ont pas dépassé 3,8 milliards, niveau pratiquement comparable à celui de l'exercice antérieur.

Pour sa part, la Société financière internationale a versé, sous forme de prêts et de prises de participations, un montant de 2,2 milliards de dollars en vue du financement de 122 projets d'un coût global de 9,4 milliards.

Au total, les flux de capitaux en faveur des pays en développement se sont établis à 113 milliards de dollars et relèvent principalement de l'aide multilatérale. En outre, ces apports se sont révélés, pour la huitième année consécutive, inférieurs aux remboursements que ces pays ont effectués au titre du capital et surtout des intérêts et qui ont atteint au total 140 milliards de dollars et représenté, comme l'an dernier, plus du cinquième de leurs recettes d'exportation. Dans ces conditions, l'encours actualisé de la dette s'est trouvé renforcé et s'est chiffré à 1.341 milliards de dollars.

Face à tant d'aléas et de risques, aucune stratégie nouvelle susceptible de parer aux difficultés économiques et financières n'a pu être mise en oeuvre. Ainsi, le règlement du problème épineux de la dette n'a pas reçu de solution globale et a continué d'être traité selon l'approche du cas par cas. Dans ce cadre, l'application du plan Brady n'a concerné qu'un nombre réduit de pays et les bénéfices qu'ils en ont tirés sont apparus limités.

De même, les arrangements consentis par les créanciers publics ont été en général jugés insuffisants en regard de l'ampleur des engagements des pays débiteurs et de la faiblesse de leurs capacités de remboursement. En outre, des mesures unilatérales d'allégement de la dette, surtout en faveur des pays les moins avancés, ont été prises par certains pays développés, mais leur impact est demeuré relativement limité.

De surcroît, des fluctuations prononcées ont continué d'être observées sur les marchés des changes malgré les ententes et les interventions tendant à les contenir. Bien plus, elles ont été attisées par les disparités des taux d'intérêt lesquels ont marqué une baisse relative aux Etats-Unis et une hausse au Japon et en Allemagne. C'est ainsi que le dollar américain a accusé, d'une fin d'année à l'autre, un recul de 13,8 % à l'égard de l'Ecu, de 12 % environ vis-à-vis tant du franc français que du deutschemark et de 6 % par rapport au yen. Pour sa part, le Système monétaire européen, auquel la livre sterling a finalement adhéré en octobre dernier, a enregistré des écarts de change limités exerçant ainsi un rôle modérateur sur les cotations de l'ensemble des autres devises.

Quant à l'or, il a de nouveau perdu de son attrait en tant que valeur refuge en dépit de la montée des pressions inflationnistes, des remous enregistrés sur certaines places boursières et des effets de la crise du Golfe. De fait, face à l'abondance de l'offre de ce métal et à l'exception d'une progression observée entre juin et août, le cours de l'once est revenu, d'une fin d'exercice à l'autre, de 409 à 384 dollars.

En définitive, les pays du tiers-monde auront abordé la décennie 1990 dans un contexte de croissance ralentie et d'endettement élevé. Certes, une telle situation avait été favorisée, dans une large mesure, par l'abondance des liquidités durant les années 1970, par suite du recyclage des pétrodollars. Mais elle a aussi résulté de la faiblesse des revenus tirés des ventes à de bas prix de la plupart des matières premières ainsi que de l'incidence du protectionnisme pratiqué par les pays industrialisés. De même, elle paraît liée à l'évolution, relativement défavorable aux pays en développement, de l'activité économique mondiale et à une forte contraction des ressources financières qui leur sont allouées. Enfin, le flottement généralisé des monnaies et la fixation des taux d'intérêt à des niveaux réels élevés ont également eu des retombées négatives sur les pays en développement.

L'ensemble des difficultés économiques et financières apparues au cours des deux dernières décennies a fait l'objet de larges débats au sein des organismes tant régionaux qu'internationaux. Certes, un consensus a pu être dégagé sur la gravité de ces problèmes et sur la nécessité de les résoudre, mais, en l'absence d'accord, aucune solution générale n'a pu être adoptée.

Dans ce contexte, les pays nord-africains, regroupés au sein de l'Union du Maghreb arabe créée en février 1989, ont relancé leur coopération régionale à l'issue de discussions qui ont été empreintes d'un pragmatisme dicté par les nécessités économiques et la volonté de parvenir à des accords il est vrai spécifiques à certains secteurs mais de nature à permettre à terme d'arriver à une véritable intégration. Du reste, de tels liens ont déjà permis à cette Union de s'imposer comme interlocuteur à l'égard de certaines entités internationales, comme la Communauté économique européenne, qui ont entamé avec elle des relations dans une approche de politique de coopération au niveau régional. Pour modestes qu'ils puissent apparaître, les résultats acquis jusqu'à présent n'en témoignent pas moins d'une vitalité augurant d'une ère nouvelle.

Ainsi, l'environnement international dont les principales caractéristiques viennent d'être brièvement rappelées a été une fois encore peu favorable à l'économie nationale. En effet, celle-ci demeure tributaire au niveau de l'importation d'un complément de biens de consommation et surtout de matières premières et de produits semi-finis nécessaires à la production ainsi que de matériels d'équipement et au niveau de l'exportation, de la vigueur de la demande externe. De même, elle reste évidemment sensible, dans l'un comme dans l'autre cas, aux conditions des marchés mondiaux caractérisés depuis de nombreuses années par une instabilité des prix, une raréfaction des crédits, le maintien de taux d'intérêt réels élevés et par un protectionnisme de plus en plus étendu.

De plus, ces contraintes ont été accentuées par les retombées de la crise du Golfe qui se sont traduites en particulier par une flambée sans précédent du cours du baril de pétrole et par la fermeture de certains marchés du Moyen-Orient.

Au plan interne, la situation conjoncturelle a été essentiellement marquée par de mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné une récolte moyenne, une réduction des tonnages exportables et le recours à nouveau à l'importation de produits alimentaires. Cependant, les autres secteurs ayant enregistré des progressions importantes, les résultats acquis s'avèrent dans l'ensemble satisfaisants, tant en ce qui concerne le domaine économique que pour ce[illegible]est du financier.

En effet, le programme défini en milieu d'année en vue de renforcer la croissance, de réduire les déséquilibres de la balance des paiements et des finances publiques et de maîtriser la hausse des prix a comporté entre autres mesures une dépréciation de la valeur externe du dirham. Ce programme a été appuyé par un nouveau crédit du Fonds monétaire international et a permis en outre d'obtenir auprès des créanciers publics et privés un important report des remboursements de la dette extérieure venus à échéance. Et, au terme de l'exercice, les réalisations ont été pratiquement toutes conformes aux prévisions établies.

C'est ainsi que la croissance du produit intérieur brut s'est effectuée à un rythme relativement rapide et a été générée, non pas comme à l'accoutumée par l'agriculture, mais par les autres activités, en particulier celles du secteur secondaire qui a fait montre cette année d'un dynamisme remarquable. La production a d'ailleurs été confortée par une demande globale vigoureuse, notamment d'origine interne qui a concerné certes la consommation

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

mais surtout l'investissement. Dans ces conditions, l'offre interne, même renforcée par rapport à son niveau d'il y a un an, n'a pas été en mesure d'empêcher ni une forte progression des importations ni une hausse sensible des prix, favorisée par ailleurs par une majoration de salaires et une augmentation des revenus.

De même, le déficit courant extérieur a été fortement réduit d'une année à l'autre et ce résultat a pu être acquis en dépit d'une nouvelle aggravation du solde négatif des échanges et grâce à un développement sensible des rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger ainsi que par une extension des recettes du tourisme. Le solde final de la balance des paiements a enregistré une amélioration sans précédent, portant le volume disponible des réserves de change à un montant inégalé jusque-là et représentant près de quatre mois d'importation de biens et services.

Pour sa part, la situation des finances publiques a connu une évolution satisfaisante, les recettes ayant augmenté beaucoup plus vite que les dépenses qui ont pourtant comporté une progression des charges d'investissements. Aussi, l'épargne publique s'est-elle renforcée et le déficit budgétaire s'est-il nettement réduit. Il reste toutefois qu'une telle amélioration provient pour une large part des mesures temporaires décidées en milieu d'année dans le cadre de la loi rectificative des finances ainsi que des recettes exceptionnelles reçues sous forme de concours extérieurs.

Dans ces conditions, le Trésor qui exerçait habituellement de fortes pressions sur la création monétaire a été à même de se désendetter en fin d'année d'un montant important à l'égard du système bancaire. Et ce sont finalement l'expansion des avoirs en devises et celle des crédits à l'économie qui ont été à l'origine d'un développement de la masse monétaire, nettement supérieur à l'accroissement du produit intérieur brut calculé à prix courants comme aux prévisions retenues. Ainsi, le taux de liquidité de l'économie s'est à nouveau élargi, néanmoins les effets négatifs d'une telle situation ont été contenus.

En définitive, les ressources sur le territoire, constituées par le produit intérieur brut pour 208,7 milliards de dirhams et les transferts bruts évalués à 19,6 milliards, se sont élevées à 228,3 milliards, en augmentation de 11,8 %. En regard, la consommation s'est établie à 167,5 milliards, l'investissement à 52,2 milliards et le service effectif de la dette extérieure à 17,5 milliards, soit une dépense totale de 237,2 milliards de dirhams. Dans ces conditions, le déficit en ressources ressort à près de 9 milliards de dirhams.

La production

Evalué aux prix du marché de l'année 1980 et sur la base de données provisoires, le produit intérieur brut apparaît en croissance de 3,6 % au lieu de 1,3 % un an auparavant. A l'exception de l'agriculture, en baisse de 3 %, toutes les autres branches ont contribué à cette amélioration, particulièrement l'industrie manufacturière et l'extraction minière. Le secteur secondaire a marqué une progression de 7,4 % malgré le ralentissement enregistré dans les travaux publics et a ainsi contribué à la croissance globale à hauteur de 57 %. De ce fait, sa part dans le produit intérieur brut, chiffrée à 29,2 %, s'est élargie d'un point tandis que celle du secteur primaire est revenue à 17,7 %. Les parts du secteur tertiaire et des administrations publiques sont restées pratiquement inchangées(1).

La production agricole, sous l'effet de conditions climatiques globalement défavorables, a accusé un nouveau recul, estimé cette année à 3 %.

En effet, la récolte des quatre principales céréales, établie à 61,9 millions de quintaux, s'est inscrite en diminution de 15,6 %. De même, la production des légumineuses, revenue à 3,4 millions de quintaux, a fléchi de 2,5 % et celle des agrumes, limitée à 1,1 million de tonnes, a régressé de plus d'un quart. Les primeurs ont pour leur part accusé une baisse de 7% imputable à une réduction de 18 % des superficies. En revanche, la production des cultures sucrières a progressé de 3 % grâce à l'amélioration des rendements à l'hectare. Une évolution favorable a également concerné l'oléiculture et les oléagineux. Quant à l'effectif du cheptel, chiffré à quelque 22 millions de têtes, il est resté pratiquement stable. Enfin, les apports de la pêche, de l'ordre de 551 mille tonnes, se sont développés de 6,4 %.

La valeur ajoutée de l'industrie extractive a été renforcée de 15 %, en raison d'une expansion de 18,2 % de la production de phosphates laquelle a atteint 21,4 millions de tonnes. Un tel résultat a trouvé son origine dans l'essor des livraisons aux unités locales de transformation par suite de la reprise des exportations d'acide phosphorique et d'engrais. En revanche, l'extraction des autres minerais a régressé de 7,5 %.

Pour sa part, la valeur ajoutée de la branche "énergie et eau" a enregistré un accroissement de 5 % reflétant une amélioration de 6 % de la production d'électricité et de 4,3 % de l'extraction du charbon et du raffinage du pétrole. La consommation d'énergie s'est élargie de 2,8 % et le déficit énergétique ressort à près de 90 % des besoins.

Le secteur industriel a marqué une forte progression de 8 % qui a concerné la quasi-totalité des branches d'activité. En effet, l'industrie chimique et parachimique, notamment celle liée à la transformation des phosphates, a enregistré une nette reprise. De même, la bonneterie, le montage de voitures et de véhicules utilitaires ainsi que la fabrication de matériaux de construction ont réalisé des augmentations importantes.

L'activité du secteur tertiaire s'est inscrite en hausse de 4,5 % traduisant un accroissement de 5 % dans le commerce, de 3,5 % dans les transports et communications et de 4 % dans les autres services, notamment ceux liés au tourisme.

Enfin, les services non marchands des administrations publiques apparaissent en augmentation de 3 % au lieu de 4,8 % une année auparavant.

Compte tenu d'une hausse des prix à la production de 6 % au lieu de 4 % l'année précédente, le produit intérieur brut exprimé en prix courants, a atteint 208,7 milliards de dirhams et s'avère en accroissement de 9,8 % au lieu de 6 % une année auparavant. Le revenu national brut disponible qui intègre les revenus nets reçus de l'extérieur pour un montant de 8,5 milliards s'est élevé à 217,2 milliards et s'est élargi de 12,6 % au lieu de 4,3 % l'année précédente(1).

L'ensemble des ressources disponibles, évaluées avant déduction des revenus versés à l'extérieur, ressort à 228,3 milliards de dirhams et apparaît en progression de 11,8 % au lieu de 5,1 % un an auparavant. Dans ce total, les transferts des résidents marocains à l'étranger ont atteint 16,5 milliards de dirhams et se sont accrus de plus de 45 %.

La demande

La dépense nationale brute de consommation et d'investissement a atteint 219,7 milliards de dirhams, en accroissement de 10,8 % au lieu de 9,9 % l'année précédente. A ce niveau, elle excède le produit intérieur brut de 11 milliards, au lieu de 8,4 milliards un an auparavant.

La consommation finale évaluée à 167,5 milliards de dirhams, en hausse de 9,8 % au lieu de 7,5 % en 1989, a représenté comme l'année précédente 80,3 % du produit intérieur brut. La consommation des ménages, estimée à 134,8 milliards s'est renforcée de 10,5 % au lieu de 7 % l'année précédente, compte tenu d'une hausse des prix à un rythme qui a plus que doublé d'une année à l'autre. Celle des administrations publiques, évaluée à 32,8 milliards a augmenté de 7 % au lieu de 9,2 % un an auparavant.

Ainsi, l'épargne intérieure ressort à 41,2 milliards de dirhams, en développement de 10 % et l'épargne nationale, qui comprend en outre les revenus extérieurs nets, à 49,7 milliards, en expansion de 23,2%.

Pour sa part, la formation brute de capital fixe qui s'était développée de plus de 17 % l'an dernier a atteint cette année 50,1 milliards et a accusé un accroissement de 14,6 % qui reflète principalement l'effort d'équipement des secteurs privé et semi-public. De la sorte, le taux d'investissement est passé en un an de 23 % à 24 % et les investissements bruts se sont élevés à 52,2 milliards de dirhams dont 2,1 milliards de dirhams d'augmentation de stocks.

Dans ces conditions, la valeur de l'investissement s'est avérée plus importante que celle de l'épargne laissant un besoin de financement de 2,5 milliards représentant 1,2 % du produit intérieur brut(1).

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Au demeurant, le besoin de financement global tenant compte du remboursement effectif de la dette extérieure, s'est élevé à 9 milliards de dirhams, en dépit de l'important rééchelonnement de 15,3 milliards obtenu. **Toutefois, ce déficit a pu être couvert par des concours et des dons extérieurs dont le volume substantiel a permis en outre de renforcer le niveau des réserves de change de 13,5 milliards de dirhams.**

Les relations financières avec l'étranger

Le déficit commercial s'est aggravé pour la deuxième année consécutive sous l'effet de la progression continue des importations, qui a résulté notamment de la facture énergétique et de l'achat de biens d'équipement, et qui s'est révélée nettement plus importante que la reprise des exportations.

Néanmoins, grâce à l'expansion des recettes touristiques et des transferts effectués par les ressortissants marocains installés à l'étranger, le solde négatif des opérations courantes s'est fortement amenuisé en revenant de 6,8 milliards à 1,6 milliard de dirhams. A ce niveau, il a représenté à peine 0,8 % du produit intérieur brut au lieu de 3,6 % une année auparavant.

Aussi, la couverture de ce déficit s'est-elle révélée moins ardue qu'en 1989, d'autant plus qu'un important rééchelonnement a été obtenu et que les entrées nettes de capitaux étrangers ont atteint le montant exceptionnellement élevé de 15,1 milliards, constitué d'investissements, de prêts et de dons. En définitive, le surplus laissé par la balance des paiements a renforcé les avoirs extérieurs nets de 13,5 milliards de dirhams les portant ainsi, à fin 1990, à un niveau assurant la couverture de 4 mois et demi d'importations de marchandises.

Les finances publiques

Les recettes ordinaires du Trésor, sous l'effet notamment de mesures temporaires, ont atteint 52,5 milliards de dirhams et apparaissent en augmentation de près d'un cinquième.

A ce niveau, elles correspondent à plus du quart du produit intérieur brut, au lieu de 23,3 % en moyenne au cours des trois dernières années. En regard, les dépenses budgétaires se sont établies à 67,1 milliards de dirhams et se sont inscrites en hausse limitée à 4,3 %, grâce notamment au rééchelonnement d'une partie du service de la dette extérieure.

Dans ces conditions, l'épargne publique s'est sensiblement développée et a permis de couvrir une large part des investissements. Aussi, le déficit budgétaire calculé sur la base des ordonnancements a-t-il été ramené en un an de 11,4 milliards à 5,3 milliards de dirhams, soit respectivement de 6 % à 2,5 % du produit intérieur brut. Néanmoins, compte tenu des remboursements en capital de la dette et des règlements d'arriérés, les besoins de financement globaux du Trésor, de 17,2 milliards de dirhams, sont demeurés importants. Leur couverture a été assurée pour près de 10,5 milliards par les capitaux extérieurs et pour le reste par des emprunts internes en baisse de plus d'un tiers par suite d'un désendettement auprès du système bancaire.

La monnaie et le crédit

Les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont élevées à 114,8 milliards à fin décembre 1990 et ont marqué d'une fin d'année à l'autre un accroissement de 18 milliards ou 18,5 %. Cette progression a résulté pour les quatre cinquièmes environ de l'expansion exceptionnelle des avoirs extérieurs et pour un tiers du développement des crédits à l'économie, les créances sur le Trésor s'étant inscrites en baisse d'une fin d'année à l'autre.

Calculée sur la base des moyennes de fins de mois, la progression de la masse monétaire a atteint 14,6 % et apparaît plus rapide que les augmentations du revenu national et de la dépense nationale, ressortant respectivement à 12,6 % et à 10,8 %. Dans ces conditions, le taux de liquidité de l'économie s'est de nouveau renforcé.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

La production du secteur primaire, lequel est constitué par l'agriculture, l'élevage et la pêche, a marqué un nouveau recul mais s'est située à un niveau plus élevé que la moyenne dégagée au cours des dix dernières années.

L'agriculture continue d'ailleurs de jouer un rôle important dans l'économie nationale, en raison de l'influence directe qu'elle exerce sur tous les autres secteurs économiques et en particulier sur le commerce intérieur et extérieur, sur les finances publiques et sur l'emploi. Ainsi, l'amélioration des résultats du secteur au cours des dernières campagnes a eu un impact bénéfique sur les échanges extérieurs puisque la balance commerciale alimentaire, déficitaire depuis 1980, a enregistré à partir de 1985 des excédents croissants. Parallèlement, les finances de l'Etat supportent une charge non négligeable à travers l'équipement du secteur, le soutien des prix à la production ainsi que les subventions intérieures de certaines denrées alimentaires qui se sont d'ailleurs élevées à plus d'un milliard de dirhams en 1990. Enfin, le rôle social de l'agriculture reste tout aussi important car elle constitue la source de revenus pour plus de la moitié de la population et offre près de 40 % de l'emploi.

Toutefois, le développement du secteur agricole reste soumis à des obstacles tels que l'inextensibilité des terres arables, l'existence de terres en friche, la dépendance étroite à l'égard des conditions climatiques car près de 90 % des terres sont cultivées en sec ainsi que la prédominance de petites parcelles qui constituent une entrave au remembrement et partant à la rationalisation des productions. Certes, d'importantes actions ont été menées dans le but d'étendre l'irrigation et d'autres mesures spécifiques ont été prises, notamment pour encourager la production de certaines variétés. De même, des progrès sensibles ont été enregistrés en vue de la sélection de semences et l'introduction de nouvelles espèces végétales. Les pouvoirs publics ont poursuivi en 1990 leurs efforts visant l'encouragement de la production et l'amélioration des revenus des agriculteurs. Ainsi, les prix à la production des principales variétés végétales ont été relevés et le salaire minimum garanti aux ouvriers agricoles a été augmenté de 10 %. Dans ces conditions, la production totale de l'agriculture et de la pêche connaît d'amples fluctuations d'une campagne à l'autre et reste dominée par les récoltes des variétés végétales qui constituent plus des deux tiers de l'ensemble, suivies de l'élevage et de la pêche avec respectivement 26 % et 6 % du total.

Par ailleurs, la campagne agricole a été marquée par la chute de précipitations relativement importantes en début et en fin de campagne. Toutefois, leur insuffisance notable en février a affecté les rendements de certaines cultures notamment les céréales, les primeurs et l'arboriculture. En revanche, les cultures sucrières et oléagineuses qui ont bénéficié d'une extension des superficies et de la disponibilité de l'eau d'irrigation ont réalisé des niveaux de production remarquables. De même, l'élevage et la pêche ont été orientés à la hausse[1].

Au total, la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche, calculée sur la base des prix de 1980, s'est établie à 18,9 milliards de dirhams environ et a enregistré un repli de 3 % ; sa part dans le produit intérieur brut est revenue de 19 % à 17,7 %.

Cette baisse de la production s'est traduite par une diminution des exportations des produits d'origine agricole. Cependant, grâce à une conjoncture commerciale favorable sur les marchés extérieurs, les recettes tirées de ces expéditions ont marqué une nette hausse. Au surplus, les envois d'huiles d'olives et de fleurs, faibles jusque-là ont connu une augmentation sensible.

Céréales

Les conditions climatiques de la campagne céréalière 1989-1990 ont été caractérisées par une pluviométrie précoce et suffisante dans l'ensemble mais irrégulière dans le temps et mal répartie sur le territoire. En effet, des pluies relativement abondantes ont intéressé le pays dès le mois d'octobre et se sont poursuivies par intermittence jusqu'en janvier permettant ainsi l'emblavement d'une superficie de 5,5 millions d'hectares, légèrement supérieure, de 1,4 %, à celle de la campagne précédente. Toutefois, l'insuffisance des précipitations en février et dans une moindre mesure en mars a affecté les rendements des cultures, notamment celles d'orge qui sont pratiquées pour une large part dans les zones bour. Néanmoins, les pluies des mois d'avril et de mai ont atténué ces effets néfastes et ont été particulièrement bénéfiques pour les cultures de maïs. Sur le plan régional, l'Oriental et le Haouz ont connu un déficit notable en eau.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 20.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans ces conditions, la production des quatre principales céréales s'est établie à 61,9 millions de quintaux et a enregistré un recul de 15,6 %. Néanmoins, elle a largement dépassé la moyenne des dix dernières années qui ressort à 50,5 millions de quintaux. L'évolution de cette campagne qui est due à une baisse de 17 % des rendements a intéressé presque toutes les variétés. C'est notamment le cas de l'orge dont la récolte a été limitée à 21,4 millions de quintaux et a fléchi de 28,7 % ne constituant plus que 34 % du total des céréales principales au lieu de 41 % un an auparavant. De même, les productions de blé tendre et de blé dur recensées respectivement pour 20 millions et 16,2 millions de quintaux ont accusé ensemble un retrait de l'ordre de 8 %. Seule la récolte de maïs, de 4,4 millions de quintaux, a augmenté de 8 % malgré une contraction de même ordre des superficies.

Par ailleurs, il a été nécessaire, afin de couvrir les besoins de la consommation locale, d'importer une quantité de 15,2 millions de quintaux de céréales, en hausse de 16,7 %. Toutefois, le coût de cette acquisition, de 1,6 milliard de dirhams, a fléchi de 15,4 % en raison de la baisse des cours mondiaux et de la pratique de prix de subvention suivie par certains pays.

Quant aux quantités de céréales commercialisées de juin à décembre 1990 par les intermédiaires agréés, elles n'ont pas dépassé 7,4 millions de quintaux au lieu de 11,5 millions au terme de la même période de l'année précédente. Parallèlement, il a été procédé en mars au relèvement de 220 à 225 dirhams du prix à la production du quintal de blé tendre.

Les semis de riz ont été effectués, cette campagne encore, hors du secteur équipé du périmètre du Gharb à cause de l'insuffisance des réserves en eau des barrages et ce sur une superficie ne dépassant pas 800 hectares. Ainsi, la production de riz a été limitée à 33.400 quintaux et apparaît en déclin de près du quart, les rendements ayant chuté de plus du tiers.

Enfin, la récolte de céréales secondaires, constituées essentiellement d'avoine et de sorgho, a pratiquement stagné autour de 760 mille quintaux, l'extension des superficies ayant compensé la baisse des rendements.

Légumineuses

L'insuffisance des pluies de février et de mars a peu affecté les récoltes de légumineuses qui se sont élevées à 3,4 millions de quintaux, en fléchissement de 2,5 % malgré un accroissement de 3 % des superficies. Dans cette évolution d'ensemble, la production de fèves n'a atteint que 1,3 million de quintaux, en chute de 19,3 % et n'a plus constitué que 40 % du total des légumineuses. En revanche, les récoltes de petits pois et de pois chiches se sont chiffrées respectivement à 633 mille et 589 mille quintaux, en expansion de 63 % et 34,8 % grâce à la progression à la fois des superficies et des rendements. De même, la production de 331 mille quintaux de lentilles apparaît en augmentation de près de moitié d'une campagne à l'autre en liaison avec une amélioration de même ampleur des rendements.

Primeurs

Les superficies des cultures de plein champ ont été réduites de 18 % compte tenu probablement des prix obtenus lors de la dernière campagne sur les marchés internes et externes et jugés insuffisants par les producteurs. Toutefois, grâce notamment au développement des serres, la production s'est fixée à 484 mille tonnes et n'a diminué que de 7 %.

Parallèlement, la campagne d'exportation n'a porté que sur 162 mille tonnes, quantités en baisse de près du quart ; en particulier l'expédition de 61 mille tonnes de pommes de terre apparaît en chute de 38,4 %. De même, les livraisons de tomates à l'étranger n'ont pas dépassé 91 mille tonnes, en repli de 13,3 %. En revanche, les envois de légumes divers, faibles il est vrai puisque limités à 10 mille tonnes, ont augmenté de 11 %.

Les exportations de primeurs ont été destinées essentiellement à la France et l'Allemagne fédérale qui en ont acquis respectivement 85 % et 10 %.

Agrumes

La campagne agrumicole qui s'est étalée d'octobre 1989 à juillet 1990 a été entravée par la faiblesse des rendements du verger consécutive aux fortes chaleurs de l'été et à des chutes importantes des fruits précoces en hiver. Aussi, la production totale d'agrumes s'est-elle fixée à 1,1 million de tonnes au lieu de 1,5 million. Cette réduction a concerné en particulier les clémentines et les navels dont les tonnages ont chuté respectivement de 46,4 % et 43,2 %.

La même tendance à la baisse a caractérisé les exportations inscrites pour 436 mille tonnes seulement, en déclin de près du tiers résultant notamment de la forte contraction de 53,6 % des expéditions de navels qui ont été limitées à 70 mille tonnes. De même, les envois de clémentines sont revenus de 184 mille à 109 mille tonnes. Enfin, les exportations de variétés tardives ont atteint 190 mille tonnes et apparaissent en retrait de 22,3 %.

La Communauté économique européenne a absorbé 73 % du total des ventes d'agrumes à l'étranger et est demeurée ainsi le principal client.

Par ailleurs, 612 mille tonnes d'agrumes ont été livrées au marché intérieur soit 58 % de la production totale. Dans cet ensemble, 463 mille tonnes ont été destinées à la consommation en frais et 149 mille tonnes seulement au lieu de 339 mille aux usines de transformation.

Face à une diminution sensible des tonnages exportés de primeurs et d'agrumes, les recettes ont accusé une nette amélioration à la suite de l'insuffisance de l'offre de l'Espagne et d'une meilleure programmation des expéditions tendant à éviter le paiement de la taxe compensatoire en effectuant parfois des arrêts ponctuels des livraisons à destination des pays du Marché commun européen.

Cultures industrielles

Des pluies abondantes en début de campagne, l'utilisation de l'eau d'irrigation ainsi que l'augmentation des superficies ont entraîné une production de betteraves de l'ordre de 3 millions de tonnes, atteignant ainsi le niveau record enregistré il y a deux ans. Pour sa part, la récolte de cannes a dépassé un million de tonnes et apparaît en progression de 3 % grâce exclusivement à l'amélioration des rendements de 5,3 %.

De ce fait, la production de sucre, tirée à 80 % de betteraves, s'est élevée à 500 mille tonnes environ, en hausse de 4 % d'une campagne à l'autre et a assuré la couverture de près des deux tiers de la consommation. Les importations de sucre, inscrites pour 250 mille tonnes, ont fléchi de 9,4 % mais ont nécessité un débours demeuré voisin de 670 millions de dirhams.

Par ailleurs, et à titre d'incitation à l'extension des cultures sucrières en vue d'améliorer davantage le taux d'autosuffisance en sucre, le prix à la production de la tonne de betterave a été relevé de 240 à 252 dirhams et celui de canne de 175 à 182 dirhams.

La récolte de coton a souffert des fortes chaleurs de l'été 1990 ainsi que de l'insuffisance de l'eau d'irrigation dans certaines zones du Tadla, principale région de production et n'a finalement porté que sur 217 mille quintaux au lieu de 295 mille quintaux au terme de la campagne précédente en raison d'une détérioration de près du tiers des rendements.

Oléiculture

Les pluies du printemps et celles de l'automne 1989 ont favorisé aussi bien la floraison du verger que le grossissement des fruits. De la sorte, la récolte d'olives effectuée à la fin de la même année a atteint un niveau jamais égalé de 600 mille tonnes, en nette expansion de près de trois quarts. Aussi, les quantités d'huile extraites se sont-elles élevées d'une campagne à l'autre de 30 mille tonnes à 70 mille tonnes dont près de 28 mille tonnes ont été exportées.

A l'inverse, la cueillette d'olives entamée à l'automne 1990 porterait, selon les premières estimations, sur 390 mille tonnes d'olives, ne permettant la production que de 40 mille tonnes d'huile. Ce résultat défavorable est imputable d'une part au phénomène de l'alternance des récoltes et d'autre part à l'insuffisance marquée des précipitations en février et mars.

Oléagineux

Le développement des cultures oléagineuses entamé au cours des dernières campagnes en vue d'améliorer le taux d'autosuffisance en huiles végétales a été poursuivi. C'est ainsi que les superficies cultivées de tournesol ont été élargies de près de 40 % et les rendements se sont améliorés de 15 %. De la sorte, la récolte de cette principale plante oléagineuse s'est élevée de 964 mille à 1,5 million de quintaux.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Viticulture

L'insuffisance des pluies à la fin de l'hiver et les fortes chaleurs de l'été de 1990 ont altéré la qualité des raisins et entraîné une baisse de la production vinicole qui a été limitée à 300 mille hectolitres, en chute de près de 40 % par rapport au niveau exceptionnel atteint au terme de la campagne précédente.

Parallèlement, les exportations de vins effectuées d'octobre 1989 à fin septembre 1990 ont été recensées pour 40 mille hectolitres, en déclin de 10 % mais ont procuré une recette de l'ordre de 32 millions de dirhams, en hausse de 9 %.

Elevage

L'élevage qui intervient pour près de 26 % dans la production du secteur de l'agriculture et de la pêche et offre près de 21 % des emplois agricoles dépend pour une large part des conditions climatiques, en raison de la prédominance du mode d'exploitation traditionnel pratiqué sur les terrains de parcours. Celles-ci ont été dans l'ensemble favorables à l'activité de l'élevage qui, malgré une stagnation de l'effectif du cheptel et de la production de viande rouge, a enregistré de nouveaux progrès.

C'est ainsi que l'aviculture a marqué une reprise qui contraste avec la baisse observée depuis 3 ans et l'apport de viande blanche a atteint 130 mille tonnes, en accroissement de 7 %. Pour leur part, les livraisons d'oeufs sur le marché apparaissent pour 1.060 millions d'unités, en augmentation de 3 %. De même, la production de lait, évaluée à près d'un milliard de litres, s'avère en légère hausse. A cet égard, il convient de signaler que le prix du litre de lait a été porté à 2,63 dirhams. Enfin, les importations de produits laitiers en progression continue, ont avoisiné 39.200 tonnes.

Pêche

Le secteur de la pêche revêt une importance particulière du fait de l'abondance et de la diversité des ressources halieutiques ainsi que des possibilités d'emplois directs et indirects qu'il génère. S'effectuant sur plus de 3 mille kilomètres de côtes et sur une zone exclusive de 200 milles marins, les pêches sont réglementées dans le temps, pour permettre d'observer une période de repos nécessaire à la reconstitution des réserves, techniquement pour préserver les espèces et enfin en ce qui concerne la possibilité d'opérer accordée de plein droit au pavillon national et par autorisation pour ce qui est des étrangers. A cet égard, des accords ont été conclus avec les pays de la Communauté économique européenne, le Japon et l'Union Soviétique.

Par ailleurs, la flotte actuelle a été renforcée et comprend 407 navires de haute mer et 2.377 bateaux de pêche côtière. La formation professionnelle du personnel navigant et des marins pêcheurs a été intensifiée. De même, l'infrastructure portuaire a été renforcée notamment pour accueillir la flotte nationale qui était basée jusqu'alors à l'étranger et pour permettre l'installation d'unités de manutention et de réfrigération. Enfin, les usines de transformation ont accru leurs capacités et cherché à conquérir de nouveaux marchés.

Au total, les prises de poisson en haute mer se sont élevées à 126 mille tonnes, en essor de 16,7 % et la pêche côtière a porté sur 425 mille tonnes dont 172 mille tonnes ont été destinées à la consommation en frais et le reste a été dirigé vers les usines de transformation. De même, les exportations de produits bruts et transformés de la pêche, recensées pour 187 mille tonnes, ont augmenté de 6,1 % et rapporté, grâce à une amélioration des prix, une recette de 4,3 milliards de dirhams, en expansion de 20,7 %.

Par ailleurs, l'investissement dans ce secteur est demeuré soutenu en 1990, a totalisé 1,6 milliard de dirhams et a porté à hauteur de 90 % sur l'acquisition de 62 unités de pêche hauturière, devant permettre la création de près de 17 mille emplois nouveaux directs et indirects.

Le développement rapide qu'a connu le secteur de la pêche a concerné de façon inégale les deux principales branches. En effet, la pêche hauturière a enregistré un essor remarquable tant au niveau de l'investissement que de la production. En revanche, la pêche côtière qui constitue la première source d'approvisionnement du marché local et de création d'emplois fait face au vieillissement et au caractère plutôt artisanal de la flotte, ce qui se traduit par une irrégularité des livraisons de poisson aussi bien à la consommation en frais qu'aux usines de conserves.

MINES ET ENERGIE

Le secteur des mines et de l'énergie a enregistré en 1990 une croissance importante, en dépit d'un contexte international défavorable marqué notamment par un recul de la demande, une baisse des cours des minerais ainsi que par un nouveau renchérissement des produits énergétiques.

Dans le domaine minier, le redressement de la production des phosphates en particulier, a engendré un fort accroissement de l'indice d'extraction qui avait accusé une chute brutale l'an passé. Au demeurant, la persistance de difficultés de commercialisation de phosphates notamment, le repli des cours ainsi que la baisse du dollar ont eu pour résultat final une contraction à la fois des quantités exportées et des recettes.

Pour sa part, l'indice de l'énergie, limité essentiellement à l'activité du raffinage et à la production d'électricité, s'est inscrit en hausse de 5,3 % au lieu de 6,3 % un an auparavant. Parallèlement la facture énergétique s'est sensiblement alourdie en raison de l'augmentation des besoins et surtout de la progression du cours du baril du pétrole. Une telle évolution a exercé des incidences négatives sur la balance commerciale, sur la situation du Trésor et sur les prix intérieurs.

(Base 100 en 1982)	1987	1988	1989	1990
Indices				
- de l'extraction minière	115,1	133,3	102,3	118
- de la production d'énergie	116,5	124,2	132	139

Mines

L'affaiblissement conjoncturel que l'industrie minière a connu en 1989 a fait place à une nette expansion en 1990. Ce redressement est imputable pour l'essentiel à l'essor de l'extraction des phosphates. Toutefois, des difficultés de commercialisation ont affecté les phosphates, le cuivre, la fluorine et le fer, lesquelles ont été aggravées par le repli général des cours et rares ont été les augmentations de prix de quelques minerais. Au total, la croissance enregistrée par le secteur minier a été de 15 % mais sa contribution au produit intérieur brut est demeurée limitée à 3,4 %.

Dans ces conditions, la valeur carreau-mine de l'ensemble de la production minière a été estimée à 5,8 milliards de dirhams en progression de 14,6 % grâce au développement de l'extraction qui a porté sur 22,4 millions de tonnes, en expansion de 17 % d'une année à l'autre, au lieu d'une chute de plus d'un quart douze mois auparavant(1).

En revanche, le produit des exportations évalué par la Direction des mines à 4,5 milliards de dirhams, s'est inscrit en baisse de 11,4 %. La diminution des recettes tirées des expéditions de phosphates notamment, suite au repli des tonnages, des cours et du dollar, a été accentuée par la baisse de celles procurées par les livraisons des autres minerais.

A l'inverse, le montant des fournitures aux unités locales a atteint près de 2,9 milliards de dirhams au lieu de 1,7 milliard un an plus tôt. Cette évolution favorable a trouvé son origine dans l'augmentation des quantités livrées aux usines de traitement de phosphates principalement et à un moindre degré de plomb. Dans ces conditions, le volume transformé a approché les 10 millions de tonnes et le taux de valorisation a été porté en un an de 29,2 % à 44,5 %.

Phosphates

L'activité du Groupe de l'Office chérifien des phosphates s'est nettement améliorée en 1990 à la faveur du fort redressement des ventes, lié à la transformation, en dépit d'un nouveau retrait des expéditions de brut. En effet, celles-ci ont été limitées à 11,7 millions de tonnes mais l'exportation de 3,6 millions de tonnes de dérivés a permis d'élever la part du Maroc dans le commerce mondial des produits phosphatés de 23 % à 27 % et de porter en un an les recettes procurées à près de 9,9 milliards de dirhams, en expansion d'un cinquième environ d'une année à l'autre. Un tel résultat apparaît d'autant plus encourageant qu'il a été acquis dans une conjoncture plutôt défavorable marquée notamment par une baisse du cours du brut comme des dérivés et par le repli du dollar, monnaie usuelle de facturation.

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La production marchande de phosphates, qui avait chuté de plus d'un quart un an auparavant s'est établie à 21,4 millions de tonnes et s'est redressée de 18,2 %. De même, les ventes globales ont atteint un tonnage équivalent et ont enregistré de ce fait une augmentation de plus d'un cinquième au lieu d'une contraction de 29,4 % un an plus tôt, grâce exclusivement à l'expansion de la demande interne. En revanche, les exportations ont poursuivi le mouvement de repli observé l'année précédente quoique à un rythme de 6,1 % moins rapide que celui de 12,9 % d'il y a un an. En effet, le volume exporté n'a pas dépassé 11,7 millions de tonnes, niveau le plus bas depuis 1970. De même, les recettes correspondantes ont été réduites à 3,6 milliards de dirhams et se sont inscrites en régression de 13,5 %.

La répartition géographique des expéditions de phosphates naturels demeure caractérisée par la prédominance des achats de l'Europe qui, malgré une diminution de 9 % a acquis encore plus des deux tiers des tonnages exportés, tandis que les ventes au reste du monde ont globalement stagné par rapport à celles de 1989.

A l'inverse, les quantités livrées au marché local se sont élevées à 9,7 millions de tonnes, en essor de près de 83 % et ont représenté 45,4 % de la production. Ainsi, la fabrication d'engrais, a atteint 2,6 millions de tonnes en accroissement de près d'un quart et celle d'acide phosphorique s'est établie à 2,4 millions de tonnes, en progression de plus de 84 %. A l'exportation, les livraisons d'engrais, destinées en quasi-totalité à l'Europe, ont avoisiné 2,4 millions de tonnes et se sont accrues de 37,5 %. Celles d'acide phosphorique, relevées à 1,2 million de tonnes ont plus que doublé. Au total, les ventes de dérivés des phosphates ont porté sur 3,6 millions de tonnes pour une valeur de l'ordre de 6,3 milliards de dirhams accusant ainsi de fortes hausses d'une fin d'année à l'autre.

Le marché mondial des phosphates a subi au cours des dernières années des mutations importantes et, est devenu de plus en plus demandeur de produits élaborés. Répondant à cette exigence, la transformation locale a été renforcée et a nécessité des investissements substantiels tant pour l'extension que pour la construction de nouvelles usines. C'est dans cette optique, qu'il a été décidé de procéder à l'installation d'autres unités de production d'acide phosphorique visant le doublement des capacités déjà installées.

Autres minerais

L'extraction des autres minerais a encore fléchi cette année et a porté sur un million de tonnes environ, en régression de 7,5 %. Cette évolution résulte du recul de la production des principaux minerais tels que la barytine, le fer et la fluorine. De même, les exportations ont été limitées à 710.400 tonnes, en contraction de 11 % et les recettes correspondantes fixées à 794 millions de dirhams, soit moins de 18 % de celles de l'ensemble du secteur, ont diminué pour leur part de 9,1 % en dépit d'une légère progression des prix moyens de la plupart des produits, à l'exception toutefois de ceux du cuivre et du zinc.

Plomb

Le renforcement du potentiel de la mine de Touissit notamment, ainsi qu'un nouveau raffermissement des cours de vente ont été à l'origine de l'accroissement de la production, passée de 91.600 tonnes à 95.300 tonnes. De même, les expéditions ont porté sur un tonnage de 30.800 tonnes et rapporté une valeur de 132 millions de dirhams, en hausse de 5,6 % d'une année à l'autre.

Cuivre

L'extraction de 42.100 tonnes de cuivre a peu évolué d'une année à l'autre en dépit des investissements réalisés notamment à Bleida. La livraison à l'étranger de 39.100 tonnes, apparaît à l'inverse en recul de 7,6 % et la valeur des exportations est tombée à 212 millions de dirhams, consécutivement à la baisse du cours moyen.

Barytine

Les quantités de barytine extraites, de 350 mille tonnes, ont chuté en un an de 13,2 % et celles exportées ont enregistré une baisse de 9,8 %. La commercialisation de 349 mille tonnes a procuré la contrevaleur de 117 millions de dirhams, en retrait de 3,7 % malgré une meilleure tenue des cours.

Fluorine

Limitée à 86.500 tonnes, la production de fluorine a subi une diminution de 17,6 % qui contraste nettement avec l'évolution favorable observée auparavant. La tendance est plus prononcée pour les ventes qui ont été réduites à 81.400 tonnes et à 94 millions de dirhams en chute respectivement d'un quart et d'un cinquième environ.

Manganèse

Les travaux d'extension effectués au Centre d'Imini dans la province d'Ouarzazate ont eu pour effet un net développement de l'extraction de manganèse, passée de 33.700 tonnes à 43.800 tonnes. Alors que le volume des exportations a été ramené à 36.300 tonnes, en régression de 16 %, le chiffre d'affaires correspondant apparaît pratiquement inchangé à 71 millions de dirhams, grâce à un nouveau raffermissement des cours.

Zinc

La demande de zinc, favorablement orientée au cours des derniers exercices, est apparue moins importante en 1990 et a entraîné une baisse des prix sur le marché mondial. Aussi, les recettes procurées ont-elles fléchi de 4,6 %, en dépit d'une extension des exportations passées de 35.300 tonnes à 38.200 tonnes. Pour sa part, la production a décliné, ne dépassant guère 35.400 tonnes en repli de 2,7 % d'une année à l'autre.

Fer

Le mouvement de reprise observé un an auparavant a fait place cette année à une nette dégradation de l'activité de production et de commercialisation de la branche, malgré une certaine amélioration des cours. De fait, les quantités produites et commercialisées ont régressé à 147.500 tonnes et 65.100 tonnes en diminution respectivement de 16,2 % et d'un quart.

Energie

Les besoins en énergie demeurent en quasi-totalité couverts par des importations qui subissent les variations des cours et exercent des pressions sur la balance commerciale et sur les finances publiques. C'est ainsi qu'au titre de 1990, il a été procédé à l'acquisition de 5,8 millions de tonnes de pétrole brut et à 1,2 million de tonnes de charbon. L'approvisionnement en produits énergétiques ayant été effectué à des prix plus élevés que par le passé, la facture totale a atteint 9,7 milliards de dirhams, en aggravation en un an de plus d'un tiers, et a correspondu à près de 28 % des recettes d'exportations. Cette augmentation a résulté de la hausse du prix du charbon importé mais surtout du baril dont les cotations ont été fortement relevées dès le début de l'année et accentuées à la suite des événements du Golfe. Au total, le prix du baril de pétrole importé ressort à 191 dirhams au lieu de 148 dirhams en 1989.

Dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à un relèvement limité à 15 % des prix de certains produits tels l'essence et le gazole. Cette démarche visait une atténuation de la perte des recettes de l'Etat sans toutefois grever le coût de cession aux entreprises productrices. Du reste, la «plus-value» pétrolière n'a pas dépassé 3,6 milliards de dirhams au lieu des 5 milliards prévus à ce titre. De même, le tarif moyen de l'électricité a été majoré de 7 %.

La consommation globale d'énergie, a été évaluée à 6,5 millions de «tonnes-équivalent-pétrole» (T.E.P), en accroissement en un an de 2,8 %, soit à un rythme moins rapide que celui d'il y a un an. La demande a concerné 5 millions de tonnes de pétrole, soit plus des trois quarts des besoins, et 1,8 million de tonnes de charbon représentant 17 % du total de l'énergie consommée. Le reste a été couvert grâce principalement à l'apport de l'électricité hydraulique.

Quant à la production locale d'énergie, elle a été estimée à 670 mille T.E.P, en hausse de 4,4 % grâce à l'amélioration de la contribution de l'électricité d'origine hydraulique et au redressement de l'extraction d'anthracite. Aussi, le déficit énergétique s'est-il encore élargi et la dépendance à l'égard de l'extérieur ressort en fin d'année à 89,7 %(1).

Produits pétroliers

La production d'hydrocarbures, déjà insignifiante au cours des derniers exercices, a de nouveau décliné et n'a guère dépassé 58 mille tonnes en raison du recul de l'extraction du gaz naturel. En revanche, la demande de produits pétroliers s'est établie à 5 millions de tonnes environ, en hausse en un an de 4,3 %. Celle-ci recouvre un léger fléchissement des utilisations de fuel par les centrales thermiques notamment, et un développement des ventes de 9,7 % du gazole, de 7,9 % des gaz liquéfiés et de 2,7 % des essences.

La couverture des besoins et la nécessité de relever le niveau des stocks détenus par les raffineries et les distributeurs, ont entraîné comme l'an passé un accroissement de 4,3 % de l'activité de raffinage et occasionné un

(1) Voir annexes statistiques 23 à 25

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

alourdissement de la facture pétrolière qui a atteint près de 8 milliards de dirhams. Celle-ci a en effet augmenté de plus d'un tiers, à la suite du renchérissement du prix du baril. Les achats de pétrole, effectués pour près des quatre cinquièmes auprès de pays arabes, ont porté sur 5.8 millions de tonnes, en hausse de 3,4 %.

Electricité

La production nette d'électricité a été globalement évaluée à 9,1 milliards de kilowattheures, en augmentation de 7 % d'une année à l'autre. L'apport des centrales thermiques, avec 8 milliards, en hausse en un an de 7,2 % est resté prépondérant. Celui de l'électricité d'origine hydraulique a été relevé à 1,1 milliard, représentant 12 % du total produit.

Dans le même temps, la consommation d'électricité a atteint 8,2 milliards, en progression, plus rapide que l'an passé, de 6,9 % due notamment à une reprise de la demande du Groupe de l'Office chérifien des phosphates et des transports ferroviaires.

Charbon

Après les résultats médiocres enregistrés en 1989, une amélioration de l'activité charbonnière a été observée cette année, tant au stade de l'extraction qu'à celui de la commercialisation, du fait de la hausse des besoins de l'Office national de l'électricité. C'est ainsi que la production d'anthracite a été portée à 526 mille tonnes, en progrès de 4,3 %, et les ventes ont été relevées à 528 mille tonnes, en augmentation de 7,5 %.

En revanche, les importations de houille se sont fixées à 1,2 million de tonnes, en baisse de 6 %. En définitive, la demande de charbon a peu varié d'une année à l'autre et est restée stable aux environs de 1,8 million de tonnes, du fait que l'Office national de l'électricité a recouru à l'utilisation de stocks préalablement constitués.

La nécessité de réduire la dépendance énergétique du pays à l'égard de l'étranger a incité à un redoublement d'efforts dans le domaine de la recherche d'hydrocarbures pour laquelle de nouveaux accords de prospection ont été conclus.

Par ailleurs, la construction d'une centrale thermique à Jorf Lasfar, d'une capacité totale de 600 mégawatts a été décidée, de même que l'édification d'unités fonctionnant au gaz a été poursuivie et qu'il est envisagé l'installation d'une usine hydroélectrique à Mjara.

Assujetti aux divers chocs extérieurs, le secteur des mines et de l'énergie se trouve largement démuni de moyens de riposte.

En effet, la commercialisation des minerais obéit à des règles de marché en face desquelles il n'existe pratiquement à l'heure actuelle aucune parade efficiente, tant que ne pourra être mis en place un système de stabilisation des prix.

Dans le domaine énergétique et en dépit des efforts louables entrepris, le Pays subit de plein fouet les variations des cours des produits dont il est presque totalement dépendant et sa marge de manoeuvre en vue d'atténuer au plan interne leurs répercussions sur les coûts de production et sur le niveau de vie est limitée.

INDUSTRIE ET TOURISME

Industrie

L'activité des industries de transformation s'est sensiblement redressée en 1990. En effet, la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat calculée à prix constants a marqué un accroissement de 8 % et a contribué à concurrence de 17,5 % à la formation du produit intérieur brut.

La conjoncture industrielle a été caractérisée cette année par une évolution favorable de la plupart des branches, imputable à une reprise des exportations, notamment celles de dérivés de phosphates ainsi qu'à une demande intérieure soutenue de biens de consommation et d'équipement.

Par ailleurs, l'investissement dans le secteur industriel est demeuré dynamique, comme en témoignent les projets agréés cette année, au nombre de 2.950 pour un montant global de près de 11 milliards de dirhams, en hausse de plus du tiers d'une année à l'autre et concernant en particulier les branches du textile-cuir et de la chimie-parachimie.

Cette évolution est d'ailleurs confirmée par l'augmentation de 8,5 % dégagée par le nouvel indice de la production industrielle, qui remplace celui de 1982. Ayant pour base l'année 1987, il couvre 472 unités représentatives du secteur industriel et se réfère à l'enquête effectuée au cours de cette même année (1).

L'analyse de cet indice fait apparaître le poids prépondérant des industries alimentaires avec 27,7 % de l'ensemble du secteur et celui du textile et cuir, de 22,8 %. Elle révèle également que le groupe «chimie, parachimie, papiers et cartons» représente une part de 20,3 % tandis que celle des produits à base de métaux ressort à 18,9 %. Enfin, les matériaux de construction interviennent pour 9,1 % et les industries diverses pour 1,2 %.

Industries alimentaires, boissons et tabacs

Les industries alimentaires, des boissons et des tabacs ont marqué une avance de 7,3 %. Celle-ci a atteint 12 % pour l'agro-alimentaire, 6,8 % pour les boissons et tabacs et 2 % seulement pour l'alimentation de base.

En effet, une nette amélioration a été relevée dans la branche de la transformation des produits agricoles et de la pêche. C'est ainsi que la production d'huile alimentaire, confortée notamment par une récolte d'olives exceptionnelle, a été portée à 145 mille tonnes et celle de lait à près de 1 milliard de litres, grâce à un approvisionnement suffisant, même en période de basse lactation. De son côté, l'activité des conserveries de poissons ressort en hausse de 8,2 % en dépit d'une campagne de pêche écourtée et d'apports de qualité moyenne.

Les fabrications de boissons et tabacs ont quant à elles progressé globalement de 6,8 % à la suite d'un renforcement de la production de boissons gazeuses et de tabac qui constituent plus de 60 % de la branche.

Pour sa part, l'activité des minoteries industrielles qui avait fléchi au cours des deux dernières années s'est redressée de 3,4 %. Un tel résultat est lié au volume relativement moyen des récoltes céréalières et au niveau élevé des importations de blé.

De même, l'indice de l'industrie sucrière a progressé de 0,8 %. En effet, la production locale de sucre à partir de la betterave et de la canne s'est élevée à près de 500 mille tonnes, en hausse de 4 %, couvrant ainsi plus des deux tiers des besoins. De ce fait, les importations de brut ont été limitées à 250 mille tonnes, en baisse de 9,4 %. Au total, la production de sucre raffiné a porté sur 745 mille tonnes.

Textile, habillement et cuir

L'industrie textile, de l'habillement et du cuir représente 22,8 % du secteur industriel. Elle demeure l'une des branches les plus dynamiques, répondant largement aux besoins de la consommation locale et constituant un quart des exportations de produits manufacturés.

Ainsi définie, cette branche a réalisé selon son indice une progression de 2 % due principalement à la bonneterie, à la confection et à la transformation du coton qui a bénéficié d'un regain de vigueur des commandes des industries situées en aval. En revanche, la conjoncture s'est révélée peu propice aux produits de la laine, en particulier les tapis.

La production de la bonneterie s'est élargie de 25,4 % et celle de la confection de 3 %. A l'exportation, ces branches ont réalisé des progressions respectivement de 38 % et de 42 % qui se sont accompagnées d'une amélioration de la qualité des produits et d'une certaine diversification des marchés.

Pour sa part, l'industrie du cuir a accusé un repli global de 2,1 %. A l'exception des tanneries dont l'activité s'est redressée de près de 29 % par suite notamment d'un courant d'exportation en direction des pays du Maghreb, les autres branches ont été orientées à la baisse, particulièrement la fabrication de chaussures qui a fléchi de 12,2 %.

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Industries chimiques
et parachimiques

Le groupe de la chimie et de la parachimie comprend la transformation du phosphate, celle du caoutchouc et des plastiques ainsi que la fabrication du papier et carton. Il englobe également l'industrie pharmaceutique et la production de peinture, de vernis ainsi que celle de savons et de produits d'entretien. Au total, ce groupe constitue 20,3 % de l'industrie et a marqué une augmentation de 16,4 % qui fait suite à une contraction de 8 % observée en 1989.

En effet, la production de dérivés de phosphates, favorisée par une nette reprise de la demande essentiellement étrangère, s'est sensiblement redressée. Ainsi, les fabrications d'acide phosphorique ont été portées à 2,4 millions de tonnes, en hausse de 84 % et les exportations ont plus que doublé mais restent néanmoins inférieures à celles réalisées il y a deux ans. De même, la production d'engrais, de l'ordre de 2,6 millions de tonnes, apparaît en augmentation de près d'un quart. Aussi, le taux de valorisation locale qui était revenu à 29,4 % un an plus tôt, s'est-il élevé à 45,4 %. Pour leur part, les fabrications de peintures et vernis, stimulées par l'essor du bâtiment et de l'industrie automobile, ont progressé de 11,2 %. A l'inverse, la production de la matière plastique, qui avait fortement augmenté l'an dernier, a accusé une baisse de 5,6 %.

Pratiquement stable en 1989, la production d'articles en caoutchouc et en plastique a repris cette année à un rythme de 7,9 %. Dans cet ensemble, les fabrications de pneumatiques se sont redressées de 5,5 % eu égard notamment à la bonne orientation des exportations ; celles d'articles en plastique se sont renforcées de 18,4 % grâce aux livraisons de tissus plastifiés et de simili-cuir aux industries de la chaussure et de la maroquinerie.

Stimulée par le raffermissement de la demande locale émanant tant du secteur public que des officines ainsi que par le renforcement des exportations, l'industrie pharmaceutique a marqué une avance sensible de 19,6 %. En revanche, la production de savons et de produits d'entretien a accusé un ralentissement de 4,7 % imputable notamment à la baisse des ventes à l'étranger.

Face à la demande croissante des unités exportatrices, les fabrications d'articles en papier ou en carton ont été accrues de près de 24 %. A l'inverse, celles de pâte à papier ont stagné en raison d'une conjoncture défavorable sur les marchés européens. Au total, les industries de papiers et cartons ont progressé à un rythme de 10 %, supérieur à celui de 2,2 % observé un an plus tôt.

Industrie des métaux

Le développement de l'activité des industries métallurgiques et mécaniques observé au cours des deux dernières années s'est poursuivi en 1990 à un rythme de 4,5 %. A l'exception de l'industrie métallique de base, toutes les branches ont contribué à cette amélioration due à un dynamisme de la demande, notamment de biens d'équipement, ce qui s'est traduit par une meilleure utilisation des capacités installées.

La production d'ouvrages en métaux s'est accrue de 6,2 %, confirmant ainsi l'orientation à la hausse amorcée dès 1988. Stimulées par les commandes émanant des conserveries et de l'industrie de la peinture, les fabrications d'emballages métalliques se sont renforcées de 6,3 %. De même, celles d'articles ménagers ont enregistré une nette reprise et celles de mobilier métallique ont continué de bénéficier d'une conjoncture favorable tant sur le marché local qu'à l'exportation. A l'inverse, l'activité des branches de la menuiserie métallique, de la chaudronnerie et de la tôlerie a fléchi d'une année à l'autre.

Pour sa part, la fabrication de biens d'équipement qui avait chuté ces dernières années s'est redressée de 8,8 %. L'effort d'équipement s'est traduit par une progression de 14,2 % des machines agricoles et de 25 % des matériels destinés aux mines et aux travaux publics.

La branche du matériel de transport a enregistré une progression de 8,2 % qui succède à celle de 10,3 % observée un an plus tôt. Le nombre de voitures de tourisme montées en 1990 s'est élevé à près de 16 mille unités au lieu de 14 mille un an auparavant, et leur part dans les immatriculations a sensiblement augmenté par suite notamment de la révision à la hausse des valeurs en douane des véhicules d'occasion importés. De même, l'activité de montage de véhicules utilitaires a été accrue de 14,5 % pour faire face à la demande croissante des transporteurs et la construction de matériel ferroviaire s'est redressée de plus de moitié. En revanche, la conjoncture dans la branche des cycles et motocycles s'est détériorée.

Par ailleurs, l'activité de première transformation des métaux a accusé une baisse de 0,9 % imputable à la réduction des fabrications de produits sidérurgiques. Néanmoins, le niveau élevé des stocks précédemment constitués a permis de faire face notamment aux besoins accrus en fer à béton du secteur du bâtiment.

Industries diverses

La reprise des fabrications de matériel électrique et électronique s'est poursuivie à un rythme de 8,5 % grâce surtout à d'importantes livraisons de fils et de câbles nécessaires à la modernisation et à l'extension du réseau téléphonique. En revanche, le travail du bois a accusé un tassement de 0,8 % qui reflète les replis des fabrications de meubles, d'emballages et d'articles en liège.

Matériaux de construction

La production des matériaux de construction a enregistré cette année une progression de 17,7 % après celle de 13,9 % observée un an plus tôt. En vue de faire face à la forte demande interne et à l'amorce d'un courant d'exportation, les cimenteries dont les capacités de traitement ont été de surcroît renforcées, ont produit 5,4 millions de tonnes de ciment, en hausse de 17,4 % d'une année à l'autre. De même, les fabrications d'agglomérés divers et d'articles en céramique se sont accrues respectivement de 25 % et de 30 %.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée de cette branche a marqué une avance limitée à 2 % qui recouvre une expansion de l'activité de construction et un tassement de celle des travaux publics.

C'est ainsi que l'essor du bâtiment s'est poursuivi cette année comme en témoignent l'augmentation de 14 % de la formation brute de capital fixe à ce titre et l'amélioration des autres indicateurs. En effet, les autorisations de construire, au nombre de 31.880, ont progressé de 2,8 % et les surfaces de planchers se sont établies à 9,6 millions de mètres carrés, en hausse de 11,6 %, pour une valeur de 10,6 milliards de dirhams au lieu de 9,2 milliards en 1989. De même, le nombre de logements a atteint plus de 62.600 unités et a augmenté de près de 5 % en un an.

En revanche, l'activité des travaux publics a porté principalement sur la poursuite de la réalisation des projets entamés antérieurement ainsi que sur les travaux d'entretien du réseau routier, d'équipement des ports et de construction des barrages collinaires.

Le secteur industriel a réalisé au cours de ces dernières années des performances appréciables à la faveur d'une demande soutenue tant interne qu'externe. En effet, en dépit d'une conjoncture internationale caractérisée par un certain protectionnisme et une vive concurrence, les exportations de ce secteur ont réalisé des progrès remarquables, passant en dix ans de 25 % à plus de 50 % du total des ventes à l'étranger. Cet essor a été favorisé par ailleurs par l'aménagement de zones industrielles, la simplification des procédures administratives et l'encouragement de la petite et moyenne industrie, notamment par un financement approprié.

Toutefois, ces résultats devraient être renforcés par un saut qualitatif, seul à même d'assurer une meilleure compétitivité des produits. A cet effet, un programme de promotion de la qualité a été élaboré en vue d'assister les industriels dans la maîtrise des techniques d'amélioration de la qualité et de mettre en place les structures nécessaires dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

Tourisme

Les indicateurs relatifs au secteur du tourisme soulignent dans leur quasi- totalité la bonne orientation prise par cette activité au cours de l'année 1990. En effet, le nombre de touristes a sensiblement augmenté, les recettes ont été substantiellement renforcées et si la durée du séjour apparaît en léger recul, c'est que seules sont recensées les nuitées dans les établissements homologués. Une telle évolution se révèle d'autant plus remarquable qu'un ralentissement du mouvement touristique a été observé dans le bassin méditerranéen et qu'une vive concurrence, exacerbée par la guerre des tarifs aériens, s'est exercée entre les pays d'accueil.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le nombre global des visiteurs a dépassé pour la première fois le cap de 4 millions et celui des seuls visiteurs étrangers, en s'élevant à plus de 3 millions, s'avère en nette augmentation de 18,3 % (1). Par ailleurs, les recettes ont atteint 10,5 milliards et marqué une expansion de 22,5 % et compte tenu des dépenses des voyages effectués par les nationaux à l'étranger, elles ont laissé un excédent de plus de 9 milliards de dirhams, en hausse de 23,2 %. Quant aux nuitées, comptabilisées par l'hôtellerie classée, elles ont enregistré un fléchissement de 4,2 %. Ce recul se révèle peu significatif, face à un renforcement des entrées de maghrébins dont le nombre a augmenté de plus de moitié cette année et qui ont utilisé, pour une large part, l'hébergement parahôtelier, non encore retenu dans les statistiques officielles.

Le flux touristique

Les arrivées de touristes sont chiffrées à plus de 4 millions et ont enregistré un accroissement de 16 %. Ce mouvement de reprise a concerné, à des degrés divers, toutes les catégories de visiteurs. C'est ainsi que l'entrée de plus de 1 million de nationaux résidant à l'étranger s'est renforcée de près de 10 %. De même, l'affluence de plus de 3 millions de touristes étrangers s'est développée de plus 18 %. Dans ce total, le tourisme de croisière, avec un effectif de 113 mille environ, ne constitue encore qu'une faible part, en dépit d'un accroissement de plus de 16 %. Quant au tourisme international de séjour, il a concerné près de 3 millions de visiteurs, nombre en progression de 18,4 %. Toutefois, la structure du tourisme international a été marquée par des mouvements divergents. En effet, les arrivées de maghrébins, en atteignant plus de 1,5 million, ont augmenté de près de 55 % et représenté plus de 52 % des entrées d'étrangers. En revanche, la tendance à la baisse des entrées d'européens, amorcée depuis deux années déjà s'est confirmée et le nombre de ces touristes est revenu à moins de 1,2 million, en fléchissement de 6,6 %. De ce fait, la part de ces touristes a été réduite en un an de 50 % à 40 %. Cette orientation à la baisse a concerné en particulier les entrées d'espagnols, en chute de 28 % et à un moindre degré, celles de français et de britanniques. Par ailleurs, les arrivées d'américains sont restées sans changement. En dépit de cette évolution, les français ont effectué à eux seuls le tiers des nuitées, et ensemble les allemands et les espagnols près d'un quart.

Des changements sont également intervenus au niveau du mode de transport. Ainsi, la part de la voie terrestre s'est encore renforcée et est passée à 58 %, celle des transports aériens ressort à près d'un tiers, tandis que celle de la voie maritime est demeurée peu importante, de l'ordre de 10 %.

Infrastructure et politique touristique

Le renforcement du potentiel d'hébergement, encouragé par ailleurs par les récentes dispositions de simplification des procédures d'agrément des investissements, s'est poursuivi à un rythme soutenu.

C'est ainsi qu'ont été mises en service durant cette année une trentaine d'unités totalisant une capacité de quelque 6.500 lits, en expansion en un an de près de 15 %. Ces nouvelles réalisations ont nécessité un investissement de 1,2 milliard de dirhams et ont été effectuées pour près des deux tiers à Agadir et Marrakech et pour plus du cinquième à Tétouan. Elles ont concerné en grande partie l'hébergement moyen puisque les résidences touristiques et les villages de vacances en ont constitué près des quatre cinquièmes.

En outre, les projets en cours d'exécution se sont révélés importants et consacrent une certaine diversification tant régionale que par catégorie d'hébergement. Ils portent sur une capacité additionnelle de près de 28 mille lits et un investissement prévisionnel de 4 milliards de dirhams. De même, les unités envisagées comportent des résidences touristiques en proportion plus importante que par le passé et sont réparties sur l'ensemble des régions touristiques du Pays.

Au surplus, une cinquantaine de projets ont été agréés cette année pour bénéficier des avantages du code des investissements. Ils totalisent 2,9 milliards de dirhams et se proposent de renforcer l'hébergement, mais aussi le potentiel de transport et l'équipement de centres de loisirs et d'animation.

(1) Voir annexe statistique 28.

En définitive, la capacité opérationnelle de l'hôtellerie classée regroupe à fin 1990 quelque 87.000 lits. L'effort d'équipement ainsi réalisé appelle une action de prospection soutenue et peut-être un allègement des tarifs appliqués au tourisme individuel. En effet, les nuitées réalisées cette année dans les établissements homologués n'ont pas dépassé 10,3 millions et ont enregistré un recul de 4,2 %. Au demeurant, cette baisse a été sensible au niveau des séjours dans les hôtels de haut de gamme. Le nombre de nuitées effectuées par les touristes étrangers ressort à 8,4 millions de nuitées, en fléchissement de près de 6 %, d'une année à l'autre, tandis que celui recensé au titre du tourisme interne a augmenté d'environ 3 %. Mais, sa part dans le total demeure encore faible, d'à peine un cinquième. Par région, la baisse de fréquentation a été quasi générale et a affecté aussi bien les zones balnéaires que les villes de l'intérieur.

Le tourisme demeure largement tributaire de l'évolution de la conjoncture internationale et sensible à tout ce qui est de nature à susciter une crainte de la part des visiteurs. D'ailleurs, la crise du Golfe a entraîné un net ralentissement du flux touristique en fin d'année. Cette situation a eu pour effet de déclencher des concertations à l'échelle tant nationale qu'internationale en vue de déterminer les moyens les meilleurs à même de soutenir cette activité primordiale. En effet, celle-ci procure d'appréciables recettes en devises, fournit de nombreux emplois directs et indirects et sous-tend d'autres activités, tel l'artisanat en particulier. A cet égard, l'effort de promotion, d'amélioration de la qualité d'accueil et de prestation de services, demeurent des objectifs essentiels qu'il convient de poursuivre sans relâche. Au demeurant, une telle action devrait être l'oeuvre concertée des initiatives émanant des différents intervenants et revêtir un caractère permanent.

PRIX - SALAIRES - POPULATION - EMPLOI

Prix

L'accélération des prix à la consommation amorcée en 1989 s'est nettement intensifiée cette année. De fait, l'indice du coût de la vie a fait apparaître une hausse de 6,7 % au lieu de 3,1 % l'année précédente et de 2,3 % en 1988, confirmant ainsi la rupture de la tendance constatée depuis 1987. Une telle évolution a trouvé son origine notamment dans une nette reprise de la demande de consommation sous l'impulsion de la revalorisation des revenus et des salaires. De même, l'indice des prix de gros a dégagé une augmentation de 4,6 %, plus rapide que celle de 3,8 % observée en 1989. Au stade de la production industrielle, le taux d'accroissement des prix ressort à 4,9 % après celui de 6,3 % enregistré une année auparavant.

Ces augmentations d'ensemble recouvrent des variations sectorielles relativement prononcées d'un indice à l'autre et en fonction de la composition et de la pondération de chacun d'entre eux.

C'est ainsi que les cours des produits agricoles ont marqué en 1990 des hausses nettement plus accentuées que celles des trois dernières années, à la suite d'une contraction de l'offre. En effet, les productions de bon nombre de cultures ont été affectées par l'incidence défavorable des aléas climatiques et pour certaines d'entre elles par la réduction des superficies consacrées aux spéculations jugées relativement peu rentables. En outre, les prix intérieurs des variétés exportables ont été influencés par les niveaux élevés des prix offerts par les marchés extérieurs.

Pour leur part, les prix des articles industriels ont subi de nouveau l'impact du réajustement des salaires sur les coûts de production, ainsi que l'effet sur les importations de la dépréciation du taux de change intervenue en mai. Enfin, les majorations de l'essence et du gazole appliquées à fin octobre se sont répercutées en particulier sur les tarifs des transports.

Indice du coût de la vie

L'évolution du coût de la vie a été suivie cette année encore à l'aide d'un indice dont la base remonte à la période allant de mai 1972 à avril 1973 portant sur 210 articles seulement et ne concernant d'ailleurs que des biens et services consommés par cinq catégories socio-économiques de ménages à revenus modestes. Au surplus, l'observation n'est effectuée que dans huit villes. Aussi, pour actualiser l'observation, l'étendre à l'ensemble des ménages, ruraux et urbains et pour inclure d'autres articles de consommation, deux indices sont-ils en cours d'élaboration et leurs variations permettront de mieux cerner la notion d'inflation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'indice de 210 articles a dégagé une hausse de 6,7 % et son évolution a été conforme au profil saisonnier. De fait, l'accroissement intervenant habituellement durant le premier trimestre s'est révélé accentué en raison de la forte poussée des cours des fruits et des légumes et a été prolongé jusqu'en avril, mois qui a correspondu cette année au Ramadan. De la sorte, le repli conjoncturel de l'indice général lié à la baisse des cours des denrées alimentaires ne s'est manifesté qu'en mai. Ce fléchissement s'est poursuivi jusqu'au mois de juillet à la suite duquel l'orientation habituelle à la hausse est apparue, surtout en octobre, à cause de la majoration du prix du lait frais. Enfin, l'indice s'est pratiquement stabilisé durant les deux derniers mois de l'année, le tassement des cours des fruits et des légumes ayant compensé les relèvements des prix des autres produits, notamment celui de l'essence [1].

Le renchérissement du coût de la vie a concerné, d'une manière à peu près uniforme, toutes les villes couvertes par l'indice, le taux le plus faible de 6,3 % a été relevé à Fès et le plus fort de 7,4 % à Tétouan.

Ce renchérissement a également intéressé tous les groupes de produits, en particulier ceux alimentaires dont la forte pondération a contribué à l'accroissement global du coût de la vie à hauteur de 60 % au lieu d'un tiers seulement un an auparavant.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1989	Moyenne annuelle 1990	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	404	432,7	+ 7,1	+ 4
Habillement	8,5	322,7	342,4	+ 6,1	+ 0,4
Habitation	13,5	334	351,9	+ 5,4	+ 0,6
Entretien, hygiène et soins	5,5	311,1	330,4	+ 6,2	+ 0,2
Transports, loisirs et divers	18,5	468,2	499,7	+ 6,7	+ 1,5
Indice général	**100**	**394,4**	**420,9**	**+ 6,7**	**+ 6,7**

En effet, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 7,1 % au lieu de 2 % seulement un an auparavant. Une telle accélération est due en premier lieu à la montée des cours des légumes et des fruits, respectivement de 24,7 % et de 19,2 %. A elles seules, ces deux rubriques ont été à l'origine de près de 45 % de l'alourdissement du groupe alimentation et de plus du quart de l'ensemble de l'indice. De même, les cours des viandes qui avaient marqué un fléchissement durant les trois dernières années ont accusé cette année une avance de 4,3 % et ceux des épices et condiments, de près de 13 %. Pour leur part, les prix des fromages et du lait apparaissent en progression de 4,7 % reflétant la majoration officielle opérée en octobre. A l'inverse, la baisse n'a concerné cette année que les prix des fruits secs, du thé et du café.

Pour sa part, la rubrique «transports, loisirs et divers» a dégagé une avance de 6,7 % au lieu de 4,8 % une année auparavant, imputable principalement à l'augmentation des prix des voitures et des pièces de rechange importées ainsi qu'à celle de 15 % de l'essence et du gazole, décidée à fin octobre de cette année.

De même, le poste «habitation» a augmenté de 5,4 % du fait en grande partie du relèvement du loyer, des charges d'entretien et des redevances d'eau et d'électricité.

Enfin, les indices afférents aux groupes «habillement» et « entretien, hygiène et soins» apparaissent en accroissements respectifs de 6,1 % et 6,2 %.

Indice des prix de gros

L'indice des prix de gros de 231 articles et de base 100 en 1977 a fait apparaître une hausse de 4,6 % au lieu de 3,8 % un an auparavant [1].

Fortement influencé par les variations des cours des produits agricoles et du poisson, l'indice s'est infléchi en janvier et a entamé par la suite un mouvement ascendant, nettement accentué en avril. Après le recul saisonnier de mai à juin, il a été affecté par une reprise sensible et quasi ininterrompue jusqu'en fin d'année, consécutivement à la montée des prix des produits industriels.

(1) Voir annexe statistique 29
(1) Voir annexe statistique 30

	Pondération %	Moyenne annuelle 1989	Moyenne annuelle 1990	Varia. brute %	Varia. pondérée %
Secteur agricole	**39,6**	**255,2**	**264,8**	**+ 3,8**	**+ 1,5**
Secteur industriel	**60,4**	**272,9**	**286,6**	**+ 5**	**+ 3,1**
- Energie	6,2	346,1	356,3	+ 2,9	+ 0,2
- Industries alimentaires	25	243,6	258,9	+ 6,3	+ 1,4
- Habillement et textiles	7,3	216,6	211,2	– 2,5	– 0,1
- Industries métallurgiques	10,4	331	353,5	+ 6,8	+ 0,9
- Autres industries légères	11,5	280,5	296,7	+ 5,8	+ 0,7
Indice général	**100**	**265,9**	**278**	**+ 4,6**	**+ 4,6**

Dans le secteur agricole, les prix se sont élevés de 3,8 % au lieu de 2 % l'année précédente, en raison principalement de la diminution de la production qui a entraîné un renchérissement de l'ordre de 25 % des cours des produits maraîchers et des agrumes et à un moindre degré des prix du blé, de la betterave et de la canne à sucre. En revanche, les cours des fruits secs, des cultures oléagineuses, du thé et du café se sont inscrits en baisse.

Dans le secteur industriel, l'indice a enregistré une augmentation de 5 % identique à celle de l'an dernier. Toutefois, cette variation d'ensemble recouvre des augmentations importantes au niveau de la quasi-totalité des rubriques, une hausse limitée à 2,9 % des prix de l'énergie et une baisse de 2,5 % des textiles. Les accroissements les plus importants ont été relevés dans la métallurgie et dans l'industrie alimentaire, par suite du renchérissement des matières premières importées et par celui des produits agricoles.

Indice des prix à la production industrielle

L'indice retraçant l'évolution des prix à la production industrielle, ayant pour base la période juillet 1975 - juin 1976 et prenant en considération les prix hors taxes de 142 produits, a marqué une hausse de 4,9 %.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1989	Moyenne annuelle 1990	Variation brute %	Variation pondérée %
Industries alimentaires	46	253,4	268,3	+ 5,9	+ 2,2
Habillement et textiles	13,5	394,1	391,6	– 0,6	– 0,1
Industries métallurgiques	21,3	359,1	384,1	+ 7	+ 1,7
Autres industries légères	19,2	329,1	347,3	+ 5,5	+ 1,1
Indice général	**100**	**309,4**	**324,7**	**+ 4,9**	**+ 4,9**

Les prix dans l'industrie alimentaire apparaissent en extension de 5,9 %. La même tendance a caractérisé les industries métallurgiques du fait du renchérissement des produits importés, notamment le matériel électrique, d'équipement et de transport. Il en a été de même pour les engrais dont les prix fixés librement depuis juillet 1990 ont subi une majoration de plus de 20 %. En revanche, les cours du cuir et des produits en caoutchouc ont fléchi respectivement de 4,8 % et de 2,2 % d'une année à l'autre.

Salaires

La revalorisation des traitements et salaires a été poursuivie en 1990. En effet, le salaire minimum garanti a fait l'objet d'un relèvement de 10 % le 1er mai, le même que celui accordé lors de chacune des deux dernières années. De ce fait, le salaire minimum horaire des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales est porté en un an de 4,75 dirhams à 5,22 dirhams et la part du salaire journalier obligatoirement versée en espèces dans les professions agricoles est passée de 24,58 dirhams à 27,03 dirhams.

Dans la fonction publique, il a été procédé à l'application de la dernière tranche relative à l'amélioration du régime indemnitaire des fonctionnaires

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ainsi qu'au relèvement des traitements de quelque 28.500 agents temporaires. Par ailleurs, le régime de retraite des fonctionnaires a connu une importante réforme visant à revaloriser sensiblement le montant des pensions en incluant dans la base de calcul non seulement le traitement de base mais également l'indemnité de résidence et la moitié des indemnités afférentes à la situation statutaire du fonctionnaire.

Dans les secteurs privé et semi-public, les majorations des salaires restent difficiles à cerner. Toutefois, il semble que les réajustements conventionnels aient été assez modérés dans l'ensemble.

Enfin, dans le cadre de la mise en application de l'impôt général sur le revenu, le prélèvement fiscal a été réduit pour les revenus moyens et même supprimé pour ceux n'excédant pas 12.000 dirhams par an.

Population - Emploi

La population à fin 1990 est estimée à 25,5 millions d'habitants, en accroissement de près de 640.000 personnes. Elle demeure très jeune puisque une personne sur deux est âgée de moins de 20 ans et la tranche en âge de scolarisation représente un quart du total. Elle se caractérise également par une progression de la population urbaine de 3,8 % et de 1,8 % en milieu rural, en raison notamment de l'exode et de l'absorption de zones rurales par les périmètres urbains. Dans ces conditions, le nombre des villes de plus de 100.000 habitants, qui était de 8 il y a trente ans a plus que doublé. Elles regroupent près des deux tiers de l'ensemble de la population urbaine dans les régions du Nord-Ouest et du Centre du pays. A elles seules, Casablanca et Rabat-Salé en abritent plus du tiers et dégagent des densités fortes, respectivement de 1.900 et 1.100 habitants au kilomètre carré, alors que la moyenne est inférieure à 220 dans les autres grandes villes.

Dans le domaine de l'emploi, il est à rappeler que l'enquête annuelle portant sur la population active en milieu urbain avait conclu que le taux de chômage était passé de 13,9 % en 1988 à 16,3 % en 1989, le nombre de demandes d'emplois insatisfaites ayant atteint plus de 590 mille, alors que celui de la population active s'élevait à 3,6 millions. Une telle aggravation a par ailleurs affecté l'ensemble des groupes d'âges mais surtout la tranche des jeunes de 15 à 24 ans où le taux a dépassé les 30 %.

Pour ce qui est de 1990, il s'avère difficile d'apprécier l'évolution de l'emploi, les données exhaustives étant encore indisponibles. Toutefois, les informations fragmentaires qu'il a été possible de recueillir font état d'une amélioration de l'embauche dans la plupart des secteurs d'activités. De fait, la création nette d'emplois recensés dans l'industrie, le commerce et les services s'est élevée à 24.000 postes dont plus de la moitié dans les branches du textile et du bâtiment. Les recrutements par l'Administration publique ont totalisé 17.000 postes, dont 3.000 à titre de remplacement de départs à la retraite. Par ailleurs, la création de plus de 89.000 emplois,soit 35 % de plus qu'en 1989, principalement dans les branches du textile et du cuir était prévue dans le cadre des projets d'investissement agréés en 1990. Quant au climat social, tel qu'il apparaît au travers des statistiques officielles, il a été caractérisé par une diminution d'un tiers des grèves et des journées de travail perdues.

La promotion de l'emploi a suscité cette année une attention particulière de la part des pouvoirs publics en vue notamment de résorber le chômage des jeunes qui s'aggrave de plus de 100 mille par an, soit environ le tiers des demandes additionnelles d'emploi. En effet, l'insertion des jeunes dans la vie active a été confiée à un Conseil national de la jeunesse et de l'avenir. A cet effet, un recensement des jeunes chômeurs diplômés et une enquête auprès de l'Administration et des entreprises du secteur privé ont été effectués. En outre, des mesures ont été prises pour le recrutement de 100 mille jeunes dès l'année prochaine, pour la résorption progressive du chômage ainsi que pour l'institution d'une aide aux lauréats des établissements de formation professionnelle désireux de créer de petites ou moyennes entreprises. De même a été décidé le renforcement de l'encouragement des jeunes promoteurs par l'octroi de prêts à des conditions préférentielles.

COMMERCE EXTERIEUR

Le fait marquant, en matière de commerce extérieur, a été cette année l'aggravation du déficit des échanges, due à une augmentation de la valeur des importations plus importante encore que celle des exportations.

Ainsi, malgré des efforts considérables, déployés depuis des années déjà dans le cadre de la restructuration du commerce extérieur, la balance commerciale est restée constamment déficitaire en raison du volume difficilement compressible des importations et de l'incidence des facteurs défavorables tant internes qu'externes sur l'évolution des exportations.

C'est qu'en effet, l'importation d'un grand nombre de matières premières, de l'énergie et des demi-produits demeure indispensable aussi bien pour la consommation et l'investissement que pour la production exportable. Dans ces conditions, la correction de la valeur externe du dirham, mesure par essence d'accompagnement, ne peut exercer à elle seule, un effet dissuasif que sur une part limitée des importations. En effet un tel processus n'a pour résultat immédiat qu'une augmentation de la valeur des acquisitions et non une renonciation permanente aux achats à l'étranger. Dès lors, l'avantage de la libéralisation du commerce extérieur accompagnée d'une dévaluation a réside en définitive dans une confrontation libre de la demande intérieure vis-a- vis de l'offre extérieure et l'incidence de la dépréciation a été perçue et demeure davantage comme une donnée exogène défavorable plutôt que comme une incitation à l'abstention d'importer.

Au niveau des exportations, la dépréciation procure certes une recette supplémentaire mais une bonne part en est absorbée par le surcoût des importations nécessaires à cet égard et pourrait même, à la limite, constituer une gêne sérieuse dans la recherche d'une augmentation de la production et de sa diversification, sur lesquelles l'espoir est fondé pour justifier une modification du taux de change. Au surplus, libéraliser trop rapidement le commerce extérieur et dévaluer pourraient s'avérer fort préjudiciables pour les industries naissantes. D'ailleurs, les exportations continuent de pâtir de pratiques protectionnistes à l'entrée de marchés de plus en plus réglementés et du maintien à un niveau relativement bas des cours des ventes. En revanche, elles subissent le plein effet du renchérissement des importations des matières premières et des demi-produits, nécessaires à la production exportable. De même, les aléas climatiques ne permettent pas toujours de dégager un surplus exportable important. Enfin, elles ont souffert de la fermeture de certains débouchés du Moyen-Orient en raison des événements du Golfe.

Dans ces conditions, les échanges commerciaux se sont élevés à près de 92 milliards de dirhams, en progression de plus d'un cinquième, imputable pour les deux-tiers environ à l'augmentation des importations. A ce niveau, ils correspondent à 44 % du produit intérieur brut dont 27 % à l'importation et 17 % à l'exportation.

En effet, les importations ont dépassé 57 milliards de dirhams et marqué un alourdissement supérieur à 22 % résultant d'une augmentation de la demande et des cours de la quasi-totalité des produits, particulièrement de biens d'équipement et de produits énergétiques.

Pour leur part, les exportations ont totalisé près de 35 milliards de dirhams et enregistré une expansion de plus de 23 % qui s'explique notamment par la reprise des ventes des dérivés de phosphates, par l'extension des livraisons de biens de consommation et par l'augmentation des prix des denrées alimentaires. En revanche, les tonnages expédiés ont été caractérisés par des mouvements divergents et ont marqué en définitive une hausse limitée à 4,4 %.

Au total, le déficit de la balance commerciale qui avait déjà atteint 18,3 milliards de dirhams l'an passé, s'avérant ainsi presque le double de celui de 1988, s'est encore aggravé cette année et s'est élevé à 22,2 milliards de dirhams. A ce niveau, il correspond à 10,6 % du produit intérieur brut. De ce fait, le taux de couverture n'a guère dépassé 61 % bien inférieur à celui enregistré ces dernières années en particulier en 1988 où il s'était fixé à 76 %.

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990
Importations C.A.F.(1)	34.608	35.271	39.133	46.594	57.023
Exportations F.O.B.(1)	22.104	23.390	29.751	28.271	34.858
Solde	– 12.504	– 11.881	– 9.382	–18.323	– 22.165
Couverture (%)	63,9	66,3	76	60,7	61,1

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Certes, les termes de l'échange se sont améliorés de 3 % taux néanmoins inférieur à celui observé il y a deux ans. Mais cette amélioration conjoncturelle est imputable à la dépréciation du dirham intervenue cette année et trouve son origine dans la hausse des prix de ventes de produits alimentaires et de produits finis ainsi que dans la baisse des cours d'achats de céréales et de soufre qui a atténué le renchérissement notamment du pétrole et des biens d'équipement.

De même calculé en termes FOB, c'est-à-dire en excluant des importations les frais d'assurances et de transports, montés à 5.166 millions de dirhams, le déficit commercial s'est inscrit pour 17 milliards de dirhams, en hausse de 20,5 %.

L'analyse des flux commerciaux par catégories de produits montre que ne demeurent excédentaires que les soldes des produits alimentaires et des biens de consommation. En outre, l'excédent que ces deux postes enregistrent ainsi que la contraction du solde déficitaire laissé par les demi-produits ne représentent qu'un allégement minime du déficit global. Par ailleurs, cette analyse fait ressortir une fois encore le poids exercé par l'importation de l'énergie et des biens d'équipement dont les déficits excédent le solde négatif total. Pour sa part, le résultat dégagé par les produits bruts, nettement positif en 1989, est devenu largement déficitaire en 1990 en raison à la fois de la reprise de l'importation du soufre et de la mévente des phosphates bruts.

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990
Produits alimentaires	+ 2.197	+ 2.366	+ 3.353	+ 2.269	+ 3.835
Energie et lubrifiants	– 4.865	– 5.528	– 4.543	– 6.424	– 8.402
Produits bruts	– 492	– 848	– 142	+ 1.243	– 735
Demi-produits	– 2.558	– 2.592	– 1.681	– 6.195	– 4.985
Biens d'équipement	– 7.832	– 7.066	– 8.393	– 10.974	– 14.043
Biens de consommation	+ 1.046	+ 1.787	+ 2.024	+ 1.758	+ 2.165
Total	**– 12.504**	**– 11.881**	**– 9.382**	**– 18.323**	**– 22.165**

La répartition géographique des échanges reste caractérisée par la prédominance de l'Europe, particulièrement la Communauté économique européenne avec laquelle le déficit commercial s'est d'ailleurs amplifié. De même, il s'est aggravé vis-à-vis des autres partenaires commerciaux.

Importations

Les importations ont atteint 57 milliards de dirhams et progressé de 22,4 % au lieu de 19 % en 1989. Les quantités acquises se sont élevées à plus de 16 millions de tonnes, en augmentation de 16,6 % alors qu'elles s'étaient contractées légèrement l'an dernier.

Les importations hors énergie se sont développées d'un cinquième et les quantités y afférentes de 30 %. De même, exclusion faite des biens d'équipement, les autres achats ont augmenté de 16,7 % en valeur et de 30,4 % en tonnage.

En définitive, la structure des importations a subi de légères modifications. C'est ainsi que les parts des produits alimentaires et des demi-produits ont baissé de 2 points environ chacune et se sont établies respectivement à 8,4 % et 24,1 %. Celles des autres rubriques se sont en revanche renforcées et se sont élevées à 12,1 % pour les produits bruts, 11,6 % pour les biens de consommation, 16,9 % pour les produits énergétiques et 26,9 % pour les biens d'équipement.

Produits alimentaires

Les achats de produits alimentaires, pour un montant de 4.801 millions de dirhams, qui avaient augmenté de près d'un cinquième l'an passé, s'avèrent cette année en baisse de 3,8 % due au fléchissement de certains cours notamment ceux des céréales. En revanche, les tonnages reçus se sont accrus de 12,3 %.

En effet, l'acquisition de 1,4 million de tonnes de blé a coûté la contre-valeur de 1.410 millions de dirhams, en recul de plus d'un cinquième. A l'inverse, les autres denrées ont totalisé un montant de 3.391 millions de dirhams, en extension de 6,8 % en liaison principalement avec la hausse des quantités importées.

Energie et lubrifiants

La contrevaleur des approvisionnements en produits énergétiques et lubrifiants, en se chiffrant à 9.652 millions de dirhams, s'est alourdie de plus d'un tiers, suite à la hausse des cours.

A elle seule, la facture pétrolière s'est fixée à 8.142 millions de dirhams et apparaît en augmentation d'un tiers pour un volume de 5,8 millions de tonnes qui ne s'est accru que de 3,4 %. C'est qu'en effet, le prix moyen de la tonne importée ressort à 1.395 dirhams au lieu de 1.080 dirhams un an auparavant. La même tendance, mais plus accentuée, a été observée pour les achats des autres produits du groupe.

Produits bruts

Les importations de produits bruts ont porté sur un montant de 6.886 millions de dirhams, en expansion de 29 % tandis que les tonnages ont progressé de plus de deux tiers.

Ainsi, les achats de soufre ont atteint 2.374 millions de dirhams, soit un montant plus de deux fois supérieur à celui d'il y a un an, pour un volume qui a presque triplé. En revanche, les commandes de produits d'origine animale et végétale d'une valeur de 3.585 millions de dirhams, n'ont augmenté que de 3,6 % et ont même accusé une baisse de 7 % en tonnage par suite de la réduction des acquisitions d'huiles végétales et de la quasi-stagnation de celles de bois bruts.

Demi-produits

Les importations de demi-produits, nécessaires au fonctionnement des industries de transformation, ont occasionné un débours de 13,8 milliards de dirhams, en progression de 13,3 % formant ainsi le second groupe d'importations. Cette tendance traduit à des degrés divers celle de l'ensemble des produits de la rubrique, en particulier les produits chimiques, les matières plastiques et les feuillards.

Biens d'équipement

Les achats de biens d'équipement ont totalisé 15,3 milliards de dirhams et augmenté de 28 %. Suscités par l'effort d'investissement, ils représentent le premier poste des importations. Cette orientation à la hausse a concerné l'ensemble des rubriques, en particulier les machines et appareils divers, le matériel, les voitures industrielles et les avions.

Biens de consommation

Les achats de biens de consommation, inscrits pour 6.630 millions de dirhams, apparaissent en hausse de 32 % et ont porté sur un tonnage en extension d'un cinquième. Les voitures de tourisme, les tissus, les médicaments et les ouvrages en matières plastiques ont constitué les principales acquisitions.

Exportations

Les exportations ont avoisiné 35 milliards de dirhams et marqué une expansion de 23,3 % qui intervient, il est vrai, après la baisse de 5 % observée un an auparavant. Ce redressement a découlé de la nette reprise des expéditions de dérivés de phosphates, de la poursuite de l'évolution favorable des recettes de biens de consommation ainsi que du renforcement de celles de produits alimentaires. A lui seul, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe de l'Office chérifien des phosphates s'est élevé à près de 10 milliards de dirhams, en essor d'un cinquième d'une année à l'autre malgré la baisse des cours.

En regard, les quantités livrées, établies à près de 19 millions de tonnes, n'ont augmenté que de 4,4 %. Dans ces conditions, le prix moyen de la tonne exportée est passé en un an de 1.559 dirhams à 1.842 dirhams.

De ce fait, la structure des exportations s'est trouvée modifiée. La part des demi-produits comme celle des biens de consommation ressort à 25,2 %. En revanche, le pourcentage des produits alimentaires et celui des produits bruts ont baissé pour s'établir respectivement à 24,8 % et à 17,6 %. Enfin, la part des autres postes est restée voisine de 7 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Produits alimentaires

Les exportations de produits alimentaires ont rapporté la contrevaleur de 8.636 millions de dirhams, en hausse de 19 %. Cette évolution favorable a découlé d'une amélioration des prix, elle-même consécutive à la réduction de l'offre sur le Marché commun en provenance notamment de l'Espagne. A l'inverse, les quantités livrées ont diminué de 9 % en raison de la chute de la production d'agrumes et de primeurs.

C'est ainsi que les expéditions d'agrumes et de primeurs ont totalisé 2.267 millions de dirhams, en essor d'un cinquième. De même, les produits de la pêche ont procuré 4.317 millions de dirhams, montant en expansion de 20,5 % pour un volume en légère augmentation. Les recettes procurées par les ventes de conserves de légumes et de fruits et confitures se révèlent également en amélioration.

Energie et lubrifiants

Composées essentiellement de pétrole raffiné, les exportations de produits énergétiques et lubrifiants, se sont élevées à 614 mille tonnes et ont procuré la contrevaleur de 1.250 millions de dirhams.

Produits bruts

Les ventes de produits bruts se sont chiffrées à 6.151 millions de dirhams et ont accusé une diminution de 6,5 % consécutive à une baisse de même ampleur des tonnages expédiés. Cette évolution d'ensemble recouvre des mouvements divergents d'une rubrique à l'autre.

C'est ainsi que les expéditions de matières minérales se sont établies à 4.666 millions de dirhams, en recul de 11,2 %. A cet égard, les enlèvements de phosphates avec 11,7 millions de tonnes, ont fléchi de 6 % et procuré une valeur de 3.600 millions de dirhams, réduite de 13,2 %. De même, les recettes provenant des autres minerais se sont dans l'ensemble inscrites en léger repli.

En revanche, les exportations de produits d'origine animale et végétale ont atteint 1.485 millions de dirhams et se sont améliorées de 12,2 % grâce essentiellement à l'expansion des envois d'huile d'olive, enregistrée pour la première fois depuis de très nombreuses années et ce, en dépit d'un net recul des cours.

Demi-produits

Les exportations de demi-produits se sont développées de près de moitié du fait d'une sensible reprise de la demande des dérivés de phosphates et ont procuré une recette de 8.768 millions de dirhams. A elles seules, les livraisons d'acide phosphorique ont rapporté un montant de 2.868 millions de dirhams qui a presque doublé en un an, alors que le tonnage expédié est passé de 485 mille à 1,2 million de tonnes. Pour leur part, les expéditions d'engrais ont fourni la somme de 3.387 millions de dirhams, en progression de près de 28 % pour un volume accru de 37 %.

Produits finis

En dépit de la perte de certains marchés notamment du Moyen Orient, les exportations de produits finis ont été à l'origine d'une recette de 10 milliards de dirhams, en extension de près de 30 %. Les ventes de biens de consommation se sont élevées à 8.795 millions de dirhams en raison des livraisons de vêtements confectionnés, d'articles de bonneterie et de chaussures. De même, les exportations de biens d'équipement ont procuré 1.258 millions de dirhams, montant en accroissement de 27,6 %. En revanche, les expéditions de tapis ont marqué un recul sensible.

Répartition géographique des échanges

L'analyse de la répartition géographique des échanges commerciaux souligne une fois encore la prépondérance de l'Europe qui a absorbé 72 % des exportations et fourni 65 % des importations. Le commerce avec la Communauté économique européenne a représenté 58 % du total et a laissé un déficit de 8,2 milliards de dirhams, en détérioration envers la plupart des pays de la Communauté, à l'exception cependant de l'Espagne et surtout de la France, avec laquelle il s'est allégé.

Le déséquilibre commercial s'est également accusé à l'égard des pays fournisseurs de pétrole et de l'Amérique du Nord. De même, les transactions commerciales se sont soldées par un déficit en net accroissement vis-à-vis de la Suède, du Brésil et de la Chine. En revanche, l'excédent avec l'Inde s'est renforcé grâce à la reprise des ventes d'acide phosphorique.

Le commerce extérieur a été et reste structurellement déficitaire. Des mesures courageuses, nombreuses et variées ont été prises au cours des dernières années en vue de réduire le solde négatif des échanges, lequel a été d'ailleurs à l'origine de l'endettement du pays qui a constitué une entrave dans la marche vers le développement. La libéralisation du commerce extérieur, en dépit d'inconvénients temporaires inhérents et prévisibles, a déjà permis des résultats appréciables et a tendu à transformer progressivement l'économie nationale qui se satisfaisait un peu trop du marché intérieur en une économie capable non seulement de répondre à la demande locale dans de meilleures conditions mais également apte à exporter d'une manière permanente sur des marchés exigeants. Il convient dès lors d'accélérer le processus de réalisation de cet objectif, non pas en recourant à des dépréciations de taux de change, mais de renforcer la production exportable et d'offrir des prix et des qualités acceptables. C'est pourquoi, il apparaît judicieux de mettre en oeuvre un plan d'action à même de conjuguer harmonieusement les atouts dont dispose notre économie nationale et de combler ses lacunes en particulier en matière de productivité. Enfin, il apparaît nécessaire de s'adapter à un environnement international dominé de plus en plus par la formation de grands groupements économiques.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

Devant la détérioration du compte courant de la balance des paiements et la nécessité de constituer un volant de devises compatible avec les besoins de l'économie et le remboursement de la dette, il a été nécessaire de mettre en oeuvre un programme appuyé par un crédit stand-by du Fonds monétaire international et par des accords de rééchelonnement avec les clubs de Paris et de Londres. A cet effet, les autorités ont été amenées à procéder à une dépréciation du taux de change du dirham, ont cherché à réduire le déficit des opérations courantes et ont pu obtenir un rééchelonnement important des échéances de la dette extérieure.

Dans ce contexte, les résultats obtenus au terme de 1990 se révèlent au total satisfaisants. Cette évolution favorable a trouvé son origine dans un renforcement des recettes touristiques et, surtout, des transferts effectués par les résidents marocains à l'étranger. En fait, les progrès acquis auraient pu être plus sensibles encore si la commande des produits étrangers n'était pas demeurée soutenue face à une atonie de la demande extérieure, accompagnée au demeurant d'une baisse de prix de nombreux produits exportés et d'un renchérissement des acquisitions, notamment de biens manufacturés et surtout du cours du baril de pétrole. Aussi, le déficit commercial est-il apparu alourdi. Dans ces conditions, les importants gains réalisés par les opérations de voyages et les transferts des résidents à l'étranger n'ont pas été à même de compenser le total de ce déficit et de la charge des intérêts de la dette.

Au total, le solde déficitaire des opérations courantes de la balance des paiements a marqué une nette amélioration, en passant d'une année à l'autre de 6,8 milliards à 1,6 milliard de dirhams et n'atteint pas 0,8 % du produit intérieur brut, au lieu de 3,6 % un an auparavant.

Au surplus, le financement du déficit courant ainsi allégé a pu être facilement réalisé, d'autant que le réaménagement du remboursement en capital de la dette extérieure a porté sur un montant élevé et que les apports en capitaux non monétaires, sous forme d'investissements étrangers et surtout de prêts et de dons se sont avérés substantiels.

En définitive, le solde final de la balance des paiements apparaît fortement excédentaire, de 13,5 milliards de dirhams.

En effet, les avoirs extérieurs nets détenus par le système bancaire, qui avaient stagné en 1989, se sont inscrits cette année en expansion, en passant de 7.542 millions à 21.061 millions. A ce niveau, ils représentent environ quatre mois et demi d'importation C.A.F., au lieu de deux mois au terme de l'année précédente. De même, les réserves brutes se sont accrues de 8.491 millions à 22.786 millions, assurant la couverture de 4,8 mois d'achats de marchandises à l'étranger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La balance des paiements.

Le déséquilibre des transactions sur biens et services est monté de 20,4 milliards à 20,7 milliards de dirhams sous l'effet défavorable de l'évolution des mouvements de marchandises, malgré une amélioration des exportations et une progression remarquable des recettes du tourisme. Cependant, grâce à un nouveau renforcement de l'excédent des transferts effectués principalement par les résidents marocains à l'étranger, passé en un an de 13,6 milliards à près de 19,1 milliards de dirhams, le déficit des opérations courantes est revenu de 6,8 milliards à 1,6 milliard et se révèle en forte contraction. A ce niveau, il a représenté moins de 0,8 % du produit intérieur brut, au lieu de 3,6 % un an auparavant.

En outre, ce déficit a été aisément comblé et même très largement au-delà, par des recettes nettes de capitaux au niveau inégalé de près de 15,1 milliards, représentant des investissements étrangers, mais aussi et surtout des prêts et des dons, pour des montants d'autant plus appréciables que les dépenses effectives en remboursement du capital de la dette ont été contenues, en raison du rééchelonnement obtenu. Au total, et comme le montre le tableau ci-après, le solde final de la balance des paiements a enregistré une progression remarquable et ressort à plus de 13,5 milliards de dirhams.

Soldes en millions de dirhams	1986	1987	1988	1989*	1990**
Biens et services	−16.065	−13.332	− 9.344	−20.445	− 20.727
Paiements de transferts	+14.103	+14.702	+13.100	+13.604	+ 19.125
Opérations courantes	− 1.962	+ 1.370	+ 3.756	− 6.841	− 1.602
Opérations en capital	+ 2.704	+ 132	− 2.105	+ 6.880	+ 15.126
.Capitaux non monétaires ..	(+5.301)	(+1.037)	(−1.452)	(+7.467)	(+16.414)
.Transactions avec le F.M.I.	(− 2.597)	(− 905)	(− 653)	(− 587)	(− 1.288)
Balance des paiements	+ 742	+ 1.502	+ 1.651	+ 39	+ 13.524

(*) *Chiffres rectifiés.*
(**) Chiffres provisoires.

Les biens et services

L'aggravation du déficit qui affecte habituellement la balance des biens et services, amorcée l'an dernier, s'est poursuivie cette année, en liaison avec l'accroissement des importations tant en volume qu'en valeur. Toutefois, grâce à un fort développement des recettes des voyages, et à une sensible réduction des dépenses au titre des intérêts de la dette, cette détérioration s'est effectuée à un rythme nettement moins accentué que par le passé. De fait, le solde négatif laissé par les biens et services s'est élevé à 20,7 milliards de dirhams, en augmentation de 1,4 % seulement, et a représenté 10 % environ du produit intérieur brut, au lieu de 10,8 % au terme de l'exercice précédent.

En effet, le déséquilibre structurel des échanges de marchandises, exprimé en termes F.O.B., s'est accru de 14.248 à 17.071 millions de dirhams entraînant ainsi, pour la deuxième année consécutive, une forte aggravation qui contraste avec la tendance à l'allégement observée de 1986 à 1988. Ce déficit sans précédent a été engendré par l'alourdissement continu des achats à l'étranger qui n'a été que partiellement compensé par le redressement des exportations. Atteignant 51.775 millions de dirhams, les importations ont marqué, comme l'an dernier, une hausse de près du cinquième. Chiffrées à 34.704 millions, les exportations ont enregistré une augmentation de près du quart. Dans le même temps, les dépenses au titre des frais de transport et d'assurances correspondantes se sont élevées à 5.166 millions de dirhams et les recettes de même nature à 1.826 millions, laissant un déficit de 3.340 millions.

Les entrées de devises au titre des voyages ont atteint la contrevaleur de 10.548 millions de dirhams, montant sans précédent, en essor de 22,4 % imputable à l'accroissement des entrées de touristes, en particulier ceux d'origine maghrébine. Quant aux dépenses à l'étranger effectuées par les résidents, elles ont également augmenté et se sont établies à 1.539 millions. Aussi, la balance du poste «voyages» a-t-elle dégagé un excédent d'un peu plus de 9 milliards de dirhams.

Le déficit habituel de la rubrique des revenus des investissements ressort à 7.986 millions de dirhams, en allégement de 1.855 millions d'une année à l'autre. De ce fait, il contribue à concurrence d'environ 40 % au déficit de la balance des biens et services. Les décaissements relatifs aux intérêts de la dette extérieure sont revenus de 9.638 millions à 8.118 millions de dirhams, du fait du rééchelonnement d'un montant de 3,6 milliards de dirhams. Quant aux placements effectués à l'étranger, ils ont procuré 682 millions de dirhams au lieu de 271 millions un an auparavant.

Enfin, les dépenses afférentes aux transactions gouvernementales, comptabilisées pour 4.149 millions de dirhams, ont augmenté de 11,6 %. Pour leur part, les recettes, constituées par les transferts de fonds opérés en faveur des organismes internationaux et des représentations diplomatiques au Maroc, ont atteint 1.109 millions et apparaissent en légère hausse. Ainsi, les transactions gouvernementales se sont soldées par une charge de 3.040 millions, nettement supérieure à celle enregistrée il y a un an et représentant quelque 15 % du déficit total des biens et services.

Les paiements de transferts

Les transferts sans contrepartie ont laissé un surplus de 19.125 millions de dirhams, en développement de plus de 5.521 millions ou de plus de 40 % et qui succède à celui de 3,8 % enregistré l'an dernier. Cette amélioration sensible a résulté de l'accroissement des rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger. Ces opérations qui constituent l'essentiel des transferts privés ont porté sur 16.537 millions de dirhams et augmenté au rythme rapide de plus de 45 %. Parallèlement, les sorties de fonds initiées par les résidents étrangers au titre de leurs revenus transférables ou en raison de leurs départs définitifs sont passées de 167 à 176 millions de dirhams.

Pour leur part, les opérations du secteur public ont fourni un apport net de 1.437 millions. En effet, les recettes, obtenues principalement sous forme d'aide gratuite, ont porté sur 1.781 millions et les dépenses, effectuées au titre de versements de dons et de pensions ainsi que dans le cadre de la contribution du Maroc au fonctionnement des organismes internationaux, ont atteint 344 millions de dirhams.

Au total, l'excédent global des paiements de transferts ainsi dégagé a couvert une large partie du déficit de la balance des biens et services et le solde négatif des opérations courantes a été ramené de 6.841 millions à 1.602 millions, soit 0,8 % du produit intérieur brut.

Les opérations en capital

Le flux net des capitaux extérieurs, y compris les opérations traitées avec le Fonds monétaire international, a fait ressortir un excédent substantiel, de 15.126 millions de dirhams, représentant plus du double de celui de l'année précédente. Une telle amélioration découle d'une part d'un renforcement exceptionnel et notable des recettes, qui se sont élevées à 23.936 millions et d'autre part, d'une augmentation limitée des dépenses qui n'ont pas dépassé 8.810 millions, consécutivement à l'important rééchelonnement conclu avec les créanciers extérieurs.

Les mouvements des capitaux privés se sont soldés par un surplus de 4.294 millions de dirhams, nettement plus élevé qu'il y a un an. Cette orientation a trouvé son origine dans un net renforcement des crédits commerciaux. Quant aux entrées afférentes aux «prêts et investissements privés», elles sont demeurées de l'ordre de 1,9 milliard de dirhams. A ce niveau, elles ont contribué pour moins de 4 % à la formation brute de capital fixe et apparaissent encore relativement modestes au regard des possibilités et avantages offerts aux investisseurs étrangers.

De même, les mouvements de capitaux destinés à l'Etat et aux établissements publics ont procuré un apport net sans précédent de 12.120 millions de dirhams. De fait, les ressources reçues se sont inscrites pour 18.443 millions et se révèlent en expansion très sensible. Elles sont constituées notamment à hauteur de 6,2 milliards de dons et de 4,1 milliards de prêts consentis par le groupe de la Banque mondiale. Parallèlement, les remboursements de la dette en capital, par suite du rééchelonnement de plus de 11 milliards de dirhams, ont été limités à 6,3 milliards de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les opérations effectuées avec le Fonds monétaire international se sont traduites cette année, à l'instar des quatre derniers exercices, par des sorties nettes, de 1.288 millions de dirhams. En effet, les rachats afférents aux facilités antérieures ont atteint 1.842 millions alors que la contrevaleur des tirages s'est établie à 554 millions, correspondant à deux tranches chacune de 24 millions de droits de tirages spéciaux, mobilisées en juillet et en octobre dans le cadre de l'accord de confirmation conclu en 1990.

Au total, les versements effectifs au titre de la charge de la dette extérieure se sont élevés à 16.928 millions de dirhams dont près de la moitié sous forme d'intérêts. Ainsi, le service de la dette a représenté 23,4 % des recettes courantes au lieu d'un tiers environ en 1989 et 8,1 % du produit intérieur brut au lieu de 9,7 % un an auparavant.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

De nouvelles mesures ont été mises en oeuvre aux fins de simplification des procédures administratives et d'allégement de la réglementation en matière des échanges de biens, de services, de transferts et de mouvements de capitaux.

C'est ainsi que dans le domaine du commerce extérieur, l'obligation de visa de l'Office des changes pour les certificats d'importation a été supprimée et le champ des importations libres a été élargi.

En ce qui concerne les voyages, l'allocation en devises accordée aux nationaux désireux de se rendre à l'étranger a été augmentée de 100 à 1.000 dirhams. En outre, l'utilisation des avoirs en comptes d'attente et de capital a de nouveau été étendue pour les dépenses de séjour au Maroc. De même, le montant des transferts sans visa en faveur des étudiants a été relevé.

Parallèlement, des mesures ont été prises en vue notamment d'encourager les entrées de capitaux et de revenus appartenant à des marocains installés à l'extérieur par la suppression de la condition de versement minimum pour l'ouverture de comptes en dirhams convertibles. De même, les sociétés de pêche hauturière ont été tenues de solder leurs comptes en devises à l'étranger et de rapatrier la totalité de leurs recettes.

Par ailleurs, les dispositions du décret relatif à la marocanisation ont été abrogées, afin de stimuler davantage les investissements étrangers.

S'agissant de la cotation des devises, un nouveau panier a été adopté. Il est axé essentiellement sur les principales monnaies entrant dans la composition de l'Ecu. De même, afin d'accompagner les efforts de restructuration de l'économie et d'améliorer la compétitivité des exportations, il a été procédé le 2 mai 1990 à une dévaluation du dirham de 9,25 % de façon uniforme par rapport à chaque devise. Du fait du nouveau système de cotation et de cette dépréciation, l'unique depuis juillet 1985, ainsi que des fluctuations autonomes enregistrées par les devises sur les marchés des changes mondiaux, la valeur externe du dirham est restée stable depuis mai 1990 en termes de taux de change effectif nominal et, d'une fin d'année à l'autre, s'avère en baisse de 6,7 % vis-à-vis du droit de tirage spécial et de 12,4 % à l'égard de l'Ecu. Par rapport au franc français, la dépréciation du dirham ressort à 11 %. En revanche, celui-ci s'est apprécié de près de 1 % au regard du dollar américain.

En définitive, si l'amélioration de la balance des paiements apparaît indéniable au terme de 1990, elle a cependant résulté non seulement de l'effort d'assainissement engagé depuis 1983 mais également de la conjonction de facteurs exogènes favorables et de l'afflux d'un montant important de dons. Néanmoins, le remboursement de la dette et l'impératif d'accroissement des réserves de change ont encore nécessité un appel substantiel aux emprunts étrangers. Au surplus, la dévaluation du dirham n'a eu que des effets limités sur l'ensemble de l'économie et n'a guère permis, en particulier, de contenir l'expansion des importations. Face à la fragilité des résultats obtenus et afin d'atteindre l'objectif de viabilité de la balance des paiements dans un proche avenir, il apparaît nécessaire de renforcer le dispositif d'encouragement des exportations et des investissements étrangers et de contenir la demande de biens extérieurs dans des limites compatibles avec les exigences du rétablissement de l'équilibre du compte courant et celles d'un développement harmonisé.

LES FINANCES PUBLIQUES

La conduite de la politique en matière de finances publiques s'est inscrite en 1990 dans le cadre de l'application du programme d'ajustement et d'assainissement entamée depuis plusieurs années déjà.

En effet, au niveau de la conception, les autorités ont été amenées à introduire une loi de finances rectificative dans le but d'une part, de relancer le processus d'allégement du déficit du Trésor interrompu au terme de l'exercice antérieur et d'autre part, de corriger les écarts que n'aurait pas manqué de refléter l'exécution de la loi initiale. Celle-ci présentait un alourdissement des charges résultant de l'adoption de mesures économiques et sociales visant en particulier une revalorisation des conditions matérielles du personnel de l'Etat et une augmentation des charges d'investissement. Dans ces conditions, le découvert prévisionnel apparaissait identique à celui de 1989 et les besoins de financement qui en découlaient s'avéraient trop lourds. De surcroît, le niveau des ressources risquait lui-même de ne pas être atteint, en raison principalement de retournements de facteurs exogènes, surtout, la flambée des cours du baril de pétrole. Par ailleurs, il est apparu indispensable de rechercher un rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure et un accès aux sources de financement étranger, d'autant que l'année 1990 marquait le début du plein remboursement des échéances relatives aux accords conclus auparavant, les délais de grâce étant venus à expiration. Il était nécessaire, à cet égard, d'adopter un programme viable et de ce fait soutenable auprès des instances internationales.

C'est pourquoi, les modifications apportées par la loi de finances rectificative ont été articulées autour de deux pôles d'action. La première série de mesures a visé une augmentation de l'ordre de 3,5 milliards de dirhams des recettes essentiellement par la mise en application pour la seconde fois d'une contribution libératoire et par l'instauration progressive du régime du tiers provisionnel, devant permettre le paiement dès 1993 de l'impôt sur les sociétés au cours de l'exercice et non avec un décalage d'un an environ. Quant à la seconde série de mesures, elle a consisté en une réduction de 2,5 milliards de dirhams des charges d'équipement dont une partie a été transférée aux collectivités locales et que justifie d'ailleurs le versement de 30 % du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui leur sont alloués. Ainsi, l'amélioration des données des finances publiques ressort à quelque 6 milliards de dirhams et le déficit prévisionnel du Trésor a été de ce fait circonscrit dans la limite de 2,8 % du produit intérieur brut. Au demeurant, le Trésor devait procéder au règlement d'arriérés pour des montants importants et recourir modérément au financement monétaire.

Au niveau de l'exécution, plusieurs facteurs de caractère exceptionnel ont marqué l'exercice 1990.

D'abord, en ce qui concerne les recettes ordinaires qui se sont établies à 52.5 milliards de dirhams, en progression significative d'une année à l'autre de 8.7 milliards soit de près d'un cinquième. Trois éléments essentiels ont contribué à cette amélioration conjoncturelle ; d'une part, la contribution libératoire a fourni plus de 2 milliards de dirhams, montant nettement supérieur a ce qui était escompté. D'autre part, la réforme du régime de l'impôt sur les sociétés en introduisant le versement d'une provision a procuré un milliard. Enfin, la plus-value pétrolière a été renforcée de 1,8 milliard grâce a l'affectation de 1,4 milliard de dirhams prélevés sur les dons reçus et grâce également à la recette dégagée par l'augmentation de certains tarifs, intervenue en fin d'année.

De même, les dépenses de fonctionnement ont pu être contenues dans la limite de 29.7 milliards de dirhams, en dépit de l'amélioration des traitements et salaires.

Par ailleurs, un rééchelonnement important a été obtenu mais la charge effective de la dette intérieure et extérieure s'avère encore très lourde de l'ordre de 22 milliards de dirhams.

En outre, l'épargne publique, en passant de 3,8 milliards à 12,3 milliards de dirhams, a été accrue d'une manière significative et a permis la couverture d'une large partie des investissements. De la sorte, le déficit budgétaire avant rééchelonnement ressort à 2,5 % du produit intérieur brut.

Enfin, les besoins de financement du Trésor, tenant compte de l'apurement d'arriérés pour des sommes appréciables, apparaissent pour 17,2 milliards, niveau encore très élevé. Toutefois, leur financement a été assuré

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

par des concours extérieurs en augmentation sensible et par des emprunts internes ne revêtant pas le caractère monétaire.

Ainsi, les résultats acquis tiennent beaucoup plus à des mesures ponctuelles qui ont permis de procurer des recettes exceptionnelles qu'à un redressement fondamental des finances publiques. Aussi est-il impérieux de rester vigilant quant à la maîtrise des dépenses publiques, notamment à travers une meilleure sélection des projets d'investissement.

La loi de finances

La loi de finances rectificative, telle qu'elle a été approuvée en milieu d'exercice, a fixé le plafond des charges à 77 milliards de dirhams, montant en hausse de 3,3 % d'une année à l'autre, tandis que les ressources globales ont été évaluées à 76 milliards, en progression de 12,6 %. De ce fait, le découvert prévisionnel a été réduit à moins d'un milliard.

Les sommes prévisionnelles de la loi de finances rectificative, comparées à celles de la loi initiale et de l'année précédente, se présentent comme suit : (*)

En millions de dirhams	Plafonds des charges			Ressources			Soldes		
	1989	1990 (1)	1990 (2)	1989	1990 (1)	1990 (2)	1989	1990 (1)	1990 (2)
Budget général	**62,7**	**68,0**	**65,5**	**58,3****	**62,7****	**66,2****	**−4.4**	**−5,3**	**+0,7**
- Fonctionnement	28,8	30,3	30,3						
- Dette publique	20,0	22,5	22,5						
- Investissement	13,9	15,2	12,7						
Budgets annexes	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**0,8**	-	-	-
Comptes spéciaux	**11,1**	**10,8**	**10,8**	**8,5**	**9,1**	**9,1**	**−2,6**	**−1,7**	**−1,7**
Loi de finances	**74,6**	**79,6**	**77,1**	**67,6**	**72,6**	**76,1**	**−7,0**	**−7.0**	**−1,0**

(1) – Loi de finances initiale
(2) – Loi de finances réctificative
(**) Dont recettes d'emprunt : 17.830 millions en 1989
18.350 millions en 1990

Les dispositions de la loi de finances rectificative ont consisté en une diminution des prévisions de dépenses du budget général de 2,5 milliards affectant les seuls crédits d'investissement, les autres charges ayant été maintenues au niveau autorisé initialement. En regard, les recettes ont été accrues de 3,5 milliards, montant provenant en quasi totalité de prélèvements fiscaux supplémentaires instaurés au titre d'une part d'une contribution libératoire permettant une prescription anticipée des infractions fiscales et d'autre part du tiers provisionnel institué en matière d'impôt sur les sociétés. Le solde du budget général qui était déficitaire est alors ressorti excédentaire de plus de 700 millions de dirhams.

S'agissant des budgets annexes, une légère baisse des subventions d'équipement qui leur sont allouées a été arrêtée. En revanche, les comptes spéciaux continuent d'accuser un déficit de 1,7 milliard, en dépit de ressources importantes portées à leur crédit.

Les dépenses du budget général

Les charges du budget général, arrêtées à 65,5 milliards de dirhams, se sont inscrites en hausse de 4,5 % à la suite d'une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5,2 % et de celle de la dette de 12,5 % alors que les crédits d'équipement ont été diminués de 9 %d'un budget à l'autre.

Les crédits ouverts pour le fonctionnement ont été fixés à 30,3 milliards dont 72 % pour les dotations de personnel. Celles-ci, avec une enveloppe de 21,9 milliards en augmentation de 15,9 %, tiennent compte d'un certain nombre de mesures sociales notamment la création d'environ 14.000 emplois, l'amélioration du régime indemnitaire et le relèvement des salaires du personnel temporaire. En revanche, les autres dépenses ont été globalement restreintes. Ainsi, les achats de matériel ont été relevés de 1,8 % seulement et estimés à 5,9 milliards. De même, les charges communes ont subi une forte réduction, en revenant de 1,5 milliard à moins de 700 millions, à l'exclusion des subventions de compensation qui, évaluées à 1,4 milliard, ont été relevées de 14,3 %.

(*) Voir annexes statistiques 38 et 39

La répartition sectorielle des crédits de fonctionnement fait ressortir le recul des dotations allouées au ministère des Finances en vue des interventions dans le domaine économique et souligne le renforcement des dépenses de l'Education nationale, lesquelles représentent cette année un tiers du total.

Les charges prévues au titre de la dette budgétisée ont été chiffrées à 22,5 milliards de dirhams en accroissement de 12,5 %. Le service de la dette extérieure, d'un montant de 16,9 milliards dont plus de 9 milliards pour le remboursement du principal, augmente de 14,4 %. Celui de la dette intérieure, de 5,5 milliards, est constitué pour plus des quatre cinquièmes par les seuls intérêts.

Enfin, les crédits de paiement du budget d'équipement qui ne comprennent pas ceux des collectivités locales, ont été ramenés de 15,2 milliards ouverts initialement à 12,7 milliards. Ce montant apparaît en baisse ininterrompue depuis 1986 qui s'explique par la volonté de rapprocher les ouvertures de crédits des possibilités réelles de financement du Trésor, compte tenu à la fois des reports de crédits et du souci d'éviter une constitution d'arriérés. Les réaménagements introduits par la loi rectificative ont porté sur le report de projets non prioritaires, la réduction des crédits destinés à l'acquisition de véhicules automobiles et le transfert aux collectivités locales de la réalisation de certaines opérations telles la construction d'établissements d'enseignement primaire et la rénovation ou l'équipement de centres de santé. En outre, les projets ont été retenus en fonction du degré d'avancement des travaux et des possibilités de financement extérieur.

Les interventions du ministère des Finances, pour lesquelles est prévue une enveloppe de l'ordre de 3 milliards de dirhams, concernent la restructuration des établissements publics, la poursuite de la réalisation des travaux programmés dans le cadre du Fonds spécial de développement régional et l'apurement des arriérés sur les ristournes d'intérêt et la couverture du risque de change. Les autres principaux crédits ont bénéficié aux ministères des Travaux publics à hauteur de 2,6 milliards, de l'Agriculture à concurrence de 1,7 milliard, de l'Education nationale avec 1 milliard et de la Défense pour 1,4 milliard. Les départements de l'Intérieur, de la Santé, des Transports, des Mines et de l'Energie ont reçu une dotation globale de 2,1 milliards, équivalente à celle prévue un an auparavant.

Les ressources du budget général

Le montant global des ressources a été estimé à 66,2 milliards de dirhams et s'est inscrit en progression de 13,5 % imputable pour la quasi-totalité à la croissance des recettes ordinaires et dans une moindre mesure à celle des emprunts.

Les recettes ordinaires ont été évaluées à 47,9 milliards en hausse de 18,2 % due pour plus des quatre cinquièmes aux recettes fiscales, le complément résultant de l'amélioration du produit des monopoles et exploitations de l'Etat.

En effet, les recettes fiscales devaient atteindre 43,6 milliards, dégageant un surplus de 6,1 milliards dont la moitié provenant des diverses mesures arrêtées par la loi de finances rectificative.

Les dispositions fiscales introduites concernent la mise en application de l'impôt général sur le revenu, dernier volet de la réforme fiscale entamée en 1985 ainsi que l'aménagement de certains droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et des modalités de paiement de l'impôt sur les sociétés. La recherche de rentrées supplémentaires a nécessité l'adoption de mesures en milieu d'année, en particulier le recours à nouveau au procédé de la prescription anticipée des minorations de l'assiette imposable au titre des impôts directs, de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'enregistrement et de timbre, au cours des cinq dernières années. Cette prescription est accordée d'office et sans contrepartie dans certains cas notamment pour ce qui est des petits redevables, mais elle est optionnelle pour les autres, moyennant le versement en trois tranches d'une contribution libératoire devant intervenir dans l'année, pour un montant estimé à 1,5 milliard. En outre, un système d'acomptes provisionnels se rapportant à l'impôt sur les sociétés et à la participation à la solidarité nationale y afférente, a été établi sur 3 ans de sorte qu'en 1993 l'impôt sera exigible au courant même de l'exercice et non plus après sa clôture. Les acomptes provisionnels devaient procurer en 1990 des ressources additionnelles pour 1 milliard. Enfin,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

l'augmentation de droits de douane, des taxes sur les tabacs et de certains taux de la taxe sur la valeur ajoutée, devait fournir un demi milliard de dirhams.

Par catégories d'impôts, les prélèvements directs escomptés sont de 13,8 milliards, en expansion de plus d'un quart. Les droits de douane, en extension prévisible de 20 %, s'élèvent à 9,8 milliards. L'apport global des impôts indirects est chiffré à 17,8 milliards, en augmentation de 9 % au lieu de 23,3 %, les taxes intérieures n'ayant que faiblement progressé du fait que les prélèvements de l'Etat sur les produits pétroliers estimés à 5,1 milliards devaient rester au niveau atteint l'an dernier. Les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée revenant au budget général retenues pour 8,8 milliards, laissent apparaître pour leur part un accroissement supérieur à 16 %. Enfin, des recettes de 2,1 milliards sont prévues au titre des droits d'enregistrement et de timbre, en progression de 10,3 %.

Les recettes ordinaires non fiscales sont évaluées à 4,2 milliards en développement de 41,2 % qui s'explique par le doublement des produits de monopoles estimés à 1,9 milliard tandis que les revenus du domaine et les recettes diverses devaient rapporter globalement 2,3 milliards.

Les ressources d'emprunt budgétisées ont été arrêtées à 18,3 milliards. La contrevaleur des emprunts extérieurs autorisés est inscrite pour 15,9 milliards, en légère baisse d'une année à l'autre, alors que les emprunts intérieurs à long terme devaient procurer un montant de plus de 2 milliards,en augmentation de 20 %. Enfin, une recette exceptionnelle de 400 millions a été prévue dans la loi rectificative, provenant des cessions d'actions et participations de l'Etat, dans le cadre de la privatisation de certaines entreprises publiques.

En définitive, l'équilibre prévisionnel des charges et des ressources de l'Etat pour 1990, tel qu'il est dressé par la loi de finances rectificative, fait apparaître une épargne publique exceptionnellement élevée de 5 milliards permettant de ramener les besoins de financement globaux du Trésor de 25 milliards en 1989 à 19,3 milliards cette année. Néanmoins, la couverture de ces besoins nécessite encore le recours à la mobilisation de ressources importantes d'emprunt, de 18,3 milliards, en provenance essentiellement de l'extérieur. Ainsi, le découvert restant à combler par des moyens de trésorerie apparaît fortement réduit et le financement par des moyens d'origine monétaire limité.

L'exécution de la loi de finances

Sur la base de données encore provisoires, les résultats d'exécution s'avèrent assez proches des prévisions de la loi de finances rectificative. En effet, les recettes ordinaires ont été légèrement supérieures à leur niveau prévu sous l'effet en partie des mesures ponctuelles prises. De la sorte, une meilleure adéquation des ressources et des charges de l'Etat a été réalisée.

D'une année à l'autre, l'amélioration exceptionnelle des ressources a abouti au redressement du déficit du Trésor. De fait, les recettes consolidées ont atteint 52,5 milliards de dirhams et progressé de 19,8 %, au lieu de 5,3 % en 1989. Elles ont représenté 25,2 % du produit intérieur brut au lieu de 23 % en moyenne au cours des deux derniers exercices. Cette évolution conjoncturelle favorable a résulté à la fois de l'incidence des mesures adoptées en milieu d'exercice et de la rentrée de dons sans lesquelles la croissance des ressources aurait été limitée à quelque 8 %.

Par ailleurs, l'exécution des dépenses a engendré des paiements effectifs de 67,1 milliards, montant en hausse de 4,3 % au lieu de 12,1 % un an auparavant. La réduction des subventions et le rééchelonnement des charges de la dette ont permis de contenir l'augmentation des dépenses budgétaires ramenées en un an de 33,9 % à 32,2 % du produit intérieur brut. Dans ce contexte, le Trésor a été à même de procéder à hauteur de 2,5 milliards à l'apurement des arriérés.

En définitive, le renforcement des ressources a eu pour résultats une augmentation de l'épargne publique et une réduction sensible des besoins de financement du Trésor. Ainsi, l'épargne s'est élevée à 12,3 milliards et a couvert les quatre cinquièmes des dépenses d'équipement, lesquelles ont atteint plus de 90 % des crédits de paiement. De la sorte, le déficit budgétaire sur base ordonnancement est revenu de 11,4 milliards à moins de 5,3 milliards, représentant 2,5 % du produit intérieur brut au lieu de 6 % un an auparavant, mais cette amélioration a résulté pour une large part des recettes ponctuelles. Toutefois, la persistance et l'ampleur du déficit structurel des finances publiques demeurent reflétées par les besoins globaux de trésorerie qui, compte tenu de la résorption des arriérés et des paiements du capital de la dette, sont restés importants, de 17,2 milliards de dirhams.

La situation des ressources et des charges du Trésor pour les années 1989 et 1990 est retracée dans le tableau ci-après : (*)

En millions de dirhams	1989	1990
I. Recettes ordinaires	43.825	52.481
II. Dépenses globales	64.361	67.135
1. Dépenses de fonctionnement	29.048	29.743
2. Dépenses de la dette (1)	20.991	22.271
. Intérêts	(10.929)	(10.475)
. Capital (moyen et long terme)	(10.062)	(11.796)
3. Dépenses d'équipement	14.322	15.121
Epargne publique (2)	+ 3.848	+ 12.263
Déficit budgétaire (3)	– 10.474	– 2.858
III. Variation des arriérés	+ 1.982	– 2.534
Besoin de financement brut (I – II + III)	– 18.554	– 17.188
Financement :		
Extérieur	8.186	10.450
Intérieur	10.368	6.738
Besoin de financement net	– 8.492	– 5.392

(1) Après rééchelonnement.
(2) Recettes ordinaires déduction faite des dépenses de fonctionnement et des intérêts de la dette.
(3) Recettes déduction faite des dépenses, avant remboursement en capital de la dette.

Les recettes

Les recettes ordinaires du Trésor se sont élevées à 52.481 millions de dirhams et accrues de 19,8 % par rapport à leur niveau d'il y a un an. A l'exception des prélèvements sur les produits pétroliers, qui ont accusé de nouveau une baisse, toutes les principales rubriques aussi bien les impôts que les rentrées non fiscales se sont inscrites en amélioration sensible.

En effet, les recettes fiscales ont atteint 48.106 millions et progressé de 18,9 % au lieu de 7 % en 1989. Elles ont représenté 23,1 % du produit intérieur brut au lieu de 21,3 % un an auparavant. La pression fiscale ainsi calculée demeure inégalement répartie entre les divers secteurs et apparaît exceptionnelle cette année du fait de recettes spécifiques à concurrence de 5 milliards environ. La ventilation par catégories d'impôts a reflété également cette évolution conjoncturelle au travers de la part des impôts directs passée de 25,6 % à 28,8 %, de celle des taxes indirectes revenue de 53,4 % à 50.4 % et de celle des droits de douane demeurée pratiquement stable à 20,8 %. Par ailleurs, en ne tenant compte que des rentrées habituelles, la pression fiscale ressort à 20,9 % et confirme ainsi le caractère de charnière que constitue l'année 1990, dans la voie de l'achèvement de la réforme fiscale.

Les impôts directs, en augmentant de plus d'un tiers, ont procuré 13.867 millions dont 2.078 millions au titre, il est vrai, de la contribution libératoire, au lieu de 1.500 millions prévus à cet effet. Au surplus les impôts sur les sociétés et ceux sur les bénéfices professionnels figurent pour 5.438 millions, en essor de 35,3 % lié en particulier au règlement par les sociétés du premier tiers provisionnel additionnel de l'impôt relatif aux résultats anticipés de l'année 1990. Les prélèvements sur les traitements et salaires, effectués pour la première fois dans le cadre de l'impôt général sur le revenu, ont fourni 4.241 millions, montant en progression de 7,2 % imputable en partie à l'intégration dans ces prélèvements de la participation à la solidarité nationale au titre des revenus salariaux. Quant à l'impôt des patentes, il n'a procuré qu'une somme de 551 millions, reversée à partir de cette année à hauteur des neuf dixièmes aux budgets des communes. Enfin, la contribution complémentaire sur les revenus de 1989, appliquée pour la dernière fois, a rapporté 436 millions de dirhams.

(*) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'ensemble des droits de douane s'est chiffré à 9.993 millions et a marqué une augmentation de 17,6 % liée à celle des importations ainsi qu'aux relèvements des valeurs en douane opérés sur certains produits. Les droits d'importation ont atteint 4.708 millions. De la sorte le droit de douane effectivement perçu ressort en moyenne à 8,3 %, les taux limites étant de 2,5 % et 45 %. Le prélèvement fiscal a rapporté 5.122 millions, portant à plus de 17 % l'imposition moyenne des importations. En revanche, les droits à l'exportation apparaissent négligeables pour un montant de 163 millions, du fait qu'ils ne s'appliquent plus qu'aux minerais.

La fiscalité indirecte a fourni un total de 24.246 millions en hausse de 12,3 %. En effet, les recettes tirées de la taxe sur la valeur ajoutée en progressant de 16,2 % se sont élevées à 12.267 millions dont plus de la moitié sur les importations et sont réparties à concurrence respectivement de 30 % et de 70 % entre les collectivités locales et le budget général. De même, les taxes intérieures de consommation, dont les deux tiers proviennent des ventes de tabacs, en augmentant de 14,9 % ont atteint 4.441 millions. Enfin, les rentrées au titre des droits d'enregistrement et de timbre se sont établies à 2.478 millions et accrues de 22,8 % en raison surtout du développement des transactions et d'une meilleure saisie de l'assiette, favorisée par la réduction des tarifs intervenue en 1989. En revanche, les plus-values réalisées sur les produits pétroliers ont été inscrites pour 5.060 millions.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont totalisé 4.375 millions et marqué un essor de 30 % ou plus d'un milliard de dirhams. Les produits des monopoles, avec 2.174 millions, se sont développés de 61 % en raison des versements de 600 millions par l'Office chérifien des phosphates et de 400 millions par Bank Al-Maghrib. Les autres recettes, constituées pour l'essentiel par les redevances de la pêche et les intérêts versés par les établissements publics ayant bénéficié de prêts du Trésor, se sont élevées à 2.064 millions. Enfin, le domaine de l'Etat a procuré 137 millions de dirhams.

Les dépenses

Les dépenses budgétaires du Trésor ont atteint 67.135 millions de dirhams et s'avèrent en augmentation de 4,3 %. Les charges de fonctionnement figurent pour 29.743 millions, en hausse de 2,4 %, mais leur part est revenue en un an de 45,1 % à 44,3 %. Les dépenses d'investissement relevées à 15.121 millions ou de 5,6 % ont représenté 22,5 % du total des débours. Enfin, les décaissements relatifs au service de la dette en capital et en intérêts ressortent pour 22.271 millions, en alourdissement de 6,1 % et ont constitué le tiers des charges publiques.

Les dépenses de personnel, de matériel et de charges communes ont totalisé 28.722 millions et sont apparues en hausse de 5 %. A l'inverse, les subventions des produits de première nécessité ont été contenues dans la limite de 1 milliard environ. De fait, les subventions de l'huile sont passées de 230 à 481 millions, celles du sucre de 516 millions sont demeurées pratiquement inchangées tandis que celles de la farine nationale sont revenues de 966 millions à 24 millions seulement, en raison essentiellement de la baisse du prix du blé à l'importation.

Les dépenses d'investissement du Trésor et des collectivités locales ont porté sur 15.121 millions et reflètent l'effort fourni par l'Etat en matière d'équipement public. Celui-ci ressort à 7,3 % du produit intérieur brut et correspond au tiers environ de l'investissement national. A elles seules, les dépenses des collectivités locales ont atteint 3.665 millions de dirhams.

Les charges de la dette globale, d'un montant de 22.271 millions de dirhams, se sont aggravées de 6,1 % malgré un gain de rééchelonnement supérieur à 10 milliards de dirhams, nettement plus important que celui obtenu l'an passé.Les remboursements du capital de la dette à moyen et long terme ont porté sur 11.796 millions et se sont alourdis de 17,2 %. En revanche, les paiements d'intérêts apparaissent pour 10.475 millions, en léger recul. A elle seule, la dette extérieure s'est traduite par des sorties de 11,3 milliards de dirhams, inférieures de 11,4 % à celles de l'an dernier. A l'inverse, la charge de la dette intérieure, en s'établissant à 10,9 milliards, s'est élargie d'un tiers du fait aussi bien de l'augmentation des débours au titre des intérêts que du remboursement d'emprunts antérieurs pour 5,8 milliards de dirhams.

Le financement du déficit du trésor

Le renforcement de l'épargne publique, consécutif à l'amélioration conjoncturelle des recettes, a engendré une réduction sensible du déficit budgétaire, ramené à 2,9 milliards de dirhams. Cependant, les besoins de trésorerie, compte tenu des remboursements en capital de la dette et des règlements d'arriérés se sont avérés encore importants et se sont fixés à 17.188 millions. Toutefois, leur couverture a été largement facilitée par le volume substantiel de dons obtenus. De ce fait, le financement extérieur a atteint 10.450 millions de dirhams, soit 60,8 % des besoins globaux, tandis que les emprunts internes ont fourni 6.738 millions, montant en chute de plus du tiers, en raison d'un moindre appel aux ressources du système bancaire.

Le financement extérieur

Le flux de 10.450 millions de dirhams de capitaux extérieurs comprend en particulier une somme de 4.845 millions allouée par certains pays amis sous forme de dons lesquels ont été diminués d'un montant de 1.420 millions affectés aux ressources ordinaires.

Deux tirages de 24 millions de droits de tirage spéciaux chacun, ont été effectués sur une ligne de prêt ouverte par le Fonds monétaire international dans le cadre d'un accord de confirmation de 100 millions de droits de tirage spéciaux conclu en juin 1990. Toutefois, si ces déblocages ont totalisé la contrevaleur de 550 millions de dirhams, les rachats au titre des facilités antérieures se sont établis à 1.837 millions et nécessité une sortie nette de 1.287 millions de dirhams.

Pour leur part, les prêts traditionnels obtenus dans le cadre de la coopération internationale ont été limités à 5.055 millions, en recul d'un quart d'une année à l'autre. L'essentiel de ces concours a concerné des crédits à long terme pour le refinancement de projets sectoriels spécifiques et sous forme d'aide liée.

Les sommes totales reçues de l'extérieur, déduction faite de l'amortissement du capital effectivement payé, ont été relevées à 4,4 milliards de dirhams mais se sont révélées insuffisantes pour assurer le service des intérêts de la dette extérieure qui s'est établi à plus de 5,3 milliards de dirhams.

Le financement intérieur

Le Trésor a recueilli 6.738 millions au titre du financement interne, montant en retrait de 35 % d'un exercice à l'autre. Cette évolution d'ensemble recouvre un développement des emprunts financiers et une contraction des crédits à caractère monétaire.

En effet, les capitaux internes reçus des investisseurs institutionnels et directement du public, ont été inscrits pour 8.367 millions, en expansion de près de quatre cinquièmes. A elles seules, les émissions d'emprunts du Trésor ont procuré près de 5,3 milliards réparties presque à parts égales en obligations à long terme souscrites par la Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances et en bons à 3 et 5 ans placés auprès des entreprises et des particuliers. Cependant, ces apports se sont avérés inférieurs d'un demi milliard environ aux remboursements des emprunts antérieurs. Toutefois, le Trésor a bénéficié de 3,4 milliards de ressources supplémentaires, résultant de l'augmentation des dépôts effectués auprès des comptables publics.

En revanche, les créances du système bancaire ont été ramenées à 42.719 millions de dirhams, en recul de près de 2 milliards. En effet, le portefeuille d'effets publics des banques a diminué de 2.454 millions ou 7,1 %. Cette évolution recouvre une baisse de 4.577 millions ou 21,6 % des souscriptions librement effectuées par les établissements bancaires sur le marché monétaire et un développement de 2.123 millions des apports au titre du plancher obligatoire, lequel a continué de représenter 35 % des dépôts à vue des banques. A l'inverse, l'Institut d'émission a augmenté ses facilités directes au Trésor. Ainsi, l'avance statutaire de la Banque centrale, chiffrée à 4.446 millions et représentant le dixième des recettes ordinaires de l'année écoulée, a été accrue de 180 millions et utilisée sur 300 jours tandis que l'escompte des traites douanières et des obligations cautionnées s'est développé de 348 millions. Les créances propres de Bank Al-Maghrib ont au total augmenté de 453 millions de dirhams.

En définitive, le Trésor a réduit ses engagements monétaires de 1.629 millions alors qu'il les avait élargis de plus de 6 milliards de dirhams en moyenne, au terme des deux derniers exercices.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le fait saillant qui a caractérisé l'exécution du budget au cours de l'exercice 1990 aura été sans conteste le renforcement remarquable des ressources, grâce, il est vrai, à des mesures urgentes et d'appoint prises en milieu d'année, mais grâce également à un volume substantiel de dons reçus de l'étranger. De fait, cette amélioration sensible a permis de réaliser un niveau d'investissement appréciable, de dégager un déficit budgétaire nettement réduit, d'apurer une partie non négligeable des arriérés auparavant constitués et de se désendetter à l'égard du système bancaire. De même, elle a permis de faire face à des dépenses de fonctionnement en augmentation importante et surtout aux charges de la dette dont le poids s'avère encore lourd et contraignant.

Par ailleurs, la pression fiscale apparaît relativement élevée, inégale selon les secteurs et semble avoir atteint ses limites. Dès lors, il est permis de s'interroger sur la portée et la limite de la réforme fiscale et d'une manière plus générale sur le niveau de l'épargne qu'il convient de ménager afin d'assurer un volume d'investissement compatible avec l'objectif de développement.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

A l'instar des années précédentes, la politique monétaire a été conduite cette année encore dans le cadre du réglage quantitatif. En effet, les prévisions ont été établies sur la base de la volonté de renforcer le niveau des réserves de change et en fonction des besoins aussi bien du Trésor public que du secteur privé. A cet égard, il a été tenu compte de l'évolution prévisible de la balance des paiements comme de la croissance économique réelle et de la hausse des prix. Face à de fortes tensions sur les prix et à des pressions importantes sur le compte extérieur, les autorités monétaires ont adopté un objectif global monétaire de l'ordre de 10 %. Elles ont visé, en agissant de la sorte, à modérer la demande de crédits qui s'était avérée déjà fort soutenue lors de l'exercice précédent et, conscientes de la nécessité de stimuler les exportations ainsi que de modérer la demande, ont procédé à une dépréciation de la valeur externe du dirham. Par ailleurs, le dispositif mis en place, depuis plusieurs années déjà, et qui repose d'une part sur la fixation de normes de progressions tant des créances sur le Trésor que des crédits à l'économie a été reconduit. De même, au réglage quantitatif, ont encore été associés le recours à l'utilisation de la réserve monétaire et dans une moindre mesure le maniement des taux d'intérêt.

Ainsi, au niveau des objectifs, la politique monétaire ne s'est pas départie de la prudence et de la vigilance qui ont prévalu précédemment. Mais, la volonté a été manifeste de mettre en oeuvre une réforme en profondeur du mode d'intervention des banques et des établissements financiers et de parvenir par étapes successives, à l'instauration d'un nouveau système à même de conforter rapidement le fonctionnement des règles du marché et d'aboutir à une meilleure collecte des ressources et de leur allocation. C'est ainsi notamment qu'a été décidée la libération de la quasi-totalité des taux d'intérêt tant créditeurs que débiteurs et que la levée de l'encadrement du crédit a été annoncée pour le début de l'année 1991. De même, a été arrêtée l'élimination progressive des contraintes pesant sur la gestion libre des actifs bancaires et en regard, le renforcement des mesures prudentielles a été instauré.

L'objectif monétaire fixé pour l'année n'a pas été respecté et la masse monétaire a enregistré une augmentation d'une fin d'année à l'autre de 18,5 %. Toutefois, cette dérive a trouvé son origine, dans une large mesure, dans une expansion des entrées de devises bien au-delà du niveau retenu. Au demeurant, afin de réduire les excédents de liquidités qu'une telle évolution n'aurait pas manqué d'entraîner, le plafond des créances sur le Trésor a été revu à la baisse. En revanche, il n'a pas été possible de restreindre les crédits à l'économie dont l'augmentation est apparue surtout en fin d'année, ce qui a conduit à des relèvements successifs de la réserve monétaire dont le taux a été porté de 11 % à 12 % en octobre puis à 15 % en décembre. En définitive, la reprise de la croissance économique et le niveau de la demande globale se sont traduits par un développement des crédits à l'économie au-delà de la norme retenue. De même, la progression des rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger et un flux substantiel de dons ont porté les réserves de change à un niveau nettement supérieur aux prévisions établies (1).

Toutefois, l'incidence de cette dérive a été relativement modérée sur l'équilibre extérieur, le déficit du compte courant ayant été réduit, et sur le niveau des prix, dont la hausse a pu être contenue. D'ailleurs, une partie des liquidités a été dirigée, dans une conjoncture où l'investissement est apparu dynamique, vers l'extension de l'épargne à la faveur d'une rémunération demeurée attrayante. Et, en définitive, seule une partie de la création monétaire a servi au financement du surcroît de la demande au demeurant reste conforme aux niveaux qu'il avait atteints par le passé.

Appréhendée sur la base de la moyenne des encours de fins de mois, la progression de la masse monétaire est passée de 13,2 % en 1989 à 14,6 % en 1990 et apparaît plus élevée que les augmentations du revenu national et de la dépense nationale chiffrées respectivement à 12,6 % et à 10,8 %. Compte tenu des actifs semi-liquides détenus par les entreprises et les particuliers, lesquels ont augmenté à un rythme encore plus sensible de 21,1 %, l'ensemble des liquidités ressort en hausse de 15,5 % de sorte que le taux de liquidité de l'économie s'est encore renforcé. Néanmoins, contrairement à l'exercice précédent, les liquidités nouvellement créées cette année, ont été destinées plus au renforcement de l'épargne et à la constitution des encaisses qu'à stimuler la consommation.

La masse monétaire

Les disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers se sont élevées à 114.802 millions de dirhams à fin décembre 1990 et accrues par rapport à leur niveau de la fin de l'exercice précédent de 17.949 millions de dirhams ou 18,5 % au lieu de 10.194 millions ou 11,8 % un an plus tôt. Chronologiquement jusqu'à fin mai le rythme de formation des moyens de paiement ressort à 5,7 % et est apparu légèrement supérieur à celui observé à la même époque de l'année dernière. En revanche une accélération a été enregistrée dès le mois de juin et s'est amplifiée pendant les mois qui ont suivi en liaison avec un renforcement croissant des rentrées des devises et un développement des crédits à l'économie. Pour leur part, les créances sur le Trésor ont exercé tout au long de l'année un effet limité sur la création monétaire et ont même marqué une baisse en fin d'exercice.

Dans ces conditions, toutes les composantes de la monnaie ont marqué des taux de progression annuels accentués. C'est ainsi que le rythme d'accroissement de la monnaie fiduciaire est passé en un an de 13,2 % à 19,1 %, de la monnaie scripturale de 10,7 % à 19,3 % et celui de la quasi-monnaie de 12,8 % à 15,9 %. De la sorte, la structure de la masse monétaire à la fin de 1990 s'est quelque peu modifiée et laisse apparaître un renforcement de la part des dépôts à vue de 52,9 % à 53,2 % et de celle des billets et pièces de 25,6 % à 25,8 % et une contraction de la part des comptes et bons à échéance fixe de 21,5 % à 21 %.

En millions de dirhams	1988	1989		1990	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	**68.192**	**76.024**	**+ 11,5**	**90.659**	**+ 19,3**
- Monnaie fiduciaire	21.914	24.814	+ 13,2	29.543	+ 19,1
- Monnaie scripturale	46.278	51.210	+ 10,7	61.116	+ 19,3
B. **Quasi-monnaie**	**18.467**	**20.829**	**+ 12,8**	**24.143**	**+ 15,9**
- Dépôts et bons à terme	18.467	20.829	+ 12,8	24.143	+ 15,9
Total de la masse monétaire (A+B)	**86.659**	**96.853**	**+ 11,8**	**114.802**	**+ 18,5**

La monnaie fiduciaire

Les billets et pièces en circulation formant la monnaie fiduciaire ont été recensés pour 29.543 millions de dirhams, montant en augmentation de 4.729 millions de dirhams ou 19,1 % au lieu de 2.900 millions ou 13,2 % une année auparavant.

La demande de billets apparaît en hausse dès le premier trimestre, contrairement au repli généralement observé pendant cette période, laquelle s'est accusée à partir du mois d'avril qui a coïncidé avec le mois de Ramadan et s'est amplifiée de juin à septembre à l'occasion de l'Aïd El Adha, de la commercialisation des récoltes céréalières et des rentrées de touristes et de résidents marocains à l'étranger. A ce mouvement de sorties massives de billets imputables pour une large part au change manuel et à un moindre degré à l'intensification des transactions, a succédé en octobre et en novembre le reflux saisonnier habituel. Quant au mois de décembre il a été caractérisé comme à l'accoutumée par des retraits importants.

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La circulation de la monnaie fiduciaire a été en outre marquée par l'émission d'un nouveau billet de 200 dirhams dont la part a représenté en fin d'année 7,8 % de la valeur des signes monétaires. De ce fait, les proportions des autres grosses coupures ont fléchi revenant de 86,6 % à 80,6 % pour celle de 100 dirhams et de 9,9 % à 8,5 % pour celle de 50 dirhams.

La monnaie scripturale

Le total des comptes créditeurs à vue formant la monnaie scripturale a atteint un montant de 61.116 millions de dirhams en progression de 9.906 millions ou 19,3 % au lieu de 4.932 millions ou 10,7 % à l'issue de l'exercice précédent. Relativement modérée pendant les six premiers mois au terme desquels elle ressortait à 7,5 % l'expansion de la monnaie scripturale a été acquise pour les trois cinquièmes au cours du second semestre à la suite du développement conjugué des crédits à l'économie et des dépenses du Trésor.

En millions de dirhams	1988	1989		1990	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Dépôts à vue auprès du système bancaire	**41.603**	**45.727**	**+ 9,9**	**55.279**	**+ 20,9**
– Dépôts auprès de Bank Al-Maghrib	861	1.017	+ 18,1	1.108	+ 8,9
– Dépôts auprès des banques	40.742	44.710	+ 9,7	54.171	+ 21,2
Dépôts à vue auprès des comptables publics	**4.675**	**5.483**	**+ 17,3**	**5.837**	**+ 6,5**
Total de la monnaie scripturale	**46.278**	**51.210**	**+ 10,7**	**61.116**	**+19,3**

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les comptes à vue constitués auprès du système bancaire ont atteint 55.279 millions de dirhams et augmenté de 9.552 millions ou 20,9 % au lieu de 4.124 millions ou 9,9 % douze mois auparavant.

Les dépôts à vue auprès de Bank Al-Maghrib se sont chiffrés à 1.108 millions de dirhams et ont progressé de 91 millions ou 8,9 % au lieu de 156 millions ou 18,1 % un an plus tôt.

Les comptes à vue ouverts auprès des banques commerciales se sont établis à 54.171 millions de dirhams et accrus de 9.461 millions ou 21,2 % au lieu de 3.968 millions ou 9,7 % à l'issue de l'exercice précédent. Les comptes de chèques, avec 28.143 millions de dirhams, ont représenté 52 % de l'ensemble des dépôts à vue et augmenté de 4.814 millions ou 20,6 % au lieu de 2.266 millions ou 10,8 %. Les avoirs des résidents marocains à l'étranger dont la progression s'était limitée à 212 millions de dirhams ou 2 % en 1989, ont connu cette année une expansion sensible de 2.575 millions ou 23,3 % qui a porté leur montant à 13.605 millions, soit 48,3 % de l'encours global des comptes de chèques. Cette augmentation a été réalisée à hauteur de 58 % au cours des quatre premiers mois de l'exercice, avant la dépréciation du taux de change opérée en mai.

Les comptes courants créditeurs qui constituent le quart des dépôts se sont chiffrés à 13.825 millions de dirhams en hausse très vive de 2.422 millions ou 21,2 % au lieu de 338 millions ou 3,1 % seulement une année auparavant. L'accroissement constaté en 1990 a été acquis pour plus de deux tiers au cours du seul mois de décembre et reflète l'aisance de trésorerie des entreprises qui a résulté notamment des paiements effectués par le Trésor public.

Les comptes sur carnet ont totalisé 9.454 millions et représenté 17,5 % de l'ensemble des dépôts à vue au lieu de 17,1 % à fin 1989. Rémunérés au taux de 8,5 % ils ont encore enregistré un développement sensible de 1.825 millions ou 23,9 % analogue à celui d'il y a un an.

Les autres comptes créditeurs ressortent à 2.749 millions de dirhams et apparaissent en accroissement de 400 millions ou 17 % alors qu'ils avaient accusé une baisse de 105 millions ou 4,3 % une année auparavant.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les comptes à vue ouverts par les entreprises et les particuliers auprès des comptables publics se sont inscrits pour 5.837 millions de dirhams et accrus de 354 millions ou 6,5 % au lieu de 808 millions ou 17,3 % à l'issue de l'exercice précédent. Cette évolution recouvre un relèvement de 4.077 millions à 4.417 millions des dépôts confiés au Trésor public et une quasi stagnation, au niveau de 1.420 millions, des dépôts effectués auprès du Centre des chèques postaux.

La quasi-monnaie

Les comptes et bons à échéance fixe constitués à hauteur d'un tiers par les avoirs des résidents marocains à l'étranger, ont atteint 24.143 millions de dirhams. Leur progression annuelle de 3.314 millions ou 15,9 % au lieu de 2.362 millions ou 12,8 % un an plus tôt, apparaît inférieure à celle des disponibilités monétaires laquelle s'est élevée à 19,3 %. Pour accroître l'attrait des placements formant la quasi-monnaie, il a été décidé de libéraliser en juillet les taux servis à l'ensemble des échéances à l'exception de celle de trois mois dont la rémunération demeure fixée à 8,5 % au minimum.

La liquidité de l'économie

La liquidité de l'économie comprend outre les composantes de la masse monétaire, les dépôts confiés à la Caisse nationale de crédit agricole, ceux effectués auprès du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque nationale pour le développement économique, ainsi que les actifs qui peuvent être aisément convertis en moyens de paiement immédiat tels que les avoirs auprès de la Caisse d'épargne nationale, les bons du Trésor et les billets de trésorerie acquis par les entreprises et les particuliers.

Ainsi recensées, les liquidités ont totalisé un montant annuel moyen de 122.463 millions de dirhams et progressé en un an de 16.397 millions ou 15,5 % au lieu de 12.006 millions ou 12,8 % une année auparavant.

En millions de dirhams En moyenne des fins de mois	1988*	1989*		1990	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
I. **Masse monétaire**	**81.309**	**92.074**	**+ 13,2**	**105.523**	**+ 14,6**
– Disponibilités monétaires	64.130	72.268	+ 12,7	83.315	+ 15,3
– Quasi-monnaie	17.179	19.806	+ 15,3	22.208	+ 12,1
II. **Actifs liquides**	**12.751**	**13.992**	**+ 9,7**	**16.940**	**+ 21,1**
Total des liquidités (I + II)	**94.060**	**106.066**	**+ 12,8**	**122.463**	**+ 15,5**
Produit intérieur brut (P.I.B.)	180.481	190.010	+ 5,3	208.713	+ 9,8
Revenu national brut (R.N.B)	184.862	192.884	+ 4,3	217.213	+ 12,6
Dépense nationale brute (D.N.B.)	180.537	198.365	+ 9,9	219.739	+ 10,8
Taux de liquidité de l'économie					
. Disponibilités monétaires / P.I.B.	35,5	38		39,9	
. Quasi-monnaie et actifs liquides / P.I.B	16,6	17,8		18,8	
. Liquidités / P.I.B.	52,1	55,8		58,7	
. Liquidités / R.N.D.	50,9	55		56,4	
. Liquidités / D.N.B.	52,1	53,5		55,7	

* Chiffres rectifiés

En regard, le revenu national et la dépense nationale ont augmenté à des rythmes moins rapides respectivement de 12,6 % et 10,8 % ; de la sorte, les rapports des liquidités à ces agrégats, s'avèrent à nouveau renforcés comme le montrent les calculs reproduits au tableau précédent.

Néanmoins, contrairement à l'exercice précédent, le développement des liquidités cette année a eu un effet limité sur la progression de la dépense. Ainsi, l'aggravation des déficits en ressources des biens et services a été circonscrite. De même, la hausse des prix intérieurs a été contenue. C'est qu'en effet les liquidités émises au rythme de 15,5 % ont été affectées moins au financement des transactions, qui se sont accrues de 10,8 % qu'au renforcement des encaisses corroboré par la baisse de l'indice de vitesse de rotation des disponibilités de 82,5 % à 80,8 % et au développement de l'épargne attesté par l'augmentation de 21,1 % de la fraction la plus stable des liquidités.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les contreparties de la masse monétaire

La création monétaire additionnelle de 1990 a résulté pour les quatre cinquièmes environ de l'augmentation exceptionnelle des avoirs en devises et pour plus du quart de la progression des crédits à l'économie, les créances sur le Trésor ayant accusé une baisse.

En conséquence, la structure des contreparties de la masse monétaire s'est sensiblement modifiée et a fait apparaître un renforcement sans précédent de la part des avoirs extérieurs, passée en un an de 7,8 % à 18,6 %, une chute de celle des créances sur le Trésor revenue de 51,6 % à 42,8 % et un recul de la part des crédits à l'économie de 40,6 % à 38,6 %. Un tel résultat recherché par les autorités monétaires souligne l'orientation visant à rétablir la viabilité du compte extérieur et à limiter autant que possible le financement à caractère monétaire du déficit du Trésor.

En millions de dirhams	1988	1989		1990	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Avoirs extérieurs nets	7.519	7.542	+ 0,3	21.061	+ 179,2
Créances sur le Trésor	44.508	50.185	+ 12,8	48.556	– 3,2
Dont : Bank Al-Maghrib	9.644	10.249	+ 6,3	10.702	+ 4,4
Portefeuille d'effets publics	30.158	34.417	+ 14,1	31.963	– 7,1
Crédits à l'économie	35.520	39.422	+ 11	43.874	+ 11,3
Total des contreparties	**87.549**	**97.149**		**113.491**	
Divers	– 888	– 296		+ 1.311	

Les avoirs extérieurs

Le montant des avoirs extérieurs nets qui avaient stagné en 1989 a marqué cette année une progression dès le début de l'exercice, qui s'est amplifiée jusqu'en décembre à l'issue duquel les réserves de change ont atteint 21.061 millions de dirhams. A ce niveau, elles apparaissent en accroissement exceptionnellement élevé de 13.519 millions. A eux seuls, les avoirs détenus par Bank Al-Maghrib en totalisant 16.599 millions de dirhams se sont développés de 12.648 millions de dirhams. Ceux des banques de dépôts essentiellement détenus sous forme de créances nées sur l'étranger ont atteint 4.462 millions de dirhams en progression de 871 millions. Cette reconstitution a résulté de la reprise des transferts des résidents marocains à l'étranger et des concours extérieurs en faveur du Trésor ainsi que du bénéfice de rééchelonnement, et a permis de porter le volume des réserves en devises à l'équivalent de 4 mois et demi d'importations de marchandises au lieu de moins de 2 mois l'an passé.

Néanmoins, le renforcement des avoirs extérieurs, plus important que celui qui était programmé en début d'année, n'a pas manqué d'exercer un effet expansif sur la masse monétaire dont la progression s'est avérée bien supérieure à la norme retenue.

Les créances sur le Trésor

Les engagements à caractère monétaire du Trésor ont atteint à fin décembre 48.556 millions de dirhams et accusé une baisse de 1.629 millions ou 3,2 % qui contraste avec l'augmentation de 5.677 millions ou 12,8 % enregistrée un an plus tôt. Ainsi, après s'être élargies au cours du premier quadrimestre, les créances sur le Trésor se sont contractées en mai et demeurées stables jusqu'en décembre au terme duquel elles ont subi à nouveau un repli. C'est qu'en effet, le Trésor public, dont le déficit a été amoindri, était amené à réduire ses recours au système bancaire d'autant plus qu'il a bénéficié de concours extérieurs substantiels atténuant ainsi en partie, l'effet expansif exercé par les entrées de devises sur la création monétaire.

Alors que les facilités octroyées directement par Bank Al-Maghrib, chiffrées à 10.702 millions de dirhams, ont progressé de 453 millions ou 4,4 % le désendettement du Trésor s'est effectué à l'égard des banques dont les créances établies à 32.017 millions de dirhams se sont contractées de 2.436 millions ou 7,1 %. Cette évolution recouvre une diminution de 4.577 millions des souscriptions libres qui ont totalisé 16.612 millions et un élargissement de 2.123 millions du portefeuille minimum obligatoire qui s'est élevé à 15.351 millions et qui continue de représenter 35 % des exigibilités à vue des banques.

Les avoirs des entreprises et des particuliers auprès des comptables publics ont été recensés pour 5.837 millions de dirhams et se sont accrus de 354 millions ou 6,5 % au lieu de 808 millions ou 17,3 % à l'issue de l'exercice précédent. Dans cet ensemble, seuls les comptes ouverts auprès du Trésor chiffrés à 4.417 millions ont augmenté de 340 millions ou 8,3 %, les dépôts à vue confiés au Centre des chèques postaux en ressortant à 1.420 millions n'ont pratiquement pas varié.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires se sont élevés à 43.874 millions de dirhams et ont progressé de 4.452 millions ou 11,3 % au lieu de 3.902 millions ou 11 % une année auparavant. Alors que les facilités octroyées par l'Institut d'émission, d'un montant de 9.779 millions ont enregistré une hausse limitée à 156 millions ou 1,6 % au lieu de 1.151 millions ou 13,6 % l'an passé, l'évolution constatée en 1990 est attribuable aux concours nourris par les banques de dépôts qui, en s'établissant à 34.095 millions, se sont élargis de 4.296 millions ou 14,4 % au lieu de 2.751 millions ou 10,2 % en 1989.

Les facilités bancaires, stables au cours du premier quadrimestre, ont marqué à partir de mai une hausse ininterrompue jusqu'en décembre au terme duquel la progression des crédits s'est avérée supérieure à la norme préfixée. C'est qu'en effet, la demande de crédits bancaires est demeurée très vive tant pour les besoins de trésorerie que pour le financement des investissements et des exportations, en dépit de l'augmentation sensible des autres moyens de financement que les entreprises ont mobilisés sur le marché des billets de trésorerie et auprès des organismes financiers spécialisés et bien que leurs trésoreries aient été reconstituées suite notamment à d'importants règlements d'arriérés effectués par le Trésor.

Les divers

Les disponibilités monétaires et quasi monétaires à fin décembre 1990 ont totalisé 114.802 millions de dirhams alors que les contreparties ont atteint à la même date 113.491 millions de dirhams. L'écart entre ces deux montants ressort à 1.311 millions de dirhams et représente l'excédent des ressources monétaires sur les emplois de même nature du système bancaire.

LE CREDIT

Pour accompagner les efforts visant à rétablir les équilibres fondamentaux, la politique du crédit a encore été menée en 1990 sous le signe de la poursuite du contrôle quantitatif direct de certains crédits bancaires. Cependant, la libération des taux d'intérêt dès la fin de l'exercice, la levée de l'encadrement du crédit au début de 1991, la suppression progressive des emplois bancaires obligatoires et le renforcement des règles prudentielles ont été annoncés.

Le total des crédits distribués à l'économie à la fin de 1990 a atteint 75.728 millions de dirhams et se révèle en expansion de 9.780 millions ou 14,8 % au lieu de 7.098 millions ou 12,1 % une année auparavant. Dans cet ensemble, les crédits consentis par les organismes financiers spécialisés ont représenté 27.337 millions et ceux octroyés par Bank Al-Maghrib et les banques commerciales 48.391 millions. En outre, le volume des billets de trésorerie souscrits par les entreprises et les particuliers s'est élevé à 6.139 millions. Ainsi, compte tenu de ces billets, le montant global des crédits à l'économie ressort à 81.867 millions, dont 35 % sous forme de crédits encadrés, et a représenté 39,2 % du produit intérieur brut au lieu de 37,3 % à l'issue de l'exercice précédent.

La politique du crédit

Le contrôle quantitatif direct des crédits a été appliqué sans interruption de juin 1976 à décembre 1990. Sa mise en oeuvre pendant cette période de près de quinze ans répondait au souci de contenir les tensions inflationnistes, en agissant sur l'une des principales sources de création monétaire. Il était devenu en effet impératif, face à la détérioration des équilibres fondamentaux de l'économie nationale, de réguler le rythme de formation des liquidités et donc de la demande en fonction de l'évolution du potentiel productif et des possibilités de recours à l'extérieur au demeurant largement conditionnées par les retombées de la conjoncture internationale.

Dans ce contexte, l'encadrement s'est avéré être un instrument efficace à prévenir l'emballement des crédits, et à corriger les dérapages éventuels. En outre, il s'est révélé d'une manipulation aisée pour les autorités monétaires et d'une gestion facile pour les banques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Néanmoins, son application pendant une période aussi longue n'a pas été sans générer des effets pervers qui se sont accusés avec le temps. En effet, outre le fait qu'il fige les situations individuelles des banques et pénalise les plus dynamiques d'entre elles, l'encadrement, en raison du rationnement des crédits qu'il implique, crée des distorsions au niveau des circuits de financement et favorise les emprunteurs traditionnels au détriment des petites et moyennes entreprises, particulièrement celles nouvellement créées. Par ailleurs, son efficacité s'est progressivement amenuisée, sous l'effet des mesures de sélectivité qui ont exclu de son champ d'application les crédits aux investissements et à l'exportation et du développement de nouveaux circuits de financement. De la sorte, à fin décembre 1990 la fraction des concours encadrés n'a guère dépassé 35 % de l'ensemble des facilités mises à la disposition des entreprises.

Compte tenu de ces inconvénients et limites, et en raison des progrès accomplis au cours des dernières années dans la résorption des déséquilibres et la reconstitution du stock des avoirs en devises, l'opportunité de lever l'encadrement s'est imposée, d'autant plus que son maintien est par essence incompatible avec le processus entrepris dans le cadre de la réforme financière.

Ainsi, l'année 1990 constitue-t-elle une année charnière au cours de laquelle ont été prises les mesures préalables à la levée en janvier 1991 de l'encadrement des crédits lesquelles devraient conditionner le succès de cette nouvelle politique. A cet égard, il a été décidé de libérer les taux d'intérêt, de renforcer le rôle du marché monétaire en l'élargissant à des opérateurs non bancaires et en en diversifiant les instruments et de rendre plus efficient le maniement par la Banque centrale de la réserve monétaire, en en portant le taux au maximum de 25 % des dépôts à vue et de 10 % des dépôts à terme. En outre, des mesures prudentielles ont déjà été mises en place, parmi lesquelles, une meilleure définition du coefficient de division des risques et le rabaissement de son taux de 10 % à 7 % ainsi que le relèvement du capital minimum des banques de 15 millions à 100 millions de dirhams.

Le processus ainsi amorcé sera par ailleurs poursuivi au cours des prochaines années par l'élimination graduelle, suivant un programme établi, des emplois obligatoires des banques et la mise en place de ratios de solvabilité et de liquidité plus adaptés. En effet, les autorités monétaires se sont attachées à mettre progressivement en place un dispositif de contrôle indirect de l'activité bancaire et un véritable marché monétaire où seront traités selon les mêmes conditions les besoins de financement tant du Trésor que du secteur privé. Ce faisant, elles demeurent conscientes des risques qu'une réforme d'une telle ampleur comporte, d'autant plus que la demande de crédits demeure vivace, que les nouveaux instruments pourraient s'avérer quelque peu difficiles à mettre en application et qu'il existe une réticence naturelle aux changements chez les opérateurs économiques. C'est pourquoi des étapes ont été prévues afin d'éviter des ruptures brutales et d'assurer un passage évolutif, aussi peu contraignant que possible.

Le contrôle du crédit

L'objectif retenu pour 1990 visait à renforcer le stock des avoirs en devises, à limiter le financement d'origine monétaire du déficit du Trésor et à augmenter de 8 % les crédits bancaires à l'économie soumis à encadrement, les autres pouvant progresser librement. Cet objectif s'inscrivait dans le cadre d'une hausse de l'ordre de 10 % de la masse monétaire, compatible avec la croissance nominale du produit intérieur brut afin de contribuer à l'atténuation des pressions s'exerçant sur les prix intérieurs et le compte extérieur.

Cependant, Les crédits encadrés se sont inscrits en accroissement de 1.815 millions en s'établissant à fin 1990 à 28.839 millions, soit un montant supérieur au plafond fixé. En effet, la demande de crédits bancaires pour les besoins de trésorerie s'est avérée très vive bien que les entreprises aient bénéficié d'importants paiements d'arriérés de l'Etat et mobilisé des ressources en progression très sensible sur le marché des billets de trésorerie. Parallèlement, les crédits distribués hors encadrement, ressortent à 12.160 millions de dirhams, en essor de 3.244 millions ou 36,4 % et leur part dans l'ensemble des facilités bancaires a atteint près de 30 %. Cette évolution est liée au maintien de mesures de sélectivité concernant les concours préférentiels lesquels ont marqué de fortes expansions.

Au total, les crédits bancaires distribués se sont élevés à 40.999 millions de dirhams en hausse de 5.059 millions ou 14,1 % au lieu de 3.914 millions ou 12,2 % au terme de l'exercice 1989.

L'action sur la liquidité

Afin de circonscrire les dérapages des crédits et d'amener les banques à se conformer aux normes arrêtées à cet égard, la Banque centrale s'est attachée à réguler l'évolution des trésoreries bancaires par des mesures destinées notamment à éponger les excès de liquidité.

Ainsi, le taux de la réserve monétaire déjà passé de 7 % en décembre 1988 à 11 % un an plus tard, a été porté à 12 % en octobre 1990 puis à 15 % en décembre. Ces relèvements, se sont traduits par des ponctions de l'ordre de 2,2 milliards de dirhams sur les trésoreries bancaires, ce qui a permis de neutraliser l'effet globalement expansif exercé par les autres facteurs agissant sur la liquidité bancaire notamment les rentrées de devises.

Au surplus, pour restreindre les recours des banques à l'Institut d'émission, il a été procédé en 1990 au rehaussement de 3 % à 4 % en octobre puis à 5 % en décembre du coefficient de retenue pour la créance née sur l'étranger institué en 1989.

En effet, les concours de Bank Al-Maghrib aux banques sont revenus en moyenne de 11,8 milliards de dirhams à 10,5 milliards d'une année à l'autre et ont été constitués à hauteur de 6,7 milliards par ses interventions sur le marché monétaire. Toutefois, abstraction faite de la mobilisation automatique pour un montant de 6,5 milliards en moyenne de bons à court terme préalablement souscrits en couverture des besoins du Trésor, les opérations initiées sur ce marché sont demeurées limitées comme en 1989 et ressortent à 187 millions de dirhams. Cette situation qui traduit l'absence de tensions sur les trésoreries bancaires révèle, en dépit des mesures tendant à accroître le rôle du marché monétaire, l'importance que revêt encore le réescompte dans les circuits de refinancement. Ainsi, les concours à taux fixes ont totalisé 3,7 milliards en moyenne et ont concerné la mobilisation de facilités à l'exportation pour 3,2 milliards, de concours à moyen terme pour 349 millions et de crédits céréaliers pour 105 millions de dirhams.

L'action par les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt, tant débiteurs que créditeurs, après avoir subi des réajustements relativement fréquents au cours des dernières années, ont été libérés dans leur quasi-totalité pour leur permettre de jouer un rôle encore plus actif dans l'allocation des ressources. Cette orientation qui s'inscrit dans le cadre de la déréglementation entreprise par la réforme du système bancaire et financier vise à ce qu'aussi bien la distribution du crédit que la collecte des dépôts obéissent au libre jeu des mécanismes du marché. L'administration des taux pratiquée auparavant a limité la concurrence et ne pouvait ainsi assurer une adéquation optimale entre l'offre et la demande des ressources financières et contribuer efficacement au rétablissement des équilibres fondamentaux de l'économie.

Les taux créditeurs ont été libérés à l'exception de ceux des comptes sur carnet et des bons et comptes à échéance de 3 mois demeurés fixés à 8,5 % pour servir de repère aux autres rémunérations. De même, les taux débiteurs appliqués par les banques et les organismes financiers spécialisés sont devenus libres depuis octobre 1990 pour les crédits d'une durée supérieure à deux ans et à partir de janvier 1991 pour ceux à court terme. Toutefois, en vue de prévenir les risques de dérive inhérents à toute réforme, les taux ainsi libérés ne doivent pas excéder de plus d'un tiers le taux moyen des adjudications des bons du Trésor à un an afférent au trimestre précédent. Néanmoins, le régime préférentiel appliqué à l'exportation, à l'investissement et à la commercialisation des céréales n'a pas été modifié et reste caractérisé par le maintien de taux privilégiés aussi bien au niveau de la distribution des crédits qu'à celui de leur mobilisation auprès de la Banque centrale [1].

Face à une demande demeurée soutenue, les taux débiteurs n'ont pas manqué de se tendre, alors même que la Banque centrale a relevé les taux de ses interventions sur le marché monétaire d'un demi-point pour les porter en moyenne à 11,60 % pour les échéances d'un jour, de 3 ou de 7 jours. Quant aux taux créditeurs, ils sont restés largement positifs en termes réels, en dépit de la hausse des prix.

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

A fin décembre 1990, le bilan global des quinze banques s'est élevé à 110,5 milliards de dirhams, en augmentation de 9.6 milliards ou 9,5 % au lieu de 12,6 milliards ou 14,3 % une année plus tôt. Dans ce total, la part des deux plus grands établissements est revenue en un an de 51,2 % à 47,8 % alors que celle des six banques moyennes s'est renforcée de 42,2 % à 44,5 % et celle des petites de 6,6 % à 7,7 %.

Montant du bilan en milliards de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Au-delà de 20	2	2	51,7	52,8	51,2	47,8
De 5 à 20	6	6	42,6	49,1	42,2	44,5
Moins de 5	7	7	6,6	8,6	6,6	7,7
Total	**15**	**15**	**100,9**	**110,5**	**100**	**100**

L'extension du réseau des guichets bancaires s'est poursuivie en 1990 et 45 nouvelles agences ont été ouvertes. Celles-ci ont ainsi été portées à 889 et demeurent concentrées pour plus de moitié sur le littoral atlantique. La ville de Casablanca dispose à elle seule de 28 % des guichets et du tiers du total des dépôts bancaires.

L'évolution générale des ressources et des emplois

La situation consolidée des banques inscrites et du Crédit populaire s'est chiffrée à 95 milliards de dirhams à fin décembre 1990 et accrue de 7,4 milliards ou 8,5 % au lieu de 11,7 milliards ou 15,5 % un an plus tôt. Cette évolution recouvre notamment du côté des emplois des augmentations de l'ordre de 5 milliards pour les crédits, de 2,6 milliards pour les comptes de réserves, de 1,2 milliard pour les titres en portefeuille et une baisse de 2,3 milliards des créances sur le Trésor. Pour leur part, les ressources ont enregistré une expansion de 9,5 milliards des dépôts à vue et de 3,3 milliards des dépôts à terme, et une contraction de 6,6 milliards des recours des banques à l'Institut d'émission [1].

Les emplois

Les crédits octroyés par les banques ont totalisé près de 41 milliards de dirhams et progressé de 5 milliards ou 14.1 % au lieu de 3,9 milliards ou 12,2 % à l'issue de l'exercice précédent. Leur part dans le total des emplois s'est renforcée de 41 % à 43,1 %. Les crédits de trésorerie, accordés à hauteur de 58,3 % sous forme de facilités de caisse, ont atteint 19,7 milliards, montant en accroissement de 1 milliard ou 5,4 %. Les autres concours, consentis pour une large part hors encadrement, se sont établis à 21,2 milliards et ont progressé de 4 milliards et au rythme très élevé de 23,5 %. En effet, les crédits à l'équipement ont augmenté de plus de moitié, les facilités à l'exportation de 21,7 % et les concours au logement de 13,5 %.

Par ailleurs, les coefficients minimums d'emplois obligatoires fixés par rapport aux exigibilités à 5,5 % pour les crédits à moyen terme réescomptables et à 6 % pour les crédits immobiliers ont été respectés par la quasi-totalité des banques [1].

Les concours des banques au Trésor public ont atteint près de 32 milliards de dirhams, représenté 33,6 % de leurs emplois et accusé une baisse de 2,3 milliards ou 6,8 % au lieu d'une hausse de 4 milliards ou 13,6 % une année auparavant. Le plancher obligatoire, égal à 35 % des exigibilités à vue, s'est établi à 15,3 milliards, en hausse de 2,1 milliards. En revanche, les acquisitions libres de bons se sont chiffrées à 16.6 milliards et apparaissent en baisse de 4,4 milliards, en raison des remboursements effectués par le Trésor, dans le cadre du programme arrêté à cet effet.

Quant au portefeuille de titres privés et publics constitué par les banques, il s'est établi à 9,7 milliards de dirhams et progressé de 1,1 milliard ou 13,5 % consécutivement au renforcement des souscriptions en bons de la Banque nationale pour le développement économique, du Crédit immobilier et hôtelier et de la Caisse nationale de crédit agricole.

Enfin, le total des avoirs liquides et des comptes de réserves s'est élevé à 7.8 milliards de dirhams et accru de 2,6 milliards ou 49,6 %. Cette évolution est attribuable aux relèvements du taux de la réserve monétaire.

Les ressources

Les dépôts à vue et à terme ont totalisé 78,3 milliards de dirhams et apparaissent en augmentation de 12,8 milliards ou 19,5 % au lieu de 6,3 milliards ou 10,7 % un an plus tôt. Les dépôts rémunérés, en hausse de 5 milliards ou 18,1 %, ont constitué 43 % de l'ensemble au lieu de 43,4 % à fin décembre 1989.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

En millions de dirhams	Fin 1989	Fin 1990	Variations Montants	Variations %	En millions de dirhams	Fin 1989	Fin 1990	Variations Montants	Variations %
Emplois					**Ressources**				
Avoirs liquides et comptes de réserves	5.233	7.828	+2.595	+49,6	Capital et réserves	5.449	6.491	+1.042	+19,1
Créances sur le Trésor dont	34.308	31.967	-2.341	- 6,8	Provisions	580	847	+ 267	+46
- Portefeuille d'effets publics	(34.272)	(31.913)	(-2.359)	(- 6,9)	Dépôts à vue	44.710	54.171	+9.461	+21,2
- Dépôts	(36)	(54)	(+18)	(+50)	Dépôts à échéance	20.829	24.143	+3.314	+15,9
Crédits à l'économie	35.940	40.999	+5.059	+14,1	Engagements extérieurs	1.027	1.819	+ 792	+77,1
- Dont					Concours de l'Institut d'émission	12.492	5.862	-6.630	-53,1
- Concours aux organismes financiers spécialisés	(377)	(269)	(- 108)	(-28,6)	Concours des organismes financiers spécialisés				
Titres en portefeuille	8.564	9.721	+1.157	+13,5	(Effets en pension)	-	30	+ 30	(100
Avoirs extérieurs	912	1.521	+ 609	+64,8	Ressources diverses nettes	2.488	1.663	- 825	- 33,2
Immobilisations	2.618	2.990	+ 372	+14,2					
Total	**87.575**	**95.026**	**+ 7.451**	**+ 8,5**	**Total**	**87.575**	**95.026**	**+ 7.451**	**+ 8,5**

(1) A l'exception des créances sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.

Le coefficient de liquidité qui fixe un rapport égal à 60 % au minimum entre d'une part les actifs liquides et réalisables et d'autre part les exigibilités à vue et à terme ne dépassant pas quatre mois a été largement respecté par les banques et ressort à 79 % en moyenne mensuelle.

Les fonds propres, d'un montant de 6,5 milliards de dirhams ont été renforcés de 19,1 % ou 1 milliard dont 421 millions au titre de l'accroissement des réserves et 621 millions par suite notamment des augmentations de capital opérées par les banques conformément à la règle du capital minimum obligatoire porté de 15 à 100 millions de dirhams. Pour sa part, le coefficient de solvabilité qui fixe à 5,50 % le rapport minimum entre la surface nette des banques et leurs exigibilités à vue et à terme a été observé et bien au delà par le système bancaire.

Les organismes financiers spécialisés

La situation consolidée des cinq organismes financiers spécialisés s'est établie à fin décembre à 40.254 millions de dirhams et correspond à 42,4 % de celle des banques de dépôts. Elle apparaît à ce niveau en accroissement de 5.385 millions ou 15,4 % au lieu de 4.163 millions ou 13,6 % au terme de l'exercice précédent.

Les emplois

L'expansion des emplois des organismes financiers spécialisés est attribuable pour l'essentiel à l'augmentation des crédits à l'économie.

En effet, ces concours, d'un montant de 27.337 millions de dirhams soit 68 % de l'ensemble des emplois, se sont développés de 4.220 millions ou 18,3 % au lieu de 2.435 millions ou 11,8 % un an plus tôt. L'essor ainsi observé a résulté pour plus de moitié du développement de 2.374 millions ou 24,1 % des prêts accordés par le Crédit immobilier et hôtelier et pour le reste de l'accroissement des facilités octroyées par la Caisse nationale de crédit agricole et la Banque nationale pour le développement économique respectivement de 1.286 millions ou 13,7 % et de 648 millions ou 19 %.

Les créances sur le Trésor ont été relevées à 5.881 millions de dirhams, en progression de 460 millions ou 8,5 % au lieu de 1.876 millions ou 52,9 % une année auparavant. Cette évolution d'ensemble recouvre une contraction de 524 millions ou 37,1 % du portefeuille de bons de la Caisse nationale de

(1) Voir annexe statistique 51.

(1) Voir annexe statistique 53.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

crédit agricole et un élargissement de 1.074 millions ou 30 % des créances de la Caisse de dépôt et de gestion laquelle fournit près des quatre cinquièmes des fonds mis à la disposition du Trésor.

Le portefeuille de titres, détenu à hauteur de 85 % par la Caisse de dépôt et de gestion, ressort à 3.317 millions de dirhams, montant demeuré pratiquement inchangé d'une année à l'autre. Sa part dans l'ensemble des emplois est revenue en un an de 9,4 % à 8,2 % .

Les créances sur les banques ainsi que les autres emplois chiffrés respectivement à 430 millions et à 1.332 millions de dirhams ont marqué des augmentations en un an de 20,4 % et 45,9 %.

Les ressources

Le développement des ressources des organismes financiers spécialisés a résulté pour l'essentiel de l'augmentation des dépôts et des emprunts extérieurs.

En effet, les dépôts, d'un montant de 15.001 millions de dirhams, se sont accrus de 2.023 millions ou 15,6 % au lieu de 2.006 millions ou 18,3 % à l'issue de l'exercice précédent et ont constitué 37,7 % des ressources totales. Cette expansion a résulté pour moitié des avoirs recueillis par la Caisse de dépôt et de gestion lesquels, chiffrés à 11.356 millions soit 76 % de l'ensemble des dépôts, proviennent essentiellement de la Caisse d'épargne nationale et de la Caisse nationale de sécurité sociale. Pour leur part, les dépôts confiés par les entreprises et les particuliers à la Caisse nationale de crédit agricole, au Crédit immobilier et hôtelier et à la Banque nationale pour le développement économique ont totalisé 3.596 millions de dirhams et progressé globalement de 994 millions ou 38,2 %. A ce niveau, ils ne représentent encore que l'équivalent de 5 % des dépôts des banques commerciales.

Les concours extérieurs se sont chiffrés à 11.643 millions de dirhams et ont marqué un accroissement de 2.002 millions qui a porté leur part dans le total des ressources de 27,7 % à 28,9 % et a bénéficié dans des proportions égales au Crédit immobilier et hôtelier et à la Caisse nationale de crédit agricole.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES (1)

En millions de dirhams	Fin 1989*	Fin 1990	Variations Montants	Variations %
Emplois				
Créances sur le Trésor	5.421	5.881	+ 460	+ 8,5
Créances sur les banques	357	430	+ 73	+20,4
Crédits à l'économie (2)	23.117	27.337	+4.220	+18,3
Crédits aux collectivités publiques	162	43	– 119	–73,5
Portefeuille-titres	3.291	3.317	+ 26	+ 0,8
Autres emplois	913	1.332	+ 419	+45,9
Emplois divers nets	1.608	1.914	+ 306	+19
Total	**34.869**	**40.254**	**+5.385**	**+15,4**

En millions de dirhams	Fin 1989*	Fin 1990	Variations Montants	Variations %
Ressources				
Fonds propres	3.978	4.713	+ 735	+18,5
Concours de l'Etat	274	143	– 131	–47,8
Emprunts extérieurs	9.641	11.643	+2.002	+20,8
Emprunts intérieurs	7.853	8.701	+ 848	+10,8
Obligations et bons	7.476	8.432	+ 956	+12,8
- Obligations	(2.116)	(2.351)	(+ 186)	(+ 8,6)
- Bons	(5.310)	(6.080)	(+ 770)	(+14,5)
Prêts et avances des banques	377	269	– 108	–28,6
Dépôts à court terme	12.978	15.001	+2.023	+15,6
Dont				
- Dépôts collectés	(2.602)	(3.596)	(+ 994)	(+38,2)
- Concours de l'Institut d'émission	145	53	– 92	–63,4
Total	**34.869**	**40.254**	**+5.385**	**+15,4**

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.
(2) Y compris les billets de trésorerie souscrits.
(*) Chiffres rectifiés.

Les emprunts intérieurs se sont établis à 8.701 millions de dirhams et ont constitué 21,6 % des ressources des établissements financiers. Ils ont enregistré une hausse de 848 millions ou 10,8 % qui a découlé pour 771 millions des achats par les banques de bons émis par ces organismes et pour 185 millions des souscriptions d'obligations à long terme. En revanche, les avances qui leur ont été consenties par les banques ont accusé une baisse de 108 millions.

Enfin, leurs fonds propres, d'un montant de 4.713 millions de dirhams, ont été renforcés de 735 millions ou 18,5 % et ont représenté 11,7 % des ressources totales.

La distribution du crédit

Les crédits octroyés à l'économie par Bank Al-Maghrib, par les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés se sont élevés à 75.728 millions de dirhams et enregistré une augmentation de 9.780 millions ou 14,8 % au lieu de 7.098 millions ou 12,1 % à l'issue de l'exercice précédent. En outre, les transactions effectuées entre les entreprises sur le marché des billets de trésoreries ont porté sur 6.139 millions au lieu de 4.885 millions un an plus tôt. De la sorte, les crédits globaux ont totalisé 81.867 millions de dirhams, soit 39,2 % du produit intérieur brut au lieu de 37,3 % une année auparavant. Dans cet ensemble, les crédits bancaires soumis à l'encadrement n'ont représenté que 35 %.

La répartition de l'ensemble de ces facilités selon leur origine, leur source de financement et selon leur échéance est retracée dans le tableau ci-après :

Répartition des concours à l'économie

En millions de dirhams	1988	1989*	1990
. Selon l'origine de la distribution:			
. Institut d'émission	6.626	7.268	7.661
. Banques de dépôts	31.542	35.563	40.730
. Organismes financiers spécialisés	20.682	23.117	27.337
(dont billets de trésorerie) émis pour les O.F.S)	(1.034)	(825)	(912)
Total	**58.850**	**65.948**	**75.728**
. Selon leur financement			
. Institut d'émission	10.747	11.312	11.321
. Banques de dépôts(2)	31.822	36.849	42.989
. Organismes financiers spécialisés	16.281	17.787	21.418
Total	**58.850**	**65.948**	**75.728**
. Selon leur durée			
– *Court terme*	**36.662**	**39.770**	**43.872**
. Institut d'émission	6.626	7.268	7.661
. Banques de dépôts	26.374	28.748	31.491
. Organismes financiers spécialisés	3.662	3.754	4.720
– Moyen et long terme	**22.188**	**26.178**	**31.856**
. Banques de dépôts	5.168	6.815	9.239
. Organismes financiers spécialisés	17.020	19.363	22.617
A - Total des crédits	**58.850**	**65.948**	**75.728**
B - Entreprises et particuliers (Billets de trésorerie)	**2.836**	**4.885**	**6.139**
Total (A + B)	**61.686**	**70.833**	**81.867**

(1) Non compris les titres de placement.
(2) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.
(*) Chiffres rectifiés.

Selon l'origine de de la distribution

Les crédits dispensés par les banques de dépôts ont atteint 40.730 millions de dirhams et augmenté de 5.167 millions ou 14,5 % au lieu de 4.021 millions ou 12,7 % un an plus tôt. Leur part s'est établie comme en 1989 à 53,8 % du total des facilités accordées par le système bancaire et financier.

Les prêts des organismes financiers spécialisés, y compris les souscriptions de billets de trésorerie à hauteur de 912 millions de dirhams, se sont chiffrés à 27.337 millions et accrus de 4.220 millions ou 18,3 % au lieu de 2.435 millions ou 11,8 % l'exercice précédent. Ils ont représenté 36,1 % de l'ensemble des crédits au lieu de 35,1 % une année auparavant.

Enfin les facilités directes de Bank Al-Maghrib ressortent pour 7.661 millions de dirhams, en accroissement de 393 millions ou 5,4 % et ont constitué 10,1 % du total.

Selon le financement

Les concours nourris par les banques de dépôts qui comprennent en plus des crédits distribués les souscriptions aux bons émis par les organismes financiers, se sont chiffrés à 42.989 millions et accrus de 6.140 millions ou 16,7 % au lieu de 5.027 millions ou 15,8 % au terme de l'exercice antérieur.

Les prêts financés par les organismes financiers spécialisés se sont élevés à 21.418 millions et ont progressé de 3.631 millions ou 20,4 % plus sensiblement qu'il y a un an.

Les facilités de l'Institut d'émission au titre des crédits directs et du refinancement des banques, ont porté sur 11.321 millions, niveau pratiquement inchangé d'une année à l'autre.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Selon la durée

Les crédits à court terme qui demeurent pour l'essentiel le fait des banques de dépôts ont totalisé 43.872 millions de dirhams et augmenté de 4.102 millions ou 10,3 % au lieu de 3.108 millions ou 8,5 % une année auparavant. Leur part dans le volume global des crédits est revenue d'une fin d'année à l'autre de 60,3 % à 57,9 %.

En effet, les prêts à moyen et long terme en atteignant 31.856 millions de dirhams, ont progressé au rythme rapide de 21,7 % et de 5.678 millions au lieu de 18 % et de 3.990 millions à l'issue de l'exercice précédent. Leur part dans le total des crédits a continué de se renforcer, passant en un an de 40 % à 42 %. Cette évolution a concerné aussi bien les banques que les établissements financiers qui ont accru leurs engagements respectivement de 35,6 % et 16,8 %. La part des banques dans cette catégorie de crédits s'est renforcée de 26 % à 29 %, amorçant ainsi le décloisonnement des deux réseaux de financement de l'économie.

Selon les secteurs d'activités

Les crédits excédant le plancher de 100.000 dirhams et recensés par la Centrale des risques, se sont élevés à 40.063 millions de dirhams et représenté près de 59 % des facilités consenties. Leur progression annuelle de 3.873 millions ou 10,7 % a concerné l'ensemble des secteurs à l'exception toutefois de l'agriculture, comme il ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Déc. 1989	Déc. 1990	Variations en % Déc.1989 / Déc 1988	 Déc.1990 / Déc.1989
Agriculture et pêche	**4.221**	**4.034**	**1,9**	**– 4,4**
– Cultures	2.683	2.522	6,1	– 6
– Activités annexes de l'agriculture	862	713	– 14,1	– 17,3
– Pêche	380	495	25,8	30,3
– Divers	296	304	– 4,5	2,7
Mines et industrie	**16.999**	**19.197**	**5,8**	**12,9**
– Energie	289	201	45,2	– 30,4
(dont pétrole et carburant)	(210)	(103)	(100)	(– 51)
– Mines	1.072	961	– 16,6	– 10,4
– Matériaux de construction, bâtiments et travaux publics	2.265	2.342	8,6	3,4
– Industries mécaniques	2.118	2.944	– 2,4	39,0
– Industries chimiques	1.740	1.975	3,8	13,5
– Industries alimentaires	3.285	3.324	– 1,1	1,2
– Industries textiles	4.336	5.285	21,7	21,9
– Industries diverses	1.894	2.165	7	14,3
Services et divers	**14.970**	**16.832**	**17**	**12,4**
– Commerce	5.691	6.168	11,1	8,4
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1.667)	(1.534)	(13,3)	(– 8)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1.853)	(2.035)	(12)	(9,8)
(dont commerce des textiles et cuirs)	(402)	(416)	(8,1)	(3,5)
– Intermédiaires du commerce et de l'industrie	311	320	25,4	2,9
– Transports et auxiliaires	944	1.065	– 4,1	12,8
(dont maritime)	(393)	(364)	(– 18,1)	(– 7,4)
– Hôtellerie	1.071	1.371	67,3	28
– Affaires immobilières	1.413	1.647	27,9	16,6
– Activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille)	1.753	1.968	– 3,1	12,3
– Divers	3.787	4.293	31,4	13,4
Total	**36.190**	**40.063**	**9,6**	**10,7**
– Court terme	23.187	25.353	3,3	9,3
– Moyen et long terme	13.003	14.710	23,1	13,1

Les engagements au titre du secteur «agriculture et pêche», qui ont fait l'objet de déclaration, ont porté sur 4.034 millions de dirhams, montant en diminution de 187 millions ou 4,4 %. A l'exception des prêts à la pêche qui ont augmenté de 30,3 % les concours aux autres branches ont enregistré des baisses de 6 % pour les cultures et de 17,3 % pour les activités annexes.

Les crédits accordés aux mines et à l'industrie se sont élevés à 19.197 millions de dirhams et accrus de 2.198 millions ou 12,9 %. Les avances consenties aux industries mécaniques et de textiles ont fortement augmenté, soit respectivement de 39 % et de 22 %, alors que celles destinées à l'énergie et aux mines ont accusé des baisses de 30,4 % et 10,4 %. La part dans le financement global revenant au secteur secondaire est passée de 47 % à 48 % en un an.

Enfin, les concours au secteur tertiaire, d'un montant de 16.832 millions de dirhams, ont progressé de 1.862 millions ou 12,4 %. Pratiquement toutes les branches ont bénéficié de crédits en hausse en particulier l'hôtellerie, les affaires immobilières, les transports et les activités du commerce et des finances.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Les facteurs déterminant l'équilibre des trésoreries bancaires ont accusé en 1990 des variations très amples. Néanmoins, l'impact final de ces facteurs est apparu positif, du fait de leurs évolutions opposées et des ponctions opérées par les relèvements du taux de la réserve obligatoire. Ainsi, les banques se sont en définitive désendettées à l'égard de la Banque centrale de 480 millions de dirhams, déduction faite du remboursement par le Trésor de certaines avances bancaires mobilisées auprès de l'Institut d'émission.

Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

L'analyse des trésoreries bancaires, telle qu'elle apparaît à travers l'évolution des facteurs retracés dans le tableau ci-après, a été caractérisée par l'alternance de périodes de détente et de resserrement, d'amplitudes peu accentuées.

Variations cumulées depuis le début de l'année Montants en millions de dirhams	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	– 1.325	– 4.470	– 6.701	– 7.535
dont – Billets et pièces en circulation	(– 736)	(– 3.633)	(– 4.683)	(– 5.018)
– Dépots	(– 423)	(– 247)	(– 382)	(– 91)
– Comptes des banques et du Trésor	(– 166)	(– 590)	(– 1.636)	(– 2.426)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	+ 1.729	+ 3.903	+ 6.874	+ 12.648
Créances propres de l'Institut d'émission sur le Trésor	+ 211	+ 876	+ 2.099	+ 527
Créances diverses de l'Institut d'émission	+ 130	+ 208	– 17	+ 381
Autres facteurs	– 51	– 762	– 640	+ 609
Total	+ 694	– 245	+ 1.615	+ 6.630
Recours des banques à l'Institut d'émission [2]	– 694	+ 245	– 1.615	– 6.630
Recours des banques, déduction d'opérations spéciales d'avances de l'Institut d'émission sur effets publics	– 209	+ 713	+ 487	– 480

1 Le signe (–) signifie un effet expansif sur les trésoreries et le signe négatif, une incidence restrictive.
2 Le signe (–) signifie une diminution des recours au refinancement et le signe (+) à leur augmentation.

Au cours du premier trimestre, les trésoreries bancaires, en dépit d'une progression inhabituellement élevée de la demande de billets, sont restées à l'aise consécutivement aux entrées de devises, de sorte qu'à fin mars, les banques ont diminué leurs recours à l'Institut d'émission de 209 millions de dirhams. A l'inverse, d'avril à septembre, nonobstant le renforcement du flux des avoirs extérieurs, les liquidités bancaires se sont rétrécies sous l'effet essentiellement de l'intensification de la circulation fiduciaire en été. Aussi, les appels au financement de la Banque centrale ont-ils marqué à fin juin une progression de 713 millions qui est revenue cependant à 487 millions à fin septembre.

Au dernier trimestre, les trésoreries bancaires se sont détendues en liaison avec de nouvelles entrées de capitaux extérieurs qui ont permis au Trésor de se désendetter à l'égard du système bancaire et d'accroître ses dépenses. Ces dernières ont eu un impact positif sur la liquidité bancaire qui a plus que compensé l'effet restrictif exercé conjointement par les retraits de billets et les relèvements du taux de la réserve obligatoire de 11 % à 12 % en octobre puis à 15 % en décembre. Ainsi, les banques ont été en mesure de réduire leurs recours au financement de Bank Al-Maghrib de 480 millions de dirhams.

Au total, les trésoreries bancaires n'ont connu en 1990 ni gêne excessive ni aisance démesurée bien que les facteurs conditionnant leur évolution aient sensiblement varié. C'est qu'en effet, l'impact expansif que n'aurait pas manqué d'exercer le renforcement sans précédent à hauteur de 12,6

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

milliards de dirhams des avoirs en devises de l'Institut d'émission, a été compensé par l'effet restrictif exercé à hauteur de 6 milliards par le désendettement du Trésor, à concurrence de 5 milliards par la demande additionnelle de billets et de 2 milliards par les ponctions effectuées par la réserve obligatoire.

Les modalités de refinancement des banques

L'évolution en 1990 des recours des banques au refinancement de la Banque centrale et des autres organismes est retracée dans le tableau ci-après :

En fin de trimestre En millions de dirhams	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Recours auprès d'autres organismes ..	129	13	64	30
Recours à l'Institut d'émission	11.798	12.738	10.878	5.862
. Avances	8.155	9.003	6.692	2.202
. Escomptes	3.643	3.735	4.186	3.660
Total	**11.927**	**12.751**	**10.942**	**5.892**

Les appels des banques au refinancement ont totalisé 10,5 milliards de dirhams en moyenne mensuelle et ont subi une baisse de 1,5 milliard ou 14 % au lieu d'une hausse de 2,1 milliards ou 21,6 % à l'issue de l'exercice précédent. Ils ont été effectués en quasi-totalité auprès de Bank Al-Maghrib sous forme d'avances à taux variables à hauteur des deux tiers et de mobilisation à taux fixes pour un tiers.

Le refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

Les avances à taux variables accordées par l'Institut d'émission sur le marché monétaire se sont établies à 6,7 milliards de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 8,1 milliards une année auparavant. Elles ont été dispensées à des taux variant entre des limites extrêmes de 12,50 % en avril et 10 % en novembre selon les échéances d'un jour 3 et 7 jours, au lieu de 9,75 % et 13,25 % l'an passé.

Le rôle du marché monétaire dans le refinancement des banques, à l'exception de quelques mois de tension de trésorerie est demeuré néanmoins limité et n'a porté que sur 187 millions en moyenne. En effet, la plus large part des transactions est constituée en fait par des avances bancaires au Trésor et mobilisées instantanément auprès de Bank Al-Maghrib.

Les facilités octroyées à taux fixe se sont élevées à 3,7 milliards de dirhams en moyenne au lieu de 3,9 milliards douze mois plus tôt. Elles concernent la mobilisation de crédits privilégiés relatifs à l'exportation, au moyen terme réescomptable et à la commercialisation des céréales.

Le marché monétaire interbancaire

La moyenne des transactions sur le marché monétaire interbancaire ressort à 482 millions de dirhams. Les échanges de fonds entre les banques ont atteint 382 millions, montant comparable à celui de l'exercice précédent, alors que les apports nets des organismes financiers spécialisés aux banques se sont établis à 70 millions au lieu de 94 millions en 1989. Ces opérations ont été négociées à des taux qui ont oscillé selon les mois entre 7 % et 10,75 % au lieu de 8 % et 9,75 % une année auparavant.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Les ressources nationales qui englobent le produit intérieur brut pour un montant de 208,7 milliards de dirhams, en croissance de 9,8 % et les transferts bruts reçus de l'extérieur à hauteur de 19,6 milliards, ont totalisé 228,3 mfilliards. En regard, la dépense globale s'est établie à 237,2 milliards dont 167,5 milliards au titre de la consommation, 52,2 milliards de l'investissement et 17,5 milliards des sorties de capitaux dont la presque totalité a été affectée au service de la dette. Le déficit qui en est résulté s'est élevé à près de 9 milliards, soit 4 % des ressources nationales et ce malgré le rééchelonnement à hauteur de 15,3 milliards d'une partie de la dette extérieure venue à échéance. La couverture de ce déficit a pu être assurée grâce à un nouvel appel aux concours extérieurs d'un montant global de 24 milliards, englobant 6,2 milliards de dons, lesquels ont au surplus favorisé la reconstitution des réserves de change.

L'épargne intérieure s'est établie à 41,2 milliards de dirhams et accrue de 10 % alors qu'elle avait subi une baisse de 2,8 % un an auparavant. Toutefois, le taux d'épargne qui représente le rapport entre cet agrégat et le produit intérieur brut est demeuré pratiquement inchangé au niveau de 20 %. Le maintien de l'épargne à un niveau relativement appréciable trouve son origine dans la croissance du revenu certes, mais aussi dans les effets de la politique poursuivie depuis de nombreuses années déjà, pour favoriser la formation et la consolidation de l'épargne. L'action menée dans ce domaine a continué d'être fondée sur la régulation de la consommation, notamment celle du secteur public, ainsi que sur le développement des réseaux de collecte, la diversification des instruments financiers et sur une rémunération suffisamment attrayante. A cet égard, le Trésor qui a pourtant dégagé une épargne budgétaire substantielle a encore fait appel à des emprunts pour des montants importants et offert, pour les émissions à taux fixes, un niveau de rémunération relativement élevé. De même a-t-il largement recouru au marché monétaire par le biais des adjudications.

Quant à l'épargne nationale qui tient compte des revenus nets reçus de l'extérieur, fortement accrus consécutivement au renforcement des transferts des résidents marocains à l'étranger, elle a atteint 49,7 milliards en accroissement de 23,2 %. Mais, même à ce niveau, elle n'a pas été à même d'assurer le financement intégral des investissements réalisés en 1990.

De fait, les dépenses d'investissement se sont élevées à 52,2 milliards de dirhams dont 2,1 milliards afférents à la constitution de nouveaux stocks et 50,1 milliards à la formation brute de capital fixe, laquelle s'est accrue de 14,6 % et a représenté 24 % du produit intérieur brut au lieu de 23 % un an auparavant. Le développement de l'investissement trouve son explication dans le maintien des dépenses d'équipement de l'Etat à un niveau relativement élevé, mais surtout dans le dynamisme du secteur privé. La mise en oeuvre de la politique de libéralisation économique, le redressement progressif des équilibres fondamentaux ainsi que l'amélioration des perspectives de croissance économique, ont incité les promoteurs privés à accroître leurs investissements, aidés en cela par l'attrait des différentes mesures d'encouragement adoptées au cours des dernières années. En 1990, ce dispositif a été renforcé par l'élimination des dernières entraves à l'investissement direct étranger.

En l'absence d'un tableau des opérations financières, il s'avère impossible d'établir, sans risque de double emploi, un bilan exhaustif des éléments constitutifs de l'épargne et de leur affectation. Dans ces conditions, ne seront analysées, en ressources, que l'épargne liquide et les souscriptions brutes sur le marché financier et, en emploi, la formation brute de capital fixe et les investissements industriels agréés.

Les ressources liquides et l'apport du marché financier

L'accroissement net des actifs liquides et les souscriptions brutes sur le marché financier constituent, avec l'épargne publique, la majeure partie de l'épargne qu'il est actuellement possible de recenser. Ils reflètent la préférence des agents économiques pour les actifs liquides et les placements financiers et, d'une manière plus générale, l'évolution de l'épargne dans son ensemble.

Les actifs liquides nouvellement constitués et les placements bruts sur le marché financier se sont élevés respectivement à 20,2 milliards et 15,1 milliards, totalisant un montant de 35,3 milliards de dirhams, en augmentation de moitié par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution d'ensemble recouvre un fléchissement de l'épargne liquide et un renforcement des placements tant à vue que ceux financiers.

Quant à la bourse des valeurs de Casablanca, elle a connu une activité soutenue, réalisant même un chiffre d'affaires sans précédent de 1,8 milliard de dirhams, pratiquement trois fois plus élevé que celui atteint un an auparavant. Un tel résultat est dû principalement à l'expansion des échanges sur valeurs d'Etat et les transactions portant sur des actions sont restées en définitive peu importantes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Disponibilités monétaires et épargne liquide et à court terme

Le tableau ci-après retrace l'évolution des actifs liquides et à court terme au cours des deux dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1989	1990	1989	1990
DISPONIBILITES MONETAIRES	**76.024**	**90.659**	**– 7.832**	**+ 14.635**
– Billets et monnaies	**24.814**	**29.543**	**+ 2.900**	**+ 4.729**
– Dépôts à vue	**51.210**	**61.116**	**+ 4.932**	**+ 9.906**
. Système bancaire	45.727	55.279	+ 4.124	+ 9.552
. . Centre des chèques postaux et Trésor	5.483	5.837	+ 808	+ 354
EPARGNE LIQUIDE ET A COURT TERME	**37.111**	**42.692**	**+ 6.305**	**+ 5.581**
– Dépôts bancaires à terme	**20.829**	**24.143**	**+ 2.362**	**+ 3.314**
– Dépôts auprès des établissements financiers	**4.030**	**5.259**	**+ 1.137**	**+ 1.229**
. Caisse d'épargne nationale	1.428	1.663	+ 192	+ 235
. Caisse nationale de crédit agricole	1.790	2.195	+ 417	+ 405
. Crédit immobilier et hôtelier	651	1.082	+ 449	+ 431
. Banque nationale pour le développement économique	161	319	+ 79	+ 158
– Placements auprès du Trésor	**6.542**	**6.239**	**+ 966**	**– 303**
. Bons à 6 mois	2.409	2.365	+ 342	– 44
. Bons à 1 an	–	205	–	+ 205
. Bons à 2 ans	1.094	117	– 676	– 977
. Bons à 2 ans (réservés aux marocains résidant à l'étranger)	278	708	+ 278	+ 430
. Bons à 3 ans	1.261	1.344	+ 1.261	+ 83
. Dépôt à terme	1.500	1.500	–	–
. Provisions pour achat de devises	–	–	– 230	–
– Billets de trésorerie	**5.710**	**7.051**	**+ 1.840**	**+ 1.341**
Total des ressources liquides	**113.135**	**133.351**	**+ 14.137**	**+ 20.216**
Taux de progression	+ 14,3	+ 17,9	–	–

Le total des liquidités ressort à 133,4 milliards de dirhams, en progression de 20,2 milliards ou 17,9 % au lieu de 14,1 milliards ou 14,3 % à l'issue de l'exercice précédent. Les disponibilités monétaires ont augmenté de 14,6 milliards alors que l'épargne liquide s'est accrue de 5,6 milliards.

Disponibilités monétaires

Les disponibilités monétaires des entreprises et des particuliers ont enregistré une vive expansion de 14,6 milliards de dirhams ou 19,3 % laquelle a résulté de la progression de la monnaie fiduciaire et des dépôts à vue à concurrence respectivement de 4,7 milliards et 9,9 milliards.

Dépôts quasi-monétaires gérés par les banques

Les dépôts à terme ont marqué une hausse de 3,3 milliards ou 15,9 % moins rapide que le rythme de progression des disponibilités monétaires et de l'épargne liquide dans son ensemble.

Cette catégorie d'actifs déjà affectée par l'institution d'un prélèvement à la source sur son rendement et exposée plus que par le passé à la concurrence des autres instruments financiers, semble néanmoins connaitre un certain redressement, parallèlement à la libération des taux de rémunération des comptes et bons à échéance fixe à l'exception de celui des dépôts à trois mois, délibérément maintenu à 8,5 % pour servir d'indicateur.

Dépôts auprès des établissements financiers

Les dépôts du public recueillis par les établissements financiers ont enregistré une progression de 1,2 milliard ou 30,5 % pour atteindre 5,3 milliards et représenter 6,7 % des avoirs gérés par les banques.

Les avoirs constitués auprès de la Caisse d'épargne nationale se sont situés à 1,7 milliard et accrus de 235 millions ou 16,5 %. Cet accroissement résulte aussi bien de celui du nombre des déposants, passé à 597.900, que de celui du solde moyen, chiffré à 2.782 dirhams. Cependant, même à ce niveau, l'encours moyen par livret demeure modique, au regard du plafond de 150.000 dirhams autorisé et bien en deçà de l'avoir moyen en compte sur carnet chez les banques qui avoisine 20.000 dirhams.

Pour leur part, les dépôts à vue, en comptes sur carnets et à terme collectés par la Caisse nationale de crédit agricole, ont totalisé 2,2 milliards et se sont élargis de 405 millions ou 22,6 %. Quant à ceux à vue et à terme confiés au Crédit immobilier et hôtelier, ils se sont établis à 1,1 milliard, en expansion de 431 millions ou près des deux tiers.

Enfin, les dépôts constitués auprès de la Banque nationale pour le développement économique, se sont inscrits, à fin décembre, à 319 millions, en doublement par rapport au niveau qu'ils avaient atteint à l'issue de l'exercice précédent.

Fonds à court terme recueillis par le Trésor

Le Trésor a continué d'émettre des bons sur formules à 6 mois dont la demande a connu un certain tassement en 1990, en dépit du maintien de leur taux de rémunération à 9,5 % et de leur exonération d'impôts, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des émissions de l'Etat. A fin décembre, l'encours de ces bons est apparu pour 2,4 milliards de dirhams, en légère baisse de 44 millions par rapport à son montant d'il y a douze mois.

En outre, le Trésor a reconduit, pour la deuxième année consécutive, la possibilite offerte exclusivement aux nationaux résidant à l'étranger d'investir leurs transferts en devises dans un emprunt spécial, portant intérêt à 25 % à l'échéance de deux ans et à 10,5 % seulement en cas de remboursement anticipé au terme de la première année. En 1990, les souscriptions à cet emprunt ont rapporté au Trésor 430 millions de dirhams.

De même, le Trésor a lancé, en juin, un emprunt d'une durée de trois ans au taux de 12 % qui a procuré 503 millions et, en septembre, un emprunt à un an à 10,5 % qui a permis de mobiliser quelque 205 millions.

Au total, les ressources à court terme recueillies par le Trésor se sont limitées à 1,1 milliard alors qu'en regard les remboursements correspondants, échus en 1990, ont atteint 1,4 milliard, faisant ressortir en définitive un solde négatif de 303 millions.

Billets de trésorerie

Le marché des billets de trésorerie a connu de nouveau cette année une activité soutenue. C'est ainsi que le volume des transactions s'est fixé à 7,1 milliards de dirhams en fin d'exercice et apparait en augmentation sensible de 1,3 milliard ou 23,5 % et ce, à la faveur des motivations tant des souscripteurs qui y trouvent un gain certain, supérieur au revenu fourni par les dépôts à terme, des émetteurs auxquels il procure des ressources supplémentaires importantes, que des établissements bancaires avaliseurs qui souhaitaient alléger leurs encours de crédits.

Le marché financier

Le total des ressources brutes à moyen et long terme drainées par l'intermédiaire du marché financier, s'est établi à 15,1 milliards de dirhams et se révele en forte expansion de 5,7 milliards ou 61,5 %. Les valeurs mobilières émises ou garanties par l'Etat ont porté sur un montant de 5,7 milliards, comparable à celui de l'année dernière. Dans ces conditions, ce sont les émissions des sociétés, chiffrées à 9,4 milliards, qui s'avèrent être cette année à l'origine de l'essor du marché des capitaux à moyen et long terme.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des souscriptions brutes aux émissions à moyen et long terme au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams (1)	1986	1987	1988	1989	1990
Bons d'Etat à moyen terme	2.939	1.295	276	1.125	1.918
(dont emprunts nationaux à 5 ans)	(2.905)	(1.256)	(250)	(1.105)	(1.890)
Obligations et bons d'Etat à long terme	1.173	1.574	1.712	2.794	2.341
(dont obligations à 15 ans)	(1.017)	(1.256)	(1.645)	(2.734)	(2.282)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	1.024	1.660	1.500	1.750	1.450
Emissions des Sociétés	2.095	2.295	3.238	3.669	9.371
Total	**7.231**	**6.824**	**6.726**	**9.338**	**15.080**

(1) Non compris les obligations et bons souscrits par les banques, inclus dans les contreparties de la masse monétaire, ni ceux acquis dans le cadre d'émissions spéciales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emissions publiques et
émissions garanties par l'Etat

Les capitaux à moyen et long terme mobilisés par le Trésor ressortent à 4,2 milliards au lieu de 3,9 milliards, un an auparavant.

Les souscriptions aux bons du Trésor à moyen terme ont porté sur un montant de 1,9 milliard de dirhams et ont été effectuées essentiellement sous forme de placements à cinq ans auprès du public et au taux de 13 % durant le second semestre. Les acquisitions de bons à cinq ans en emploi du compte capital des non résidents, au taux désormais fixé à 8,5 % sont demeurées limitées, ne dépassant guère 28 millions.

Les obligations d'Etat à long terme se sont élevées à 2,3 milliards, au lieu de 2,8 milliards un an auparavant. Elles ont porté presque exclusivement sur les émissions d'emprunts obligataires à quinze ans, réalisées en sept tranches et au taux de 11 %. Pour leur part, les souscriptions des contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices professionnels aux bons d'équipement à dix ans, rémunérés à 8 % ont à peine atteint 59 millions.

Les obligations garanties par l'Etat ont rapporté 1,5 milliard au lieu de 1,8 milliard au terme de l'exercice précédent, principalement en faveur du Crédit immobilier et hôtelier. Celui-ci a en effet recueilli 1,1 milliard à la suite de quatre émissions, d'une durée de 15 ans et au taux de 11 %. Quant au Fonds d'équipement communal, il a bénéficié de l'apport de 400 millions, issu de trois emprunts.

Au total, le volume des emprunts à moyen et long terme émis sur le marché financier, s'est élevé à 5,7 milliards de dirhams dont 2,8 milliards ont été souscrits par le groupe de la Caisse de dépôt et de gestion, 2 milliards par les entreprises et les particuliers et 955 millions par les compagnies d'assurances.

Constitutions de sociétés et
augmentations de capital

Les capitaux bruts levés pour la constitution de sociétés nouvelles et l'augmentation du capital de celles déjà existantes, ont atteint un montant élevé, de 9,4 milliards de dirhams, représentant plus de deux fois et demi celui qui avait été établi un an auparavant. Cette évolution confirme la tendance au renforcement des fonds propres des entreprises.

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990
Constitutions de sociétés	961	290	530	1.219	549
Augmentations de capital	1.134	2.005	2.708	2.450	8.822
Accroissement brut de capital	**2.095**	**2.295**	**3.238**	**3.669**	**9.371**
Réductions de capital	– 107	– 105	– 149	– 203	– 222
Accroissement net de capital	**1.988**	**2.190**	**3.089**	**3.466**	**9.149**

Les apports de capitaux pour la constitution de sociétés nouvelles apparaissent pour 549 millions, en baisse de plus de moitié d'une année à l'autre. Ils ont concerné la création de 2.086 entreprises, dont 852 unités industrielles et 496 sociétés à caractère commercial.

En revanche, les augmentations de capital effectuées par 933 sociétés ont fourni un total de 8,8 milliards de dirhams, représentant plus de trois fois et demi celui réalisé un an auparavant. Elles ont bénéficié essentiellement aux entreprises industrielles et, dans une moindre mesure, aux sociétés financières, qui ont respectivement accru leur capital de 6,4 milliards et 1,3 milliard.

En définitive, compte tenu des dissolutions de sociétés et des réductions de capital pour 222 millions, le flux net des capitaux des sociétés ressort à 9,2 milliards au lieu de 3,5 milliards, un an plus tôt.

La bourse des valeurs
de Casablanca

La bourse des valeurs de Casablanca a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de dirhams, près de trois fois supérieur à celui réalisé en 1989. Aussi, la vitesse de circulation qui représente le rapport entre le chiffre d'affaires et la capitalisation boursière, est-elle passée de 13,3 % à 23,3 % d'une année à l'autre.

Toutefois, cette évolution a résulté pour l'essentiel de l'expansion des transactions sur valeurs à revenu fixe qui, en s'élevant à 1,3 milliard, ont constitué plus de 70 % du chiffre d'affaires global. C'est qu'en effet, les échanges portant sur les valeurs à revenu variable sont demeurés relativement restreints, de l'ordre d'à peine 510 millions.

Au demeurant, les opérations effectuées sur le marché officiel sont restées limitées à 527 millions, dont 10 millions seulement ou 0,5 % du chiffre d'affaires global ont concerné les échanges d'actions. En dépit d'une certaine amélioration, le marché à la criée, notamment son département des actions, demeure peu actif et pratiquement les trois quarts de l'activité boursière continuent de s'exercer sur le marché parallèle des cessions directes.

De surcroît, aucune introduction nouvelle n'a été enregistrée cette année et le nombre d'actions admises à la cote officielle a été porté à 39,3 millions, consécutivement aux seules augmentations de capital. C'est ainsi que la capitalisation boursière s'est établie à 7,8 milliards, en augmentation de plus de moitié d'une année à l'autre, liée, en partie, à l'appréciation du cours général moyen, passé de 135,9 à 145,4.

Au total, les sociétés cotées ont distribué des dividendes pour un montant de 451 millions, faisant apparaître un taux de rendement moyen limité à 5,8 %. Cependant, compte tenu des actions attribuées gratuitement pour une valeur de 710 millions, ce taux ressort à 15 %.

Enfin, l'activité de la bourse des valeurs qui semble avoir bénéficié de l'effet de la réduction de 25 % à 15 % du prélèvement à la source sur les produits des actions, pourrait être renforcée lors du transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques, conformément aux textes législatifs dont la publication a été faite cette année.

Les investissements

Les investissements réalisés en 1990 se sont établis à 52,2 milliards de dirhams, en extension de 14 % après celle de 18,8 % constatée un an auparavant. Dans ce total, l'accroissement des stocks représente 2,1 milliards et la formation brute de capital fixe 50,1 milliards, en essor de 14,6 %. Ainsi, le taux d'investissement s'est élargi de 23 % à 24 % d'une année à l'autre, confirmant la tendance au renforcement de la formation de capital observée au cours des deux dernières années. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle a été cette année, plus que par le passé, le fait du secteur privé.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990
Materiel et outillage	14.240	13.414	15.309	19.358	23.230
Bâtiment	9.099	9.447	11.804	13.498	15.388
Travaux publics	8.361	7.347	8.798	9.414	9.885
Aménagements et plantations	603	705	717	777	855
Bétail	688	719	608	661	726
Formation brute de capital fixe	**32.991**	**31.632**	**37.236**	**43.708**	**50.084**
Produit intérieur brut	**154.725**	**158.356**	**180.481**	**190.010**	**208.713**
Taux d'investissement (FBCF/PIB)	**21,3**	**20,0**	**20,6**	**23,0**	**24,0**

Les composantes de la formation brute de capital fixe ont inégalement évolué en 1990. En effet, les acquisitions de matériel et d'outillage, d'une valeur de 23,2 milliards de dirhams, ont marqué une expansion de 20 % et contribué à hauteur de près de moitié à la formation de capital alors que les réalisations dans le bâtiment, portant sur un montant de 15,4 milliards, ont augmenté de 14 % mais leur part dans le total est demeurée pratiquement stable, de l'ordre de 30 %. Quant aux dépenses relatives à l'exécution des travaux publics, elles se sont élevées à 9,9 milliards, en hausse modérée de 5 % et leur part est revenue à moins d'un cinquième. Il en est de même des investissements dans l'aménagement, les plantations et le bétail, lesquels en s'inscrivant à 1,6 milliard n'ont représenté qu'un peu plus de 3 % du total.

Faute de statistiques distinguant l'affectation des investissements, notamment par secteur d'activité, il n'est pas sans intérêt de procéder à une analyse de l'évolution des projets agréés. Ceux-ci ont totalisé 10,9 milliards

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de dirhams et leur expansion ressort à plus de 35 % et succède à celle de 40 % enregistrée un an auparavant. A eux seuls, les projets concernant les branches du textile et du cuir et ceux pour la chimie et la parachimie ont représenté, ensemble, 6,4 milliards et constitué près de 60 % du total. Par ailleurs, les projets initiés par les promoteurs privés nationaux ont formé 72 % du total et ceux des investisseurs étrangers, dont l'apport a doublé en un an, près du quart.

Les projets agréés cette année sont au nombre de 2.950, envisagent essentiellement la création de petites et moyennes entreprises et sont orientés, pour près des trois cinquièmes, vers des activités d'exportation. Leur financement devrait être assuré à hauteur de moitié par les fonds propres et pour le reste par des prêts bancaires et à un moindre degré par des crédits fournisseurs. La réalisation de ces projets nécessite des dépenses en devises à concurrence des trois cinquièmes et devrait permettre la création de quelque 90.000 emplois, dont le coût moyen ressort à 240.000 dirhams pour la grande industrie mais ne dépasse guère 40.000 dirhams pour la petite et moyenne. La zone de Casablanca reste, avec un tiers environ des investissements prévus, le premier centre d'accueil.

L'épargne et les investissements ont enregistré un développement remarquable au cours des dernières années. Il n'en reste pas moins, cependant, que le niveau atteint paraît encore insuffisant au regard des besoins et des potentialités du pays. De fait, le service effectif de la dette qui a représenté cette année 8 % du produit intérieur brut, a constitué un lourd prélèvement sur les ressources nationales, grevé lourdement le financement de l'investissement productif et a nécessité le recours à des concours extérieurs.

SIRE.

Le bilan que l'on peut dresser de l'activité économique en 1990 apparaît globalement satisfaisant, en dépit de l'incidence défavorable de nombreux facteurs exogènes.

En effet, le produit intérieur brut a marqué une croissance relativement importante en termes réels due à une vigueur remarquable du secteur tertiaire et surtout secondaire, alors même que l'agriculture a enregistré de nouveau un recul, consécutivement à des conditions climatiques défavorables.

En regard, la demande globale, stimulée notamment par les augmentations des salaires et des revenus est demeurée soutenue tant en ce qui concerne la consommation que pour ce qui est de l'investissement. Son accroissement s'est avéré plus élevé que celui de l'offre d'origine intérieure, en particulier de denrées alimentaires. Dans ces conditions, le niveau des prix a enregistré une certaine accélération, restée néanmoins contenue, et les importations ont encore progressé fortement, malgré la dépréciation ponctuelle de la valeur externe du dirham intervenue en mai. De fait, les achats à l'étranger ont porté pour une part de plus en plus importante sur des matières premières et des produits intermédiaires, essentiels à la production et sur des biens d'équipement. De plus, les coûts des achats à l'étranger ont été élevés dans la plupart des cas, en particulier ceux de l'énergie qui ont atteint des niveaux inégalés alors que les prix de vente à l'exportation ont été le plus souvent bas.

Le déficit commercial s'est alourdi mais, grâce à un sensible développement des transferts effectués par les résidents marocains à l'étranger et des recettes du tourisme, le déficit du compte courant a été nettement réduit. En outre, un rééchelonnement important de la dette extérieure a pu être réalisé, des dons substantiels ont été obtenus et une amorce encourageante des investissements étrangers a été constatée. En définitive, le solde final de la balance des paiements s'est révélé largement excédentaire, permettant un renforcement sans précédent des réserves de change qui représentent près de quatre mois d'importation de biens et services.

De même, une amélioration remarquable a caractérisé la situation des finances publiques, sous l'effet des mesures introduites par la loi rectificative qui se sont traduites par une progression forte des recettes et une augmentation limitée des dépenses, malgré l'impact de la majoration des salaires et de la revalorisation des pensions de retraite. De la sorte, il a été possible de dégager une épargne publique en essor considérable, de réaliser des équipements à un niveau appréciable et d'apurer des arriérés pour des montants importants. Une telle évolution a permis en outre au Trésor de se désendetter à l'égard du système bancaire, pour la première fois depuis de nombreuses années, atténuant ainsi les pressions qui se sont exercées sur la création monétaire.

A cet égard, l'objectif des autorités monétaires a été d 'appliquer une politique compatible avec la croissance économique et l'amélioration de la position extérieure et à même de contenir la hausse des prix. A cette fin, le recours à l'encadrement du crédit a été maintenu mais l'incidence d'entrées de devises au-delà du montant prévu a entraîné un gonflement de la masse monétaire dont les effets pervers ont été néanmoins limités.

Ainsi, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la croissance et dans celui de la recherche du rétablissement des équilibres fondamentaux, en dépit du lourd fardeau de la dette. Au demeurant, les premiers indices recueillis au seuil de 1991 donnent une vision dans l'ensemble optimiste de l'année. Au plan interne, des pluies abondantes, régulières et assez bien réparties sur le territoire augurent d'une récolte agricole d'un niveau sans précédent et l'activité des autres secteurs apparaît soutenue, reflétée notamment par une demande importante de crédits. Au plan externe, les incertitudes liées aux retombées de la guerre du Golfe ont été en large partie levées, le prix du baril du pétrole a baissé et l'espoir d'une reprise du tourisme et de la demande mondiale demeure grand. Ces éléments constituent une base favorable à une croissance appréciable.

Mais, au-delà du conjoncturel, les résultats obtenus plaident eux-mêmes en faveur de la poursuite des efforts entrepris qui ne doivent pas connaître de relâchement. Pour préserver et valoriser les acquis, il importe en particulier que la réduction du déficit budgétaire soit poursuivie avec détermination. En effet, la politique monétaire et le financement des activités productives ne pourraient être menés à bonne fin sans une contraction significative des appels de fonds du Trésor, elle-même liée à une stratégie devant assurer une quasi-adéquation des ressources et des charges, notamment par un meilleur rendement de la fiscalité et par une rationalisation des dépenses. Par ailleurs, la maîtrise de la demande par le renforcement de l'épargne demeure une condition nécessaire à la croissance et au financement de l'investissement. Dans ce but, l'offre de taux attrayants ne doit pas être contrariée par un prélèvement fiscal excessif. De même, l'emploi de cette épargne doit être réservé en priorité aux secteurs productifs, afin de conforter la croissance et de lui assurer un caractère durable.

Pour leur part, les autorités monétaires ont entamé une réforme du secteur bancaire et financier comportant en particulier une plus grande liberté des taux d'intérêt, des actions sur la distribution du crédit et un décloisonnement du système actuel. A cet effet, la politique d'intervention indirecte des autorités monétaires par une action globale sera renforcée notamment par l'instauration de règles prudentielles, comportant des normes analogues à celles qui sont appliquées au plan international. Par ailleurs, cette réforme vise également à une restructuration des banques et des organismes financiers en vue de responsabiliser davantage leurs organes de décision dans le but de rendre leurs actions plus efficientes. Entamée en 1990, en concertation et en symbiose avec l'ensemble des opérateurs, cette nouvelle orientation sera poursuivie au cours des prochaines années, ses effets ne devant se faire sentir pleinement qu'à terme. Cette nouvelle stratégie vise l'instauration, à brève échéance, d'un véritable marché de l'argent obéissant aux règles de l'offre et de la demande et où pourra s'exercer, sans entrave d'aucune sorte et d'une manière efficace, une concurrence bénéfique à tous.

Rabat, Juin 1991

Mohamed SEQAT

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VARIATIONS DU BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

Le bilan de Bank Al-Maghrib s'est élevé à 44.616,3 millions de dirhams à fin décembre 1990 et a ainsi marqué une amélioration de 8.566,8 millions ou 23,8 % plus importante que celle de 5.098,1 millions ou 16,5 % enregistrée à la fin de l'exercice précédent.

Les variations notables des différents postes de l'actif et du passif seront sommairement décrites dans les paragraphes qui suivent :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Telles que ventilées ci-après, les différentes rubriques de ce chapitre ont totalisé le montant de 17.131,5 millions de dirhams au lieu de 4.482,5 millions une année plus tôt.

- Avoirs en or ..... 124,7 millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire international - tranche de réserve ..... 389,4 millions de dirhams
- Avoirs en droits de tirage spéciaux ..... 11,7 millions de dirhams
- Avoirs en devises convertibles ..... 16.369,7 millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire arabe 236 millions de dirhams

L'augmentation remarquable de 12.649 millions de dirhams ou 282,2 % enregistrée par ce chapitre résulte des progressions des trois dernières rubriques susmentionnées et tout particulièrement de celle des «Avoirs en devises convertibles» qui a atteint à elle seule 12.625,2 millions de dirhams.

Accords de paiement

Le montant de 18,3 millions de dirhams auquel s'est encore élevé ce chapitre n'a pas varié depuis de nombreux exercices.

Concours financiers à l'Etat

Le total de ce chapitre s'est chiffré à 11.156,4 millions de dirhams et a marqué une hausse de 527,1 millions ou 5 % au lieu d'un accroissement de 534,5 millions ou 5,3 % un an auparavant.

Les avances conventionnelles, d'un total de 5.500 millions de dirhams, allouées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de Bank Al-Maghrib, sont restées inchangées. Elles sont au nombre de six et datent successivement du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux plus anciennes portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams et les quatre suivantes respectivement sur 500 millions, 1.000 millions, 2.000 millions et 1.500 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité, a atteint 4.446 millions, et a été utilisée en totalité à la fin de l'exercice 1990.

Les autres concours directs, de montants identiques à ceux des années précédentes, demeurent constitués par deux bons du Trésor respectivement de 100,4 millions de dirhams et de 38,4 millions dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1991. Le premier représente l'avance consentie à l'Etat en vue d'assurer en 1958 le retrait de la peseta en circulation dans l'ex-Zone Nord du Pays et le second, la contrepartie de la prise en charge par la Banque centrale des monnaies en circulation au 30 juin 1959.

Les avances indirectes, garanties par la mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées souscrites au profit du Trésor, se sont élevées à la fin de cette année à 1.071,6 millions et apparaissent en augmentation de 347,1 millions d'un exercice à l'autre.

Comptes courants postaux

Les «Comptes courants postaux» de Bank Al-Maghrib, en se chiffrant à 27,3 millions de dirhams, ont subi une légère baisse de 0,5 million par rapport à leur niveau d'il y a un an.

Opérations de crédit

«Les Opérations de crédit» se sont fixées à 13.577,2 millions de dirhams et ont accusé une réduction de 6.248,5 millions ou 31,5 %. Cette évolution d'ensemble recouvre deux mouvements divergents. L'un à la baisse a concerné à concurrence de 6.241,9 millions la rubrique «Avances» et à hauteur de 287,5 millions le «Portefeuille d'effets sur l'Etranger». L'autre à la hausse a intéressé pour 277,6 millions le poste des «Effets en cours de recouvrement» et pour 3,3 millions le «Portefeuille d'effets sur le Maroc».

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements relatifs à l'exercice 1990, le poste «Emploi du capital et des réserves» ressort à 979 millions de dirhams, en accroissement de 117,8 millions ou 13,7 %.

Divers

Les «Divers» de l'actif totalisent un montant de 1.726,6 millions de dirhams et apparaissent en progression substantielle de 1.521,9 millions, d'une fin d'année à l'autre.

Passif

Billets en circulation

Le total des billets en circulation s'est établi en fin d'exercice à 30.399,7 millions de dirhams, en accroissement de 4.976,6 millions ou 19,6 % au lieu de 2.854,5 millions ou 12,6 %, un an plus tôt.

Les billets en circulation au 31 décembre 1990 se répartissent comme suit [1] :

5.301.140	billets de	5 dirhams	DH	26.505.700
92.222.828	billets et demi-billets de	10 dirhams	DH	922.228.285
51.597.420	billets de	50 dirhams	DH	2.579.871.000
245.085.115	billets de	100 dirhams	DH	24.508.511.500
11.812.734	billets et demi-billets de	200 dirhams	DH	2.362.546.900
		Total	DH	30.399.663.385

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique qui était de 396,9 millions de dirhams à fin décembre 1989 est passé à 437,9 millions à l'arrêté du bilan de 1990, et a enregistré une majoration de 41 millions ou 10,3 %.

Les monnaies en circulation à fin décembre 1990 se décomposent comme suit :

a) Or

7.467	pièces de 250 dirhams commémoratives	DH	1.866.750,00
1.754	pièces de 500 dirhams commémoratives	DH	877.000,00

b) Argent

6.377.796	pièces de 1 dirham	DH	6.377.796,00
651.707	pièces de 5 dirhams	DH	3.258.535,00
26.788	pièces de 50 dirhams commémoratives	DH	1.339.400,00
9.021	pièces de 100 dirhams commémoratives	DH	902.100,00
3.819	pièces de 150 dirhams commémoratives	DH	572.850,00
7.540	pièces de 200 dirhams commémoratives	DH	1.508.000,00

c) Nickel

114.304.283	pièces de 50 centimes	DH	57.152.141,50
179.265.688	pièces de 1 dirham	DH	179.265.688,00
26.032.152	pièces de 5 dirhams	DH	130.160.760,00

d) Bronze d'aluminium

168.815.254	pièces de 5 centimes	DH	8.440.762,70
180.804.610	pièces de 10 centimes	DH	18.080.461,00
139.513.568	pièces de 20 centimes	DH	27.902.713,60

e) Aluminium

17.549.864	pièces de 1 centime	DH	175.498,64
	Total	DH	437.880.456,44

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

La contrevaleur des engagements envers l'extérieur en devises convertibles a atteint 550,4 millions de dirhams et n'a progressé que de 1,2 million en dépit de l'augmentation de 10 millions enregistrée par les «Engagements en devises convertibles» en grande partie contrebalancée par les baisses de 0,4 million et 8,4 millions observées respectivement au niveau de la rubrique des «Engagements en dirhams convertibles» et du compte des «Organismes internationaux».

Accords de paiement

Les engagements dans le cadre d'accords de paiements sont restés sans changement, à hauteur de 0,3 million de dirhams.

Dépôts et autres engagements

Le chapitre «Dépôts et autres engagements» figure dans le bilan pour un montant de 8.051,4 millions de dirhams, en expansion de 2.516,7 millions ou 45,5 % d'une fin d'année à l'autre . A l'exception de la rubrique «Autres engagements» qui s'avère en diminution de 44,7 millions, les autres postes relatifs aux «Comptes d'opérations des banques», aux «Comptes de réserves des banques» et aux «Autres comptes» se sont inscrits en hausses respectives de 219 millions, 2.248,5 millions et 93,9 millions. Quant au solde du compte courant du Trésor, il apparaît pour 1,1 million.

Allocations de droits de tirage spéciaux

La contrevaleur des tirages effectués dans le cadre des allocations de droits de tirages spéciaux est demeurée fixée à 433,6 millions de dirhams, sans changement d'un exercice à l'autre.

Capital et réserves

Le chapitre «Capital et réserves», présente un solde de 2.264 millions de dirhams, en augmentation de 381,3 millions.

Divers

Les «Divers-passif» qui ressortent à 2.479 millions de dirhams ont marqué une expansion de 650 millions ou 35,5 %.

BILAN A FIN DECEMBRE 1990 *

ACTIF

	(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	**17.131.436.925,02**
Avoirs en or	124.737.746,10
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389.404.377,19
Avoirs en droits de tirage spéciaux	11.677.629,76
Avoirs en devises convertibles	16.369.620.971,97
Souscription au Fonds monetaire arabe	235.996.200,00
Accords de paiement	**18.274.092,74**
Concours financiers a l'Etat	**11.156.441.972,13**
Bon du Trésor «Echange monétaire»	100.439.060,00
Bon du Trésor «Monnaie métallique»	38.419.235,10
Avances à l'Etat (Article 35, par.4 des Statuts)	5.500.000.000,00
Avance à l'Etat (Article 35, par.3 des Statuts	4.446.000.000,00
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1.071.583.677,03
Comptes courants postaux	**27.330.456,60**
Opérations de crédit	**13.577.238.340,19**
Portefeuille d'effets sur le Maroc	585.413.426,18
Portefeuille d'effets sur l'étranger	3.078.642.982,10
Avances	9.065.953.480,08
Effets en cours de recouvrement	847.228.451,83
Emploi du capital et des réserves (1)	**978.960.387,23**
Divers	**1.726.638.234,17**
Total de l'Actif	**44.616.320.408,08**

PASSIF

	(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation	**30.837.543.841,44**
Billets	30.399.663.385,00
Monnaies	437.880.456,44
Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles	**550.393.094,07**
Engagements en or	-
Engagements en devises convertibles	353.028.206,74
Engagements en dirhams convertibles	3.901.814,11
Organismes internationaux	193.463.073,22
Accords de paiement	**234.176,24**
Dépôts et autres	**8.051.415.820,82**
Compte courant du Trésor public	1.027.109,76
Banques-comptes opérations	357.786.575,53
Banques-comptes de réserves	6.518.205.000,00
Autres comptes	1.102.982.923,53
Autres engagements	71.414.212,00
Allocations de droits de tirage spéciaux	**433.628.327,61**
Capital et reserves	**2.263.994.859,82**
Capital	30.000.000,00
Reserves	2.233.994.859,82
Divers	**2.479.110.288,08**
Total du Passif	**44.616.320.408,08**

(*) Apres repartition des bénéfices
(1) Article 35, par.1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959
(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959
(3) Amortissements déduits.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1990

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses de fonctionnement	286.950.125,31
Charges diverses	88.701.536,88
Dotations aux amortissements	55.015.243,11
Provisions pour investissements	400.000.000,00
	830.666.905,30
Bénéfice net de l'exercice	1.359.108.962,64
	2.189.775.867,94

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	469.438.794,34
Intérêts	1.568.933.353,07
Commissions	113.050.891,33
Produits divers	38.352.829,20
	2.189.775.867,94

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 - *Evolution du produit intérieur brut*
(Prix du marché de l'année 1980)

En millions de dirhams	1986	1987 *	1988 *	1989 *	1990**
Activités primaires	**19.801**	**15.219**	**19.872**	**19.496**	**18.911**
Agriculture,sylviculture et pêche	19.801	15.219	19.872	19.496	18.911
Activités secondaires	**26.526**	**26.962**	**29.331**	**29.016**	**31.149**
industrie extractive	3.521	3.475	3.893	3.134	3.604
Energie et eau[1]	2.912	3.131	3.358	3.485	3.661
Industrie manufacturière	15.690	16.174	17.307	17.315	18.700
Bâtiment et travaux publics	4.403	4.182	4.773	5.082	5.184
Activités tertiaires	**33.977**	**34.911**	**36.868**	**38.092**	**39.793**
Transports et communications	4.862	5.116	5.308	5.378	5.566
Autres services [2]	11.171	11.424	12.063	12.245	12.735
Commerce[3]	17.944	18.371	19.497	20.469	21.492
Production intérieure brute	**80.304**	**77.092**	**86.071**	**86.604**	**89.853**
Administrations publiques	**14.169**	**15.031**	**15.521**	**16.260**	**16.748**
Produit intérieur brut	**94.473**	**92.123**	**101.592**	**102.864**	**106.601**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, electricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.2 - Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1986	1987 *	1988 *	1989 *	1990 **
Activités primaires	**36,7**	**– 23,1**	**30,6**	**– 1,9**	**– 3**
Agriculture, sylviculture et pêche	36,7	– 23,1	30,6	– 1,9	– 3
Activités secondaires	**0,9**	**1,6**	**8,8**	**– 1,1**	**7,4**
Industrie extractive	– 2,8	– 1,3	12	– 19,5	15
Energie et eau [1]	5,9	7,5	7,3	3,8	5
Industrie manufacturière	1,2	3,1	7	–	8
Bâtiment et travaux publics	–	– 5	14,1	6,5	2
Activités tertiaires	**2,8**	**2,7**	**5,6**	**3,3**	**4,5**
Transports et communications	–	5,2	3,8	1,3	3,5
Autres services [2]	5	2,3	5,6	1,5	4
Commerce [3]	2,2	2,4	6,1	5	5
Production intérieure brute	**8,8**	**– 4**	**11,6**	**0,6**	**3,8**
Administrations publiques	**6,6**	**6,1**	**3,3**	**4,8**	**3**
Produit intérieur brut	**8,4**	**– 2,5**	**10,3**	**1,3**	**3,6**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole. électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.3 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1986	1987*	1988*	1989*	1990**
Activités primaires	**29.526**	**23.992**	**30.940**	**31.230**	**32.414**
Agriculture, sylviculture et pêche	29.526	23.992	30,940	31.230	32.414
Activités secondaires	**49.941**	**51.511**	**60.588**	**64.008**	**71.188**
Industrie extractive	4.547	3.992	5.243	4.925	5.607
Energie et eau [1]	11.140	11.528	14.237	14.144	15.074
Industrie manufacturière	26.586	28.587	31.969	34.582	39.089
Bâtiment et travaux publics	7.668	7.394	9.139	10.357	11.418
Activités tertiaires	**59.101**	**65.035**	**69.047**	**71.994**	**79.468**
Transports et communications	9.005	10.510	12.030	12.700	13.794
Autres services [2]	19.061	20.098	21.747	22.753	24.084
Commerce [3]	31.035	34.427	35.270	36.541	41.590
Production intérieure brute	**138.568**	**140.538**	**160.575**	**167.232**	**183.070**
Administrations publiques	**16.157**	**17.818**	**19.906**	**22.778**	**25.643**
Produit intérieur brut	**154.725**	**158.356**	**180.481**	**190.010**	**208.713**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.4 - Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1986	1987*	1988*	1989*	1990**
Activités primaires	**37,3**	**– 18,7**	**29**	**0,9**	**3,8**
Agriculture, sylviculture et pêche	37,3	– 18,7	29	0,9	3,8
Activités secondaires	**15,5**	**3,1**	**17.6**	**5.6**	**11,2**
Industrie extractive	– 19,2	– 12,2	31,3	– 6	13,8
Energie et eau [1]	80	3,6	23,4	– 0,7	6,6
Industrie manufacturière	10,6	7,5	11,8	8,2	13
Bâtiment et travaux publics	3,8	– 3,6	23,6	13,3	10,2
Activités tertiaires	**18,4**	**10**	**6,2**	**4,3**	**10,4**
Transports et communications	8,2	16,7	14,5	5,6	8,6
Autres services [2]	14,3	5,4	8,2	4,6	5,8
Commerce [3]	24,5	10,9	2,4	3,6	13,8
Production intérieure brute	**20,5**	**1,4**	**14,3**	**4,1**	**9,5**
Administrations publiques	**8,9**	**10,3**	**11,7**	**14,4**	**12,6**
Produit intérieur brut	**19,5**	**2,3**	**14**	**5,3**	**9,8**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.5 - Revenu national brut disponible et son affectation
(Prix courants)

En millions de dirhams	1986	1987*	1988*	1989*	1990**
Produit intérieur brut	**154.725**	**158.356**	**180.481**	**190.010**	**208.713**
Revenus nets de l'extérieur	7.604	8.038	4.381	2 874	8.500
Revenu national brut disponible	**162.329**	**166.394**	**184.862**	**192.884**	**217.213**
Consommation finale nationale	**128.475**	**131.673**	**141.982**	**152.574**	**167.535**
dont :					
- Ménages résidents	104.723	106 961	113 937	121.938	134 755
- Administrations publiques	23.752	24.712	28.045	30.636	32.780
Epargne nationale brute	**33.854**	**34.721**	**42.880**	**40.310**	**49.678**
Affectation du revenu national brut disponible	**162.329**	**166.394**	**184.962**	**192.884**	**217.213**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.
Source : Ministère du plan

A.6 - Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1986	1987*	1988*	1989*	1990**
RESSOURCES					
Revenu national brut disponible	**162.329**	**166.394**	**184.862**	**192.884**	**217.213**
(-) Revenus nets de l'extérieur	7.604	8.038	4.381	2.874	8.500
Produit intérieur brut	**154.725**	**158.356**	**180.481**	**190.010**	**208.713**
Déficit en ressources	**8.924**	**6.063**	**56**	**8.355**	**11.026**
Importations de biens et services non facteurs	41.942	41.582	44.932	52.320	62.784
Exportations de biens et services non facteurs	33.018	35.519	44.876	43.965	51.758
Total des ressources disponibles	**163.649**	**164.419**	**180.537**	**198.365**	**219.739**
EMPLOIS					
Consommation totale	**128.475**	**131.673**	**141.982**	**152.574**	**167.535**
Consommation finale privée	104.723	106.961	113.937	121.938	134.755
Consommation publique	23.752	24.712	28.045	30.636	32.780
Investissements	**35.174**	**32.746**	**38.555**	**46.791**	**57.204**
Formation brute de capital fixe	32 991	31.632	37.236	43.708	50.084
Variation des stocks	2.183	1.114	1.319	2.083	2.120
Total des emplois	**163.649**	**164.419**	**180.537**	**198.365**	**219.739**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés
Source : Ministère du plan

A.7 - Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1986	1987*	1988*	1989*	1990**
Epargne nationale brute	33.854	34.721	42.880	40.310	49.678
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	198	128	228	174	–
Besoin de financement	1.122	–	–	5.307	2.526
Total des ressources	**35.174**	**34.849**	**43.108**	**45.791**	**52.204**
Formation brute de capital fixe	32.991	31.632	37.236	43.708	50.084
Variation des stocks	2.183	1.114	1.319	2.083	2.120
Capacité de financement	–	2.102	4.553	–	–
Total des emplois	**35.174**	**34.849**	**43.108**	**45.791**	**52.204**

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.
Source : Ministère du plan

A. 8 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1988 - 1989			1989 - 1990		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé tendre	1.460	21.604	14,8	1.470	19.972	13,6
Blé dur	1.170	17.665	15.1	1.250	16.167	12,9
Orge	2.480	29.036	12,5	2.415	21.376	8,9
Maïs	435	4.028	9,9	375	4.356	11,6
Total	5.535	73.283	13,6	5.510	61.871	11.2

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 - Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1988 à mai 1989*	Juin 1989 à mai 1990	Juin à décembre 1990
Blé tendre	8.313	10.148	5.909
Blé dur	516	653	547
Orge	824	908	355
Maïs	784	1.146	577
Total	11.537	12.855	7.388

(*) Chiffres rectifiés
Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1988 - 1989			1989 - 1990		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	212	1.662	7,8	224	1.341	6
Pois chiches	62	437	7	77	589	7,6
Petits pois	51	388	7,6	70	633	9
Lentilles	58	223	3,8	57	331	5,8
Divers	106	746	7	75	475	6,3
Total	489	3.456	7,1	503	3.369	6.7

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 - Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 1987 - Sept. 1988		Oct. 1988 - Sept. 1989		Oct. 1989 - Sept. 1990	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	79	96	96	105	73	91
Pommes de terre	46	47	90	99	57	61
Autres légumes	7	5	8	9	8	10
Total	132	144	167	213	138	162

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

A. 12 - Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Oct.87 à Juil.88			Oct.88 à Juil.89			Oct.89 à Juil.90		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		CEE	Total		CEE	Total		CEE	Total
Oranges	993	335	440	1.018	354	452	787	247	316
Clémentines	306	77	136	423	110	184	225	61	109
Autres	54	3	5	43	5	7	50	9	11
Total	1.353	415	581	1 484	469	643	1.062	317	436

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 13 - Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1988 - 1989				
Gharb	24.970	958.650	38,4	131.000
Tadla	20.130	882.500	43,8	116.300
Doukkala	14.300	915.030	64	123.100
Moulouya	3.690	129.020	35	14.500
Total	**63.090**	**2.885.200**	**45,7**	**384.900**
1989 - 1990				
Gharb	25.360	963.940	38	133.000
Tadla	20.550	1.007.860	49	131.000
Doukkala	14.490	862.370	59,5	115.000
Moulouya	3.640	143.930	39,5	17.000
Total	**64.040**	**2.978.100**	**46,5**	**396.000**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.14 - Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superf. (hectares)		Rendement	Production	Production de sucre
	Plantée	Récoltée	(tonnes/ha)	(tonnes)	(tonnes)
1988					
Gharb	15.720	13.980	74,3	1.038.180	103.100
Moulouya	1.230	980	57,3	56.140	8.300
Total	**16.950**	**14.960**	**73,1**	**1.094.320**	**111.400**
1989 *					
Gharb	15.310	14.260	65,7	936.680	87.400
Moulouya	1.140	1.020	48,3	49.250	6.400
Total	**16.450**	**15.280**	**64,5**	**985.930**	**93.800**
1990					
Gharb	16.000	13.950	69,4	968.640	97.000
Moulouya	1.100	1.000	46,7	46.730	6.000
Total	**17.100**	**14.950**	**67,9**	**1.015.370**	**103.000**

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.15 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1988 - 1989 *			1989 - 1990		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	10.900	197.000	18,1	11.500	126.000	11
Doukkala	900	16.000	17,8	1.100	19.000	17,3
Gharb	1.500	37.000	24,7	1.700	33.000	19,4
Haouz	1.400	42.000	30	1.900	38.000	20
Moulouya	200	3.000	15	100	1.000	10
Total	14.900	295.000	19.8	16.300	217.000	13.3

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.16 - Oléiculture (1)

En tonnes	1987 - 1988	1988 - 1989*	1989 - 1990**
Production d'olives	345.000	600.000	390.000
Production d'huile	30.000	70.000	40.000

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.17 - Evolution des superficies, des recoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1988 - 1989*			1989 - 1990		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	112	964	8.6	156	1.547	9.9
Arachide	24	233	9,7	24	147	6,1
Total	136	1.197	8.8	180	1.694	9.4

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 18 - Production de vins

En milliers d'hectolitres	1988	1989	1990
Meknès	201	368	220
Kénitra	67	43	26
Casablanca	57	60	38
Oujda	29	31	16
Total	**354**	**502**	**300**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.19 - Elevage
- Recensement du cheptel (1)

En milliers de têtes	1988	1989*	1990
Bovins	3.137	3.324	3.346
Ovins	12.733	13.761	13.515
Caprins	5.030	5.281	5.335
Total	**20.900**	**22.366**	**22.196**

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Il s'agit du recensement effectué en octobre – novembre.

- Production de viande rouge

En milliers de tonnes	1988	1989	1990
Bovins	103	115	120
Ovins	75	80	75
Caprins	20	21	21
Total	**198**	**216**	**216**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.20 - Pêches maritimes

En tonnes	1988	1989*	1990
Production	**550.000**	**518.000**	**551.000**
- pêche hauturière	127.000	108.000	126.000
- pêche côtière	423.000	410.000	425.000
Consommation de produits frais	**154.000**	**155.000**	**172.000**
Transformation	**269.000**	**255.000**	**253.000**
Exportations	**187.000**	**176.000**	**186.800**
- Poisson frais et congelé	49.000	50.500	65.000
- Crustacés et mollusques	70.900	62.400	61.500
- Conserves	59.200	59.700	54.400
- Sous-produits	7.900	3.400	5.900

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 21 - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1987	1988	1989*	1990**	1987	1988	1989*	1990**
Anthracite	634.2	636,7	504,3	526	20.1	8.9	2,3	–
Pétrole brut	18.3	19,9	12	15.3	–	–	–	–
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1982)	**115,1**	**133,3**	**102,3**	**118**	–	–	–	–
Phosphates secs	21.270	25.014	18.067	21.364	13.060	14.260	12.426	11.672
Barytine	126,8	321,6	403,2	350	254,5	391,5	386,8	349
Minerai de fer	279,4	156,4	176,1	147.5	108.2	88.2	86,9	65,1
Minerai de plomb	104,4	100	91,6	95.3	31,2	38,2	31,7	30,8
Manganèse chimique	42,5	30	33,7	43.8	43.7	47,7	43,2	36.3
Minerai de cuivre	41	38	41,8	42.1	45.7	38,4	42,3	39,1
Fluorine	78,5	100,5	105	86.5	89.8	89,6	108.3	81.4
Minerai de zinc	19,5	21,4	36,4	35,4	20.2	21,6	35,3	38,2

(1) Cet indice ne concerne que les produits miniers. Les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 - Evolution des valeurs des principales productions minières
(carreau-mine)(1)

En milliers de dirhams	1987	1988	1989*	1990**	En % du total 1990
Phosphates	3.988.000	5.156.511	4.018.101	4.660.049	79,9
Minerai de plomb	335.179	326.530	311.530	372.322	6,4
Minerai de cuivre	95.974	226.403	218.680	214.281	3,7
Eaux minérales	113.101	120.996	166.078	157.982	2,7
Fluorine	54.872	78.893	95.025	76.884	1,3
Manganèse chimique	44.490	41.100	44.858	70.276	1,2
Barytine	17.500	88.440	68.540	64.750	1,1
Minerai de fer	19.320	12.669	21.622	18.257	0,3
Minerai de zinc	25.181	60.030	68.117	79.974	1,4
Divers (2)	91.332	90.539	79.079	119.795	2
Total	**4.784.949**	**6.202.111**	**5.091.630**	**5.834.570**	**100**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix F.O.B. de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.
(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur "énergie".
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 - Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1982)	1987	1988	1989*	1990**	1990/1989
Indice général	**116.5**	**124.2**	**132**	**139**	**5.3**
- Charbon	86.3	86,6	68.6	71.6	4.3
- Pétrole raffiné	103.5	114,9	122.5	127.8	4.3
- Electricité	132.4	137.9	149.5	158.5	6

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés

Source : Ministère du plan

A. 24 - Evolution de la production d'énergie

	Unités	1987	1988	1989*	1990**	1990/1989 %
Production d'anthracite	1.000 t	634,2	636,7	504.3	526	4,3
Production de pétrole brut	1.000 t	18,3	19,9	12	15,3	27,5
Production de gaz naturel	million m³	73,7	83,3	61,6	56	−9,2
Production nette d'énergie électrique	Mkwh	7.463,6	8.326,2	8.507,3	9.100	7
- origine hydraulique	Mkwh	805,7	915,1	1.035,7	1.092	5,4
- origine thermique	Mkwh	6.657,9	7.411,1	7.471,6	8.008	7,2

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 25 - Evolution de la balance énergétique

En milliers de tonnes équivalent pétrole" T.E.P.)	1987		1988		1989*		1990**	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
- Charbon	1.049	19,3	1.029	17,8	1.143	18,1	1.104	17
- Produits pétroliers (1)	4.126	75,8	4.460	77	4.821	76,4	5.027	77,4
- Gaz naturel	56	1	63	1	47	0,7	43	0,7
- Electricité hydraulique	215	3,9	243	4,2	301	4,8	317	4,9
Total	5.446	100	5.795	100	6.312	100	6.491	100
Dont fournis localement:								
- Anthracite	373	56,4	324	50	282	43,9	295	44
- Pétrole et gaz naturel	73	11	82	12,6	59	9,2	58	8,7
- Electricité hydraulique	215	32,6	243	37,4	301	46,9	317	47,3
Total	661	100	649	100	642	100	670	100
Déficit énergétique	4.785		5.146		5.670		5.821	
- En pourcentage de la consommation globale		87,9		88,8		89,8		89,7

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
1 A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 26 - Evolution de la consommation d'énergie

	1987	1988	1989*	1990**	1990/1989 %
Produits pétroliers					
- Produits blancs (1 000 m³)	2.420	2.609	2.698	2.941	9
Essence ordinaire	139	135	131	127	−3,1
Essence super	340	363	381	399	4,7
Pétrole lampant	62	63	59	60	1,7
Carburéacteur	265	271	267	315	18
Gazole	1.614	1.777	1.860	2.040	9,7
- Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil	1.702	1.820	2.045	2.002	−2,1
- Gaz liquéfiés (1 000 t)	454	497	542	585	7,9
Butane	424	459	497	535	7,6
Propane	30	38	45	50	11,1
Electricité (millions kwh)	6.716	7.516	7.642	8.170	6,9
Charbon (1 000 t)	1.681	1.647	1.795	1.754	−2,3
- Anthracite	666	579	491	528	7,5
- Charbon importé	1.015	1.068	1.304	1.226	−6

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
1 Y compris les besoins des centrales thermiques.

Sources : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 27 - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1987)	Pondération	1988	1989	1990	1990 / 1989 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1.000**	**108**	**110,2**	**119,5**	**8,5**
. Industries alimentaires	101	105,3	104,1	106,2	2
. Autres produits des industries alimentaires	110	109,5	113,1	126,7	12
. Boissons et tabacs	58	112,6	112,7	120,3	6,8
. Produits textiles et bonneterie	140	103,1	102,4	106,5	4
. Habillement à l'exclusion des chaussures	62	97,6	102,9	102,2	– 0,7
. Cuir, articles et chaussures en cuir	26	108,7	113,7	111,4	– 2,1
. Bois et articles en bois	17	108,2	110,9	110,1	– 0,8
. Papier et carton	52	108,9	111,3	122,4	10
. Transformation des minéraux des carrières	91	114,2	130,1	153,2	17,7
. Produits de l'industrie métallique de base	44	116,5	133,3	132,1	– 0,9
. Ouvrages en métaux	50	105,1	110,9	117,8	6,2
. Machines et matériel d'équipement	18	94,2	90,3	98,2	8,8
. Matériel de transport	38	107,6	118,7	128,4	8,2
. Matériel électrique et électronique	39	95,9	107,1	116,3	8,5
. Matériel de bureau, de mesure, optique, horlogerie	2	98	133,4	149,8	12,3
. Produits de la chimie et parachimie	127	116,2	100,7	121,9	21
. Articles en caoutchouc et plastique	24	108	108	116,6	7,9
. Autres industries manufacturières	1	101,8	156,8	140,5	–10,4

Source : Ministère du plan

A. 28 - Evolution des entrées de touristes

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en pourcentage 1990 / 1989 %
Tourisme de séjour	**2.128.219**	**2.247.809**	**2.841.211**	**3.468.429**	**4.024.186**	**16**
A. Touristes de nationalité étrangère	**1.470.637**	**1.566.254**	**1.978.420**	**2.515.251**	**2.978.356**	**18,4**
Europe	**1.223.584**	**1.355.805**	**1.335.196**	**1.267.330**	**1.184.110**	– 6,6
. Français	393.834	444.663	485.002	466.662	451.817	– 3,2
. Espagnols	286.128	367.153	329.531	292.849	210.802	–28
. Britanniques	166.101	145.961	108.791	93.598	89.467	– 4,4
. Allemands	156.474	172.418	168.254	159.823	161.186	0,9
. Autres	221.047	225.610	243.618	254.398	270.838	6,5
Pays arabes	**130.656**	**68.525**	**492.561**	**1.065.216**	**1.605.501**	**50,7**
. Maghreb	81.588	24.155	445.459	1.011.358	1.562.570	54,5
Pays d'Amérique	**67.614**	**84.358**	**91.074**	**116.456**	**115.408**	– 0,9
. Etats-Unis	38.749	58.629	66.564	84.560	83.816	– 0,9
Autres pays	**48.783**	**57.566**	**59.589**	**66.249**	**73.337**	**10,7**
B. Marocains résidant à l'étranger	**657.582**	**681.555**	**862.791**	**953.178**	**1.045.830**	**9,7**
Tourisme de croisière	**58.225**	**94.046**	**77.592**	**97.406**	**113.585**	**16,6**
Total	**2.186.444**	**2.341.855**	**2.918.803**	**3.565.835**	**4.137.771**	**16**

Source : Ministère du tourisme

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 - Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100 : mai 1972 - avril 1973)

	1989		1990													Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 90 / Déc. 89	1990* / 1989*
Alimentation	404	416,2	423,3	429,4	434,6	435,6	429,8	423,3	421,6	430,7	437,4	444,2	441,7	441,2	432,7	+ 6	+7,1
Habillement	322,7	329,8	331,6	332,3	333,2	334,2	336,3	343	344,6	345	345,7	351,2	354,8	356,7	342,4	+ 8,2	+6,1
Habitation	334	339,5	341,2	342,4	343,4	344	346,1	350,3	351,3	352,6	354,7	360,3	367,1	369,1	351,9	+ 8,7	+5,4
Entretien, hygiène et soins	311,1	317,2	318,9	323,7	326,3	326,3	327,2	327,5	328,2	332,2	337,2	337,5	338,4	340,9	330,4	+ 7,5	+6,2
Transports, loisirs et divers	468,2	470,1	476,1	479	484,8	485,7	495,9	503,7	504,5	505,3	506,4	515,3	519	520,1	499,7	+10,6	+6,7
Indice général	**394,4**	**403**	**408,5**	**412,7**	**417**	**417,9**	**417,2**	**416,3**	**415,8**	**421,2**	**425,7**	**432,3**	**432,9**	**433,4**	**420,9**	**+ 7,5**	**+6,7**

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente*	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Alimentation	+ 7,6	- 9,3	- 0,7	+ 0,4	+ 2	+ 7,1
Habillement	+ 6,9	- 5	- 4,6	+ 5,1	+ 4,3	+ 6,1
Habitation	+ 7	+ 7,4	- 4,1	+ 3,7	+ 4	+ 5,4
Entretien, hygiène et soins	+ 7,9	+ 7,5	- 5,6	+ 3,9	+ 5,2	+ 6,2
Transports, loisirs et divers	+ 8,7	+ 9,4	- 6,6	+ 5,4	+ 4,8	+ 6,7
Indice général	**+ 7,7**	**+ 8,8**	**- 2,8**	**+ 2,3**	**+ 3,1**	**+ 6,7**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère du plan

A. 30 - Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)
(Base 100 = 1977)

	1989		1990													Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 90 / Déc. 89	1990* / 1989*
Secteur agricole	**255,2**	**252**	**248,7**	**251**	**251,6**	**265,8**	**261,7**	**256**	**266,6**	**272,4**	**273**	**278,8**	**274,1**	**278,5**	**264,8**	**+10,5**	**+ 3,8**
Céréales et légumineuses sèches	231,5	236,1	236,2	239,3	243,6	248,9	241,8	235,7	240,4	246,7	247,9	253,1	260,3	263,3	246,4	+11,5	+ 6,4
Cultures industrielles et oléagineuses	234,5	218,2	211,7	211,1	210,4	211,4	209,9	209,3	208,8	221,8	221,3	222,9	231,3	239	217,4	+ 9,5	- 7,3
Cultures maraichères	253,5	275,6	285,9	293,7	306,3	317,2	321,3	322,7	324,2	325,3	325,1	328,2	326,4	327,6	317	+18,9	+25
Produits de l'arboriculture et viticulture	316,7	259,3	254,6	262,6	270,5	295	284,3	287,2	295,5	290,5	307,9	321,7	305,6	310,5	290,5	+19,7	- 8,3
Produits de l'élevage	198,7	202	197	195,5	191,8	200,3	197,4	179,3	181,3	218,1	219,4	222,1	212,4	208,9	202	+ 3,4	+ 1,7
Produits de la sylviculture	299,7	318,7	319,4	319,5	323,5	321,7	339,5	343,7	350,6	341,5	341,1	341,3	344,6	344,8	335,9	+ 8,2	+12,1
Produits de la pêche	374,3	380,5	359,7	362,2	339,5	417,5	390,8	379,1	464,7	408,9	386,9	408	369,9	400,4	390,6	+ 5,2	+ 4,4
Secteur industriel	**272,9**	**277,8**	**278,8**	**280,3**	**283**	**283,3**	**284,3**	**285,5**	**288,3**	**288,7**	**289,6**	**290,3**	**292,5**	**294**	**286,6**	**+ 5,8**	**+ 5**
Energie	346,1	347	347	347	347	347	351,7	353,4	355,4	355,5	358,2	360,2	376,5	376,5	356,3	+ 8,5	+ 2,9
Industries alimentaires	243,6	252,6	253,5	256,8	259	259,1	258,1	258	259,2	258,6	258,6	260,8	261,7	263,3	258,9	+ 4,2	+ 6,3
Habillement et textiles	216,6	207,9	207,9	207,9	208,3	213,6	213,6	213,7	213,7	213,7	213,7	209,5	209,5	209,5	211,2	+ 0,8	- 2,5
Industries métallurgiques	331	337,9	341,2	341,4	346,8	344,4	344,9	348,6	357,6	361,1	362,6	363,6	363,6	366,1	353,5	+ 8,3	+ 6,8
Autres industries légères	280,5	285,3	285,8	286,3	290,5	290,9	295,5	297,3	300,4	300,6	302,3	302,1	303,1	305,1	296,7	+ 6,9	+ 5,8
Ensemble	**265,9**	**267,6**	**266,9**	**268,7**	**270,6**	**276,4**	**275,4**	**273,8**	**279,7**	**282,3**	**283**	**285,8**	**285,2**	**287,9**	**278**	**+ 7,6**	**+ 4,6**

(*) Moyenne annuelle.
Source : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 - Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1988		1989		1990*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	14.657	39.133	13.848	46.594	16.145	57.023
Exportations F.O.B.	21.254	29.751	18.135	28.271	18.924	34.858
Solde	+ 6.597	– 9.382	+ 4.287	–18.323	+ 2.779	–22.165
Couverture en %	–	76	–	60,7	–	61,1

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 32 - Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1989			1990*		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons et tabacs	**1.761**	**4.992**	**10,7**	**1.978**	**4.801**	**8,4**
Energie et lubrifiants	**7.216**	**7.157**	**15,4**	**7.524**	**9.652**	**16,9**
. Huile brute de pétrole	5.645	6.094	13,1	5.838	8.142	14,3
Produits bruts	**2.257**	**5.332**	**11,4**	**3.852**	**6.886**	**12,1**
. d'origine animale et végétale	983	3.462	7,4	914	3.585	6,3
. d'origine minérale	1.274	1.870	4	2.938	3.301	5,8
Demi-produits	**2.353**	**12.135**	**26**	**2.487**	**13.753**	**24,1**
Produits finis	**261**	**16.978**	**36,5**	**304**	**21.931**	**38,5**
. biens d'équipement	167	11.960	25,7	192	15.301	26,9
- agricoles	(12)	(462)	(1)	(13)	(554)	(1)
- industriels	(155)	(11.498)	(24,7)	(179)	(14.747)	(25,9)
. biens de consommation	94	5.018	10,8	112	6.630	11,6
Total	**13.848**	**46.594**	**100**	**16.145**	**57.023**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 33 - Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990*
Alimentation, boissons et tabacs	**4.329,4**	**3.980**	**4.175,4**	**4.992**	**4.801,1**
Blé	1.485,7	1.446,4	1.414,6	1.817,9	1.409,6
Sucre	411,9	376,5	558,3	672,6	666,6
Produits laitiers	341,9	292,7	350,3	564,3	622,9
Thé	467,8	476,9	586,9	619,4	584,7
Café	297,2	244,3	250	211,4	187,1
Tabacs	442,4	392,5	324,2	460,4	360,1
Autres produits	882,5	750,7	691,1	646	970,1
Energie et lubrifiants	**5.429,4**	**6.169,6**	**5.155,7**	**7.156,8**	**9.652,2**
Huile brute de pétrole	4.587,4	5.331,5	4.379,8	6.093,8	8.141,6
Autres produits	842	838,1	775,9	1.063	1.510,6

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990*
Produits bruts	**5.604,5**	**5.453,8**	**6.407,5**	**5.332**	**6.885,5**
Huiles et graines oléagineuses	1.063	665,2	663,4	900,5	657,3
Bois bruts	724,5	916,2	1.145,1	1.234,3	1.506,1
Fibres textiles artificielles et synthétiques	518	529,7	534,1	605,3	636,9
Soufre brut	2.259,1	2.085,4	2.748,2	1.046,7	2.373,6
Autres produits	1.039,9	1.257,3	1.316,7	1.545,2	1.711,6
Demi-produits	**7.527**	**8.194**	**10.323**	**12.135,3**	**13.752,8**
Fils, barres, palplanches, profilés en fer ou en acier	310,9	331,5	397,6	503	579,2
Plât, tôles, feuillards en fer ou en acier	682,9	751,1	880,1	1.074,2	1.211,8
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	2.140,3	2.161,1	2.861,5	2.903,1	4.858
Matières plastiques artificielles	683	794,8	1.053,8	1.132,3	1.417,9
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	466,8	437,8	483,3	606,8	652,4
Papier et cartons	461,1	551,2	676,7	759,7	853,9
Autres produits	2.782	3.166,5	3.970	5.156,2	4.179,6
Biens d'équipement	**8.248,1**	**7.363,3**	**8.751,6**	**11.960,1**	**15.301,2**
Agricoles	628,2	494,6	408,9	461,9	553,9
Industriels	7.619,9	6.868,7	8.342,7	11.498,2	14.747,3
Biens de consommation	**3.469,5**	**4.110**	**4.319,3**	**5.018,2**	**6.630,1**
Voitures de tourisme(C.K.D. et importations directes)	533,1	534,8	464	624,2	932,8
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	189	219,6	254,2	284,2	332,5
Appareils récepteurs de radio et de télévision	283,8	308,2	280,3	286,6	246,9
Médicaments	360,6	365,6	387,8	452,1	598,3
Autres produits	2.103	2.681,8	2.933	3.371,1	4.519,6
Total	**34.607,9**	**35.270,7**	**39.132,5**	**46.594,4**	**57.022,9**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 34 - Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1989			1990*		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation,boissons et tabacs	**1.228**	**7.261**	**25,7**	**1.116**	**8.636**	**24,8**
Energie et lubrifiants	**456**	**733**	**2,6**	**614**	**1.250**	**3,6**
Produits bruts	**13.942**	**6.575**	**23,2**	**13.306**	**6.151**	**17,6**
. d'origine animale et végétale	166	1.323	4,7	179	1.485	4,2
. d'origine minérale	13.776	5.252	18,5	13.127	4.666	13,4
Demi-produits	**2.410**	**5.940**	**21**	**3.792**	**8.768**	**25,2**
Produits finis	**99**	**7.762**	**27,5**	**96**	**10.053**	**28,8**
. biens d'équipement	26	986	3,5	13	1.258	3,6
. biens de consommation	73	6.776	24	83	8.795	25,2
Total	**18.135**	**28.271**	**100**	**18.924**	**34.858**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 - Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1986	1987	1988	1989	1990*
Alimentation, boissons et tabacs	**6.525,9**	**6.345,7**	**7.527,8**	**7.260,6**	**8.635,7**
Agrumes	1.725,4	1.454,1	1.609,7	1.168,3	1.396,5
Primeurs	795,7	867,1	779,1	731,9	870,1
Poissons en conserve	874,4	784,6	904,4	1.002,2	1.168,9
Poissons frais	869	904,4	881,8	1.018	1.389
Crustacés,mollusques et coquillages	1.047,7	1.288,3	1.612,2	1.563,1	1.756,9
Conserves de légumes et de fruits	606,2	616,9	666,6	817,5	1.046,9
Jus de fruits et de légumes	143,5	84	367,9	401	412,8
Autres produits	464	346,3	706,1	558,6	594,6
Energie et lubrifiants	**563,8**	**641,7**	**612,9**	**732,7**	**1.250,2**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**688,5**	**823,5**	**1.129,9**	**1.323,1**	**1.484,8**
Pâte à papier	247,2	333,5	505,7	499,8	411,3
Plantes et parties de plantes	100,4	108,7	91,8	95,1	117,3
Agar-agar	54,7	61,8	78,8	95,1	101,4
Autres produits	286,2	319,5	453,6	633,1	854,8
Produits d'origine minérale	**4.424,1**	**3.783,1**	**5.135,7**	**5.252,3**	**4.666**
Phosphates	3.747,9	3.080,3	4.154,1	4.148	3.600
Minerai de plomb	96,1	122,6	159,8	125,2	131
Minerai de cuivre	189	206,5	287,1	284,7	254,1
Sulfate de barium	79,1	65,8	112	114	126,6
Autres produits	312	307,9	422,7	580,4	554,3
Demi-produits	**4.969,3**	**5.601,7**	**8.642,2**	**5.940,4**	**8.768,1**
Acide phosphorique	3.028	3.583,9	4.672,2	1.454	2.868
Engrais naturels et chimiques	914,4	890	2.637,5	2.653,2	3.387
Plomb métal	207,9	251,9	321,2	351	396,6
Fils de coton	233,8	252,8	209,9	214,4	293,3
Autres produits	585,2	623,1	801,4	1.267,8	1.823,2
Produits finis	**4.931,9**	**6.194,3**	**6.702**	**7.761,5**	**10.052,8**
Vêtements confectionnés	1.701,3	2.346,5	2.443,3	2.557,4	3.636,9
Articles de bonneterie	756,7	1.088,7	1.190,2	1.387,1	1.914,8
Tapis	473,3	542,1	556	517	454,9
Chaussures	348,5	367,1	475,7	530,8	646,5
Autres produits	1.652,1	1.849,9	2.036,8	2.769,2	3.399,7
Total	**22.103,5**	**23.390**	**29.750,5**	**28.270,6**	**34.857,6**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 - Répartition des échanges par zones géographiques

En millions de dirhams	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B		Soldes	
	1989	1990*	1989	1990*	1989	1990*
Communauté économique européenne	**25.665**	**30.873**	**18.276**	**22.672**	**– 7.389**	**– 8.201**
France	11.378	13.058	8.283	10.996	– 3.095	– 2.062
Espagne	4.060	4.775	2.350	3.196	– 1.710	– 1.579
Allemagne fédérale	2.911	3.615	1.492	1.851	– 1.419	– 1.764
Italie	2.917	3.870	1.789	2.413	– 1.128	– 1.457
Grande-Bretagne	1.209	2.003	1.089	1.134	– 120	– 869
Pays-Bas	1.114	1.242	952	1.121	– 162	– 121
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1.303	1.507	1.609	1.355	+ 306	– 152
Portugal	257	414	314	281	+ 57	– 133
Autres pays de la C.E.E.	516	389	398	325	– 118	– 64
Autres principaux pays partenaires	**12.920**	**16.136**	**4.917**	**6.998**	**– 8.003**	**– 9.138**
Pays Arabes	5.992	8.577	2.239	3.200	– 3.753	– 5.377
Etats-Unis	3.165	3.578	616	667	– 2.549	– 2.911
Union Soviétique	1.639	1.513	97	67	– 1.542	– 1.446
Japon	702	1.025	1.301	1.349	+ 599	+ 324
Inde	95	93	555	1.595	+ 460	+ 1.502
Canada	1.327	1.350	109	120	– 1.218	– 1.230
Divers	**8.009**	**10.014**	**5.078**	**5.188**	**– 2.931**	**– 4.826**
Total	**46.594**	**57.023**	**28.271**	**34.858**	**– 18.323**	**– 22.165**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 37 - Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1989*			1990**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**43.036,4**	**63.480,9**	**– 20.444,5**	**52.629**	**73.356**	**– 20.727**
Marchandises FOB	28.120,7	42.368,5	– 14.247,8	34 704	51.775	– 17.071
Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1.641,1	4.220,2	– 2.579,1	1.826	5.166	– 3.340
Autres transports	431.5	646,9	– 215,4	491	824	– 333
Voyages	8.614,4	1.300,6	+ 7.313,8	10.848	1.539	+ 9.009
Revenus des investissements	271,4	10.112,5	– 9.841,1	682	8.668	– 7.986
Transactions gouvernementales	993,6	3.717,2	– 2.723,6	1 109	4.149	– 3.040
Autres services	2.963,7	1.115,0	+ 1.848,7	3.269	1.235	+ 2.034
B. Paiements de transferts	**14.169,3**	**565,3**	**+ 13.604,0**	**18.645**	**520**	**+ 19.125**
Privés	12.566,7	166,8	+ 12.399,9	17.864	176	+ 17.688
Publics	1.602,6	398,5	+ 1.204,1	1.781	344	+ 1.437

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1989*			1990**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Compte courant (A+B)	**57.205,7**	**64.046,2**	**– 6.840,5**	**72.274**	**73.876**	**– 1.602**
C. Capitaux non monétaires	**14.104,0**	**6.637,0**	**+ 7.467,0**	**23.382**	**6.968**	**+ 16.414**
Privés	4.130,8	604,5	+ 3.526,3	4.939	645	+ 4.294
Publics	9.973,2	6.032,5	+ 3.940,7	18.443	6.323	+ 12.120
D. Facilités du FMI.	**1.508,0**	**2.095,4**	**– 587,4**	**554**	**1.842**	**– 1.288**
Total	**72.817,7**	**72.778,6**	**+ 39,1**	**96.210**	**82.686**	**+ 13.524**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires

Source : Office des changes

A. 38 - Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1989	Loi de finances 1990*
Dépenses de fonctionnement	**28.830**	**30.347**
Pouvoirs publics	251	278
Personnel des ministères	18.866	21.873
Matériel des ministères	5.764	5.868
Charges communes	2.699	2.078
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	1.250	250
Dépenses de la dette	**19.946**	**22.433**
Dépenses d'investissement	**13.932**	**12.675**
Budget général	**62.708**	**65.455**

(*) Loi de Finances rectificative

Source : Ministère des finances
Division du budget

A. 39 - Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1989	Loi de finances 1990*
Impôts directs	11.005	13.840
Droits de douane	8.170	9.792
Impôts indirects	16.383	17.855
Enregistrement et timbre	1.930	2.130
Domaines	100	200
Monopoles et exploitations	980	1.866
Produits divers	1.861	2.121
Recettes en atténuation de dépenses	19	13
Recettes exceptionnelles	—	—
Recettes d'emprunt	17.830	18.350
Fonds de concours	—	—
Recettes d'ordre	50	50
Total	**58.328**	**66.217**

(*) Loi de Finances rectificative

Source : Ministère des finances
Division du budget

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 - Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1989*	Situation à fin 1990**
I. Ressources ordinaires	**43.825**	**52.481**
Impôts directs	10.375	11.789
Droits de douane	8.496	9.993
Impôts indirects	14.424	16.708
Enregistrement et timbre	2.018	2.478
Monopoles et exploitations	1.346	1574
Domaines	103	137
Autres recettes	1.918	2.064
Contributions O.C.P.	–	600
Produits pétroliers	5.145	5.060
Contribution libératoire	–	2.078
II. Charges	**54.299**	**55.339**
Dépenses ordinaires	**39.977**	**40.218**
Intérêts de la dette publique	10.929	10.475
. intérieure	(4.454)	(5.155)
. extérieure (après rééchelonnement)	(6.475)	(5.320)
Fonctionnement	27.352	28.722
Subventions des prix à la consommation	1.696	1.021
Solde ordinaire	**+ 3.848**	**+ 12.263**
Dépenses d'investissement	**14.322**	**15.121**
Déficit budgétaire	**– 10.474**	**– 2.858**
III. Variation des arriérés	**+ 1.982**	**– 2.534**
Besoin de financement (I-II + III)	**– 8.492**	**– 5.392**
Financement net	**8.492**	**5.392**
Financement extérieur	**2.454**	**5.710**
Dons	–	4.845
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	2.454	865
F.M.I.	**– 594**	**– 1.287**
Financement intérieur	**6.632**	**969**
Emprunts intérieurs	955	2.598
Financement monétaire	5.677	– 1.629
Dont : (Bank Al-Maghrib)	(605)	(453)
(Banques)	(4.264)	(– 2.436)
(Dépôts au Trésor et au C.C.P)	(808)	(354)

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère des finances
Division du Trésor

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.41 - Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1989			Fin décembre 1990		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Monnaie fiduciaire	24.814	2.900	13,2	29.543	4.729	19,1
Monnaie scripturale	51.210	4.932	10,7	61.116	9.906	19,3
Dépôts :						
- à Bank Al-Maghrib	1.017	156	18,1	1.108	91	8,9
- dans les banques	44.710	3.968	9,7	54.171	9.461	21,2
- au C.C.P. et au Trésor ...	5.483	808	17,3	5.837	354	6,5
A. Disponibilités monétaires .	76.024	7.832	11,5	90.659	14.635	19,3
B. Quasi-monnaie	20.829	2.362	12,8	24.143	3.314	15,9
Masse monétaire (A+B)	96.853	10.194	11,8	114.802	17.949	18,5

En pourcentage de la masse monétaire	1988	1989	1990
Monnaie fiduciaire	25,3	25,6	25,8
Monnaie scripturale	53,4	52,9	53,2
Quasi-monnaie	21,3	21,5	21,0

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 42 - Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1989			Fin décembre 1990		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Avoirs extérieurs nets	7.542	23	0,3	21.061	13.519	179,2
. Bank Al-Maghrib	3.951	– 342	– 8	16.599	12.648	320,1
. Banques de dépôts	3.591	365	11,3	4.462	871	24,3
Créances sur le trésor	50.185	5.677	12,8	48.556	–1.629	– 3,2
. Créances propres de Bank Al-Maghrib	10.249	605	6,3	10.702	453	4,4
. Banques (portefeuille d'effets publics)	34.417	4.259	14,1	31.963	–2.454	– 7,1
. Dépôts auprès des comptables publics	5.519	813	17,3	5.891	372	6,7
(dont banques)	(36)	(5)	(16,1)	(54)	(18)	(50)
Crédits à l'économie	39.422	3.902	11	43.874	4.452	11,3
. Bank Al-Maghrib	9.623	1.151	13,6	9.779	156	1,6
. Banques de dépôts	29.799	2.751	10,2	34.095	4.296	14,4
Total des contreparties	97.149	9.602	11	113.491	16.342	16,8
Divers (ajustement)	– 296			+ 1.311		

En pourcentage du total des contreparties	1988	1989	1990
Avoirs extérieurs nets	8,6	7,8	18,6
Créances sur le Trésor	50,8	51,6	42,8
Crédits à l'économie	40,6	40,6	38,6

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 43 - Evolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	24.814	25.024	25.038	25.392	26.101	25.751	28.116	28.601	29.516	29.150	28.879	28.862	29.543
Monnaie scripturale	51.210	51.981	52.799	53.290	54.001	54.613	55.073	56.797	56.969	56.459	57.838	58.873	61.116
Total des disponibilités monétaires	**76.024**	**77.005**	**77.837**	**78.682**	**80.102**	**80.364**	**83.189**	**85.398**	**86.485**	**85.609**	**86.717**	**87.735**	**90.659**
Quasi-monnaie	20.829	21.232	21.615	21.805	21.676	21.978	21.617	21.522	21.771	22.517	23.126	23.489	24.143
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**96.853**	**98.237**	**99.452**	**100.487**	**101.778**	**102.342**	**104.806**	**106.920**	**108.256**	**108.126**	**109.843**	**111.224**	**114.802**

Source : Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 44 - Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1989	1990										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	25.423	25.620	25.734	26.153	27.030	26.493	29.039	29.705	30.465	30.071	29.715	29.554	30.400
Monnaies divisionnaires	397	398	401	403	409	411	413	418	426	432	435	437	438
Total	**25.820**	**26.018**	**26.135**	**26.556**	**27.439**	**26.904**	**29.452**	**30.123**	**30.891**	**30.503**	**30.150**	**29.991**	**30.838**
à déduire : Encaisses des banques et des comptables publics	– 1.006	– 994	– 1.097	– 1.164	– 1.338	– 1.153	– 1.336	– 1.522	– 1.375	– 1.353	– 1.271	– 1.129	– 1.295
Total	**24.814**	**25.024**	**25.038**	**25.392**	**26.101**	**25.751**	**28.116**	**28.601**	**29.516**	**29.150**	**28.879**	**28.862**	**29.543**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 45 - Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1989	1990										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	1.017	967	1.485	1.440	1.395	1.383	1.264	1.105	1.145	1.399	1.163	1.254	1.108
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	44.710	45.305	45.340	45.822	46.692	47.513	48.219	49.944	50.072	49.167	50.841	51.602	54.171
Total des dépôts à vue du système bancaire	**45.727**	**46.272**	**46.825**	**47.262**	**48.087**	**48.896**	**49.483**	**51.049**	**51.217**	**50.566**	**52.004**	**52.856**	**55.279**
Dépôts aux Chèques postaux	1.406	1.321	1.405	1.285	1.405	1.361	1.387	1.478	1.596	1.655	1.471	1.400	1.420
Dépôts au Trésor	4.077	4.388	4.569	4.743	4.509	4.356	4.203	4.270	4.156	4.238	4.363	4.617	4.417
Total	**5.483**	**5.709**	**5.974**	**6.028**	**5.914**	**5.717**	**5.590**	**5.748**	**5.752**	**5.893**	**5.834**	**6.017**	**5.837**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	20.829	21.232	21.615	21.805	21.676	21.978	21.617	21.522	21.771	22.517	23.126	23.489	24.143
Total	**20.829**	**21.232**	**21.615**	**21.805**	**21.676**	**21.978**	**21.617**	**21.522**	**21.771**	**22.517**	**23.126**	**23.489**	**24.143**
Total général	**72.039**	**73.213**	**74.414**	**75.095**	**75.677**	**76.591**	**76.690**	**78.319**	**78.740**	**78.976**	**80.964**	**82.362**	**85.259**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 46 - Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1989	1990										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes de chèques	23.329	23.814	24.166	24.526	25.295	26.299	27.366	27.999	27.517	27.168	27.131	27.519	28.143
Comptes courants	11.403	11.310	10.670	10.664	10.514	10.657	10.056	10.699	11.084	10.918	12.154	12.100	13.825
Comptes sur carnets	7.629	7.911	8.085	8.184	8.302	8.395	8.398	8.626	8.853	8.941	9.117	9.315	9.454
Autres dépôts	2.349	2.270	2.419	2.448	2.581	2.162	2.399	2.620	2.618	2.140	2.439	2.668	2.749
Total	**44.710**	**45.305**	**45.340**	**45.822**	**46.692**	**47.513**	**48.219**	**49.944**	**50.072**	**49.167**	**50.841**	**51.602**	**54.171**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 - Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets													
Institut d'Emission	3.951	5.128	5.539	5.680	5.822	7.202	7.854	9.942	10.443	10.825	12.631	12.973	16.599
Banques de dépôts (1) ...	3.591	3.507	3.761	3.752	3.890	3.862	4.052	4.495	4.625	4.562	4.201	4.061	4.462
Total	**7.542**	**8.635**	**9.300**	**9.432**	**9.712**	**11.064**	**11.906**	**14.437**	**15.068**	**15.387**	**16.832**	**17.034**	**21.061**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'Emission ..	10.249	10.390	11.334	10.448	11.576	11.313	11.079	11.134	12.198	12.256	11.813	11.912	10.702
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	34.417	34.760	34.206	35.420	35.731	35.081	35.478	34.568	34.394	33.880	34.176	34.881	31.963
Dépôts des banques au Trésor	36	29	100	34	48	54	32	100	62	71	52	60	54
Créances des entreprises et des particuliers	5.483	5.709	5.974	6.028	5.914	5.717	5.590	5.748	5.752	5.893	5.834	6.017	5.837
Total	**50.185**	**50.888**	**51.614**	**51.930**	**53.269**	**52.165**	**52.179**	**51.550**	**52.406**	**52.100**	**51.875**	**52.870**	**48.556**
Crédits à l'économie													
Institut d'Emission	9.623	9.282	8.773	9.278	8.719	9.107	9.886	8.931	8.972	9.498	8.839	9.206	9.779
Banques de dépôts (2) ...	29.799	30.445	30.387	30.129	30.615	30.996	31.155	32.679	33.063	32.600	34.000	34.171	34.095
Total	**39.422**	**39.727**	**39.160**	**39.407**	**39.334**	**40.103**	**41.041**	**41.610**	**42.035**	**42.098**	**42.839**	**43.377**	**43.874**
Total	**97.149**	**99.250**	**100.074**	**100.769**	**102.315**	**103.332**	**105.126**	**107.597**	**109.509**	**109.585**	**111.546**	**113.281**	**113.491**
Balance des élèments divers	– 296	– 1.013	– 622	– 282	– 537	– 990	– 320	– 677	– 1.253	– 1.459	– 1.703	– 2.057	+ 1.311
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**96.853**	**98.237**	**99.452**	**100.487**	**101.778**	**102.342**	**104.806**	**106.920**	**108.256**	**108.126**	**109.843**	**111.224**	**114.802**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 48 - Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'Emission	3.744	4.914	5.304	5.492	5.526	7.068	7.539	9.670	10.231	10.613	12.355	15.192	16.369
Disponibilités en D.T.S .	4	4	7	5	86	5	219	93	17	5	85	11	11
Souscription tranche de réserve F.M.I.	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Souscription F.M.A.	220	220	219	215	237	239	237	235	235	237	238	236	236
Total	**4.483**	**5.653**	**6.045**	**6.227**	**6.364**	**7.827**	**8.510**	**10.513**	**10.998**	**11.370**	**13.193**	**15.954**	**17.131**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'Emission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts ..	4.618	4.574	4.665	4.799	4.942	4.965	5.280	5.831	5.991	5.962	5.821	5.740	6.281
Total	**4.636**	**4.592**	**4.683**	**4.817**	**4.960**	**4.983**	**5.298**	**5.849**	**6.009**	**5.980**	**5.839**	**5.758**	**6.299**
Total des avoirs bruts	**9.119**	**10.245**	**10.728**	**11.044**	**11.324**	**12.810**	**13.808**	**16.362**	**17.007**	**17.350**	**19.032**	**21.712**	**23.430**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit FMI ..	202	202	202	202	202	202	193	193	193	193	193	193	193
Autres engagements de l'Institut d'Emission	347	341	322	363	358	441	481	396	380	370	387	2.806	357
Dont :													
(en devises inconvertibles)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)
Engagements des banques de dépôts	1.028	1.067	904	1.047	1.052	1.103	1.228	1.336	1.366	1.400	1.620	1.679	1.819
Total	**1.577**	**1.610**	**1.428**	**1.612**	**1.612**	**1.746**	**1.902**	**1.925**	**1.939**	**1.963**	**2.200**	**4.678**	**3.369**
Total des avoirs extérieurs nets	**7.542**	**8.635**	**9.300**	**9.432**	**9.712**	**11.064**	**11.906**	**14.437**	**15.068**	**15.387**	**16.832**	**17.034**	**21.061**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

A. 49 - Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'Emission													
- Avances à l'Etat	9.766	9.766	9.946	9.946	9.946	9.946	9.946	9.746	9.946	9.946	9.946	9.946	9.946
- Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
- Traites douanières et obligations cautionnées	724	866	1.714	756	1.882	1.578	1.420	1.791	2.600	2.508	2.154	2.277	1.072
- Avances sur bons C.N.C.A.	–	–	26	–	–	–	–	–	–	136	–	–	–
- C.C.P.de Bank Al-Maghrib	28	27	5	27	27	72	28	27	27	27	57	27	27
Total brut	**10.657**	**10.798**	**11.830**	**10.868**	**11.994**	**11.735**	**11.533**	**11.703**	**12.712**	**12.756**	**12.296**	**12.389**	**11.184**
- à déduire : Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 408	– 408	– 496	– 420	– 418	– 422	– 454	– 569	– 514	– 500	– 483	– 477	– 482
Total net	**10.249**	**10.390**	**11.334**	**10.448**	**11.576**	**11.313**	**11.079**	**11.134**	**12.198**	**12.256**	**11.813**	**11.912**	**10.702**
Effets publics													
- Institut d'Emission	8.593	8.150	7.502	8.156	8.816	7.085	8.517	7.000	7.002	6.563	5.411	4.462	2.251
- Banques de dépôts	25.824	26.610	26.704	27.264	26.915	27.996	26.961	27.568	27.392	27.317	28.765	30.419	29.712
Total	**34.417**	**34.760**	**34.206**	**35.420**	**35.731**	**35.081**	**35.478**	**34.568**	**34.394**	**33.880**	**34.176**	**34.881**	**31.963**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1989	1990										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dépôts des banques au Trésor	**36**	**29**	**100**	**34**	**48**	**54**	**32**	**100**	**62**	**71**	**52**	**60**	**54**
Créances des entreprises et des particuliers - (Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor)	**5.483**	**5.709**	**5.974**	**6.028**	**5.914**	**5.717**	**5.590**	**5.748**	**5.752**	**5.893**	**5.834**	**6.017**	**5.837**
Total des créances nettes sur le Trésor	**50.185**	**50.888**	**51.614**	**51.930**	**53.269**	**52.165**	**52.179**	**51.550**	**52.406**	**52.100**	**51.875**	**52.870**	**48.556**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 50 - Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1989	1990										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Institut d'Emission													
Escompte	2.355	1.942	2.046	1.815	1.719	1.881	2.452	1.847	1.809	2.211	1.729	2.048	2.118
Avances	6.699	6.707	6.374	6.420	6.372	6.397	6.512	6.456	6.490	6.531	6.536	6.659	6.814
Effets en cours de recouvrement	569	633	353	1.043	628	829	922	628	673	756	574	499	847
Total	**9.623**	**9.282**	**8.773**	**9.278**	**8.719**	**9.107**	**9.886**	**8.931**	**8.972**	**9.498**	**8.839**	**9.206**	**9.779**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	22.984	23.540	23.358	22.978	23.331	23.552	23.542	24.914	25.012	24.330	25.442	25.343	24.856
Crédits à moyen terme .	5.065	5.141	5.241	5.343	5.457	5.605	5.759	5.864	6.112	6.272	6.513	6.730	7.091
Crédits à long terme	1.750	1.764	1.788	1.808	1.827	1.839	1.854	1.901	1.939	1.998	2.045	2.098	2.148
Total	**29.799**	**30.445**	**30.387**	**30.129**	**30.615**	**30.996**	**31.155**	**32.679**	**33.063**	**32.600**	**34.000**	**34.171**	**34.095**
Total des crédits à l'économie	**39.422**	**39.727**	**39.160**	**39.407**	**39.334**	**40.103**	**41.041**	**41.610**	**42.035**	**42.098**	**42.839**	**43.377**	**43.874**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 - Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 88	Fin juin 89	Fin déc. 89	Fin juin 90	Fin déc. 90
EMPLOIS					
1. Avoirs liquides	**3.593**	**4.299**	**5.233**	**5.924**	**7.828**
Valeurs en caisse	628	616	825	986	1.016
Bank Al-Maghrib	379	104	136	518	291
Réserve monétaire et comptes bloqués	2.586	3.579	4.272	4.420	6.521
2. Créances sur le Trésor	**30.189**	**31.912**	**34.308**	**35.403**	**31.967**
Dépôts et assimilés	31	35	36	32	54
Bons du Trésor	30.158	31.877	34.272	35.371	31.913
3. Crédits à l'économie	**31.542**	**33.485**	**35.563**	**37.241**	**40.730**
Court terme (1)	26.374	27.732	28.748	29.628	31.491
Moyen terme	3.702	4.205	5.065	5.759	7.091
Long terme	1.466	1.548	1.750	1.854	2.148
4. Concours aux organismes financiers spécialisés	**484**	**350**	**377**	**476**	**269**
5. Titres en portefeuille	**6.925**	**7.986**	**8.564**	**9.020**	**9.721**
Participations	717	1.165	1.297	1.500	1.660
Autres titres	6.208	6.821	7.267	7.520	8.061
6. Avoirs extérieurs (2)	**955**	**871**	**912**	**1.183**	**1.521**
Monnaies	162	191	185	254	259
Banques et correspondants à l'étranger	793	680	727	929	1.262
7. Immobilisations	**2.143**	**2.217**	**2.618**	**2.692**	**2.990**
8. Emplois divers nets	–	–	–	–	–
Total	**75.831**	**81.120**	**87.575**	**91.939**	**95.026**
RESSOURCES					
1. Dépôts à vue	**40.742**	**41.793**	**44.710**	**48.219**	**54.171**
Comptes de chèques	21.063	23.048	23.329	27.366	28.143
Comptes courants	11.065	9.691	11.403	10.056	13.825
Comptes sur carnets	6.160	6.877	7.629	8.398	9.454
Autres dépôts	2.454	2.177	2.349	2.399	2.749
2. Dépôts à terme	**18.467**	**19.627**	**20.829**	**21.617**	**24.143**
Comptes et bons à échéance fixe	18.467	19.627	20.829	21.617	24.143
3. Concours de l'Institut d'Emission	**8.244**	**11.700**	**12.492**	**12.738**	**5.862**
Sur effets publics	4.123	7.919	8.448	8.410	2.202
Sur effets privés	4.121	3.781	4.044	4.328	3.660
4. Concours des organismes financiers spécialisés	**19**	**44**	–	**13**	**30**
5. Engagements extérieurs	**842**	**865**	**1.027**	**1.228**	**1.819**
Comptes en devises (à vue et à terme)	436	521	645	818	1.507
Banques et correspondants à l'étranger	406	344	382	410	312
6. Provisions	**641**	**775**	**580**	**785**	**847**
7. Capital et réserves	**4.477**	**5.012**	**5.449**	**6.000**	**6.491**
8. Ressources diverses nettes	**2.399**	**1.304**	**2.488**	**1.339**	**1.663**
Total	**75.831**	**81.120**	**87.575**	**91.939**	**95.026**
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	3.113	2.931	3.786	4.097	4.756

(2) A l'exclusion des créances nourries par les banques ou réescomptées.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 - Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	Fin* Déc.1988	Fin* Déc.1989	Fin Déc.1990
EMPLOIS			
1. Encaisses et valeurs à recouvrer	**154**	**117**	**164**
2. Créances sur le Trésor	**3.545**	**5.421**	**5.881**
Dépôts à vue et assimilés	176	282	261
Bons et obligations d'Etat	3.369	5.139	5.620
3. Créances sur les banques	**555**	**357**	**430**
Dépôts à vue	250	133	184
Dépôts à terme et prêts	305	224	246
4. Crédits à l'économie	**20.682**	**23.117**	**27.337**
Court terme	3.662	3.754	4.720
dont : Billets de Trésorerie	(1.034)	(825)	(912)
Moyen et long terme	17.020	19.363	22.617
5. Crédits aux collectivités publiques	**261**	**162**	**43**
6. Titres en portefeuille	**3.105**	**3.291**	**3.317**
Participations	574	825	872
Autres titres	2.531	2.466	2.445
7. Immobilisations	**650**	**796**	**1.168**
8. Emplois divers nets	**1.754**	**1.608**	**1.914**
Total	**30.706**	**34.869**	**40.254**
RESSOURCES			
1. Fonds propres	**3.195**	**3.978**	**4.713**
Capital et dotations	1.055	1.465	1.523
Réserves	1.019	1.071	1.151
Provisions	882	1.172	1.774
Autres	239	270	265
2. Concours de l'Etat	**268**	**274**	**143**
3. Emprunts extérieurs (à plus d'un an)	**9.485**	**9.641**	**11.643**
4. Emprunts intérieurs	**6.786**	**7.853**	**8.701**
Obligations et bons	6.302	7.476	8.432
Obligations	1.811	2.166	2.352
Bons	4.491	5.310	6.080
Prêts et avances des banques	484	377	269
5. Dépôts	**10.972**	**12.978**	**15.001**
Dépôts collectés (1)	1.657	2.602	3.596
Dépôts à vue	1.247	1.990	2.857
Dépôts à terme	410	612	739
Autres dépôts	9.315	10.376	11.405
6. Concours de l'Institut d'Emission	**–**	**145**	**53**
Escompte	–	–	3
Avances	–	145	50
7. Ressources diverses nettes	–	–	–
Total	**30.706**	**34.869**	**40.254**

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Dépôts collectés par la Banque Nationale pour le Développement Economique, le Crédit Immobilier et Hôtelier et la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 - Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1989	1990											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Crédits de trésorerie	**18.741**	**18.950**	**19.004**	**18.289**	**18.228**	**18.680**	**19.001**	**19.698**	**19.946**	**19.534**	**20.225**	**20.182**	**19.758**
Facilités de caisse	10.578	11.527	11.625	11.442	11.657	11.919	11.793	12.279	12.245	11.958	12.409	12.256	11.521
Créances commerciales sur le Maroc	3.906	3.272	3.312	3.203	2.999	3.323	3.506	3.562	3.731	3.718	3.894	4.103	4.468
Avances sur marchandises et warrants	2.570	2.319	2.318	2.079	2.029	1.819	2.018	2.081	2.111	2.045	2.124	2.077	1.993
Escompte de chèques ...	244	303	314	239	259	273	271	270	272	241	316	237	231
Divers	1.443	1.529	1.435	1.326	1.284	1.346	1.413	1.506	1.587	1.572	1.482	1.509	1.545
Autres crédits	**17.199**	**17.059**	**17.359**	**17.594**	**18.070**	**18.063**	**18.716**	**19.223**	**19.551**	**19.761**	**19.840**	**20.351**	**21.241**
Crédits à l'équipement ...	3.876	3.907	3.987	4.070	4.177	4.312	4.452	4.591	4.791	4.953	5.196	5.465	5.828
Crédits à l'exportation ...	5.920	5.734	5.895	5.884	5.920	5.969	6.178	6.346	6.598	6.530	6.433	6.626	7.207
Crédits à l'habitat	2.803	2.845	2.874	2.903	2.911	2.915	2.941	2.940	3.024	3.099	3.131	3.136	3.182
Crédits à la consommation	1.341	1.314	1.317	1.321	1.319	1.352	1.401	1.422	1.456	1.446	1.455	1.495	1.524
Concours aux établissements financiers spécialisés	377	372	390	377	380	412	476	442	393	397	409	400	269
Créances douteuses et contentieuses	1.801	1.863	1.851	1.929	1.997	1.991	1.973	2.066	2.090	2.133	2.083	2.053	2.110
Divers	1.081	1.024	1.045	1.110	1.366	1.112	1.295	1.416	1.199	1.203	1.133	1.176	1.121
Total*	**35.940**	**36.009**	**36.363**	**35.883**	**36.298**	**36.743**	**37.717**	**38.921**	**39.497**	**39.295**	**40.065**	**40.533**	**40.999**
*dont :													
Crédits à court terme ..	29.125	29.104	29.334	28.732	29.014	29.299	30.104	31.156	31.446	31.025	31.507	31.705	31.760
Crédits à moyen terme .	5.065	5.141	5.241	5.343	5.457	5.605	5.759	5.864	6.112	6.272	6.513	6.730	7.091
Crédits à long terme	1.750	1.764	1.788	1.808	1.827	1.839	1.854	1.901	1.939	1.998	2.045	2.098	2.148

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 54 - Evolution des recours des banques à l'Institut d'Emission

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1988												
- Recours sur effets publics	4.092	5.036	5.077	4.747	5.440	9.149	7.811	7.220	6.641	6.401	9.608	4.123
- Recours sur effets privés	3.704	3.667	3.511	3.391	3.161	3.298	3.283	3.720	3.656	3.433	3.839	4.121
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–			–	–		–	–	–
Total(1)	**7.796**	**8.703**	**8.588**	**8.138**	**8.601**	**12.447**	**11.094**	**10.940**	**10.297**	**9.834**	**13.447**	**8.244**
Moyenne quotidienne des recours	7.554	8.422	8.425	8.468	8.482	11.293	11.076	10.726	10.801	9.978	12.165	10.003
1989												
- Recours sur effets publics	4.150	3.120	4.845	5.721	6.347	7.919	9.608	9.925	12.203	12.317	12.300	8.448
- Recours sur effets privés	3.818	3.948	4.165	3.801	3.665	3.713	4.052	4.314	4.336	3.462	3.212	3.900
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–	60	68	80	95	114	141	98	144
Total(1)	**7.968**	**7.068**	**9.010**	**9.522**	**10.072**	**11.700**	**13.740**	**14.334**	**16.653**	**15.920**	**15.610**	**12.492**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne quotidienne des recours	8.168	7.853	8.189	8.790	9.784	10.834	12.643	14.455	13.952	16.015	15.880	12.065
1990												
- Recours sur effets publics	8.150	7.502	8.156	8.817	7.000	8.410	7.000	7.002	6.534	5.410	4.461	2.202
- Recours sur effets privés	3.404	3.753	3.558	3.470	3.591	4.001	3.349	3.224	3.754	2.748	3.249	3.075
- Recours sur effets à moyen terme	180	135	85	140	292	327	404	425	590	527	590	585
Total(1)	**11.734**	**11.390**	**11.799**	**12.427**	**10.883**	**12.738**	**10.753**	**10.651**	**10.878**	**8.685**	**8.300**	**5.862**
Moyenne quotidienne des recours	12.108	11.637	11.661	11.460	11.798	11.156	14.976	14.589	14.269	9.911	8.643	6.924

(1) Recours en fin de mois - chiffres extraits des statistiques monétaires.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 55 - Structure des taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.90	Mai 1991
1. Banques de dépôts .		
A. Comptes à vue :		
Comptes ordinaires	non rémunérés	non rémunérés
Compagnies d'assurances, réassurances, organismes de prévoyance	5	5
B. Comptes sur carnets	8,5 (min)	8,5 (min)
C. Dépôts en dirhams convertibles (à vue et à terme)	Taux libre	Taux libre
D. Comptes à terme et bons de caisse		
à 3 mois	8,5 (min)	8,5 (min)
au delà de 3 mois	Taux libre	Taux libre
2. Caisse d'épargne nationale	9	9
3. Organismes financiers spécialisés		
A. Crédit immobilier et hôtelier :		
Bons à 5 ans	9	Taux libre
Obligations à 15 ans	11	11
B. Banque nationale pour le développement économique :		
Bons à 5 ans	9	Taux libre
Obligations à 15 ans	11	11
C. Caisse nationale de crédit agricole		
Dépôts à vue	5 (max)	5 (max)
Comptes sur carnets	9 (max)	9 (max)
Bons à un an souscrits par les banques	4,25	4,25
4. Billets de trésorerie	Taux libre	Taux libre

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) - Structure des taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.90	Mai 1991
5. Trésor		
A. Bons sur formules émis dans le public		
- à 6 mois	9,5	9,5
- à 1 an	10,5	11
- à 3 ans	12	12
- à 5 ans	13	13
B. Bons en comptes courants (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances)		
Marché monétaire		
- Emissions par adjudications	Taux du marché	Taux du marché
Plancher d'effets publics		
- à 6 mois	4,25	4,25
- à 1 an	4,25	4,25
Emissions spéciales à taux différents		
C. Bons au porteur émis en emploi des comptes capital des non résidents :		
- à 5 ans	8,5	8,5
D. Bons nominatifs émis en emploi de la "réserve d'investissement" :		
- à 10 ans	8	8
E. Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat:		
- à 15 ans	11	11

A. 56 - Structure des taux de refinancement de Bank Al-Maghrib
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.90	Mai 1991
1. Facilités aux banques de dépôts		
Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	7	7
Crédits à moyen terme réescomptables (PME)	7	7
Avances sur le marché monétaire (sur effets publics ou privés)	Taux variable	Taux variable
Avances spéciales	18	18
2. Concours à l'Etat		
En dehors des avances conventionnelles et statutaire, Bank Al-Maghrib accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :		
Avances sur bons C.N.C.A.	8,5	8,5
Mobilisation de traites douanières	8,5	8,5
Avances sur obligations cautionnées	8,5	8,5

A. 57 - Structure des taux d'intérêt débiteurs (1)
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.1990	Mai 1991
1. Banques de dépôts		
A. Crédits à court terme		
- Mobilisables		
Créances nées sur l'étranger et crédits de préfinancement des exportations	9	9
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés	11	11
Warrants céréales (SCAM-CMA)	8	8
Autres crédits mobilisables	12	Taux libre
- Non mobilisables	13	Taux libre
B. Crédits à moyen terme		
- Jeunes promoteurs	9	9
- Mobilisables (PME)	12	12
- Non mobilisables	Taux libre	Taux libre
C. Crédits à long terme		
Tous crédits	Taux libre	Taux libre

(1) Les taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques et les organismes financiers spécialisés ne doivent pas exceder de plus du tiers le taux moyen des adjudications de bons du Trésor à un an du trimestre précédent, tel qu'établi par Bank Al-Maghrib. La moyenne du 1er trimestre de 1991 ressort à 11,40%

A. 57 (suite) - Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Au 31.12.1990	Mai 1991
2. Caisse nationale de crédit agricole		
A. Siège Central et Caisse nationale		
- Court terme		
Warrants	8	8
Céréales et légumineuses	10	Taux libre
Pêche côtière	9	" "
Autres crédits	11	" "
- Moyen et long terme		
Tous crédits d'une durée supérieure à deux ans	Taux libre	Taux libre
B. Caisses locales		
- Court terme		
Céréales et légumineuses	7	Taux libre
Prêts de moissons	3*	" "
Autres prêts	8,5	" "
- Moyen terme		
Tous crédits d'une durée supérieure à deux ans	Taux libre	Taux libre
3. Banque nationale pour le développement économique		
Tous crédits	Taux libre	Taux libre
4. Crédit immobilier et hôtelier		
Tous crédits	Taux libre	Taux libre

* Taux trimestriel.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 58 - Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par Bank Al-Maghrib (1)

- Cours du virement -

	Fin déc. 1989		Fin mars 1990		Fin juin 1990		Fin sept. 1990		Fin dec. 1990	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,40111	1,40531	1,41208	1,41632	1,54878	1,55344	1,57539	1,58013	1,57698	1,58172
1 dollar E.U.	8,1012	8,1424	8,0375	8,0787	8,6793	8,7241	8,2400	8,2838	8,0213	8,0644
1 livre sterling	13,040	13,105	13,205	13,270	15,127	15,201	15,453	15,528	15,457	15,532
1 mark allemand	4,7859	4,8093	4,7457	4,7690	5,1949	5,2205	5,2677	5,2938	5,3551	5,3813
1 florin hollandais ..	4,2379	4,2585	4,2132	4,2338	4,6148	4,6375	4,6713	4,6943	4,7474	4,7706
100 francs belges	22,761	22,869	22,943	23,052	25,282	25,402	25,578	25,699	25,930	26,053
1 franc suisse	5,2432	5,2696	5,3718	5,3987	6,1292	6,1595	6,3491	6,3802	6,2631	6,2940
1 000 lires italiennes	6,3873	6,4183	6,4451	6,4764	7,0830	7,1174	7,0416	7,0761	7,1096	7,1443
100 shillings autrichiens.	68,079	68,396	67,439	67,755	73,876	74,223	74,886	75,238	76,057	76,413
100 pesetas espagnoles..	7,3774	7,4124	7,4097	7,4450	8,4647	8,5045	8,4147	8,4546	8,3980	8,4378
100 yens japonais	5,6285	5,6561	5,1035	5,1296	5,6974	5,7264	5,9623	5,9923	5,9087	5,9386

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, mark finlandais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien, dirham des Emirats Arabes Unis, Ouguiya mauritanienne et Unité Monétaire Européenne (E.C.U.).

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-91-687 du 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 9.668.750 HFL conclu le 17 rebia I 1412 (27 septembre 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et IHC Holland N.V. pour le financement partiel de la livraison d'une drague automotrice.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1991 n° 56-90 promulguée par le dahir n° 1-90-194 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990), notamment son article 12 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de crédit fournisseur de 9.668.750 HFL conclu le 17 rebia I 1412 (27 septembre 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et IHC Holland N.V. pour le financement partiel de la livraison d'une drague automotrice.

ART. 2. – Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991).

Dr AZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-91-702 du 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991) approuvant la convention financière n° EXP/AID-91/013 de 2.454.680.000 LIT conclue le 3 safar 1412 (14 août 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale pour le financement des équipements hydro-mécaniques et électriques destinés aux barrages de Smir et de Garde (oued Sebou).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1991 n° 56-90 promulguée par le dahir n° 1-90-194 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990), notamment son article 12 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention financière n° EXP/AID-91/013 de 2.454.680.000 LIT conclue le 3 safar 1412 (14 août 1991) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale pour le financement des équipements hydro-mécaniques et électriques destinés aux barrages de Smir et de Garde (oued Sebou).

ART. 2. – Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 3 joumada I 1412 (11 novembre 1991).

Dr AZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1321-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu l'avis favorable du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 17 moharrem 1412 (30 juillet 1991),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes annexées au présent arrêté.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, division de la normalisation (SNIMA).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991).

ABDALLAH AZMANI.

*
* *

Annexe

08.5.018	:	corps gras d'origines animale et végétale – Préparation de l'échantillon pour essai ;
08.5.019	:	corps gras d'origines animale et végétale – Détermination de l'absorbance spécifique en rayonnement ultra-violet ;
08.5.022	:	corps gras d'origines animale et végétale – Préparation des esters méthyliques d'acides gras ;
08.5.023	:	corps gras d'origine animale et végétale – Analyse par chromatographie en phase gazeuse des esters méthyliques d'acides gras.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1319-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu l'avis favorable du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 17 moharrem 1412 (30 juillet 1991),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes annexées au présent arrêté.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, division de la normalisation (SNIMA).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991).
ABDALLAH AZMANI.

*
* *

Annexe

03.3.009 : peintures – Classification des peintures, vernis et produits connexes ;
03.3.015 : peintures – Essais de résistance à l'abrasion ;
03.3.019 : peintures – Détermination de la masse volumique des peintures, vernis et préparations assimilées (méthode du pycromètre) ;
03.3.022 : peintures – Détermination du pouvoir éclaircissant relatif des pigments blancs ;
03.3.034 : peintures – Détermination du pH d'une suspension acqueuse d'un pigment ou d'une matière de charge ;
03.3.038 : peintures – Essais de quadrillage des feuils de peintures et vernis ;
03.3.069 : peintures – Essais de tenue d'une peinture à des variations cycliques de température ;
03.3.070 : peintures – Évaluation du rendement superficiel spécifique ;
03.3.078 : peintures – Préparation des supports pour éprouvettes supports en acier ;
03.3.079 : peintures – Préparation des supports pour éprouvettes supports en fer blanc ;
03.3.080 : peintures – Préparation des supports pour éprouvettes supports en aluminium ;
03.3.081 : peintures – Préparation des supports pour éprouvettes supports en verre ;
03.3.103 : peintures – Détermination de la courbe d'évaporation d'un solvant ;
03.3.106 : liants pour peintures – Détermination de l'indice d'acide – Méthode titrimétrique ;
03.3.113 : peintures en poudre thermodurcissable – Détermination de la masse volumique au moyen d'un pycnomètre à air ;
03.3.116 : peintures – Enduits de peinture pour travaux intérieurs – Méthodes de préparation des différents types d'enduits à soumettre aux essais de laboratoire ;
03.3.120 : peintures – Détermination du refus sur tamis des pigments et matières de charge en utilisant l'eau comme liquide d'entrainement – Méthode manuelle ;
03.3.134 : peintures pour l'extérieur des bâtiments – Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades ;
03.3.137 : peintures pour le bâtiment – Spécifications de peintures microporeuses pour façades.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1320-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation de normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu l'avis favorable du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 19 hija 1411 (2 juillet 1991),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes annexées au présent arrêté.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, division de la normalisation (SNIMA).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991).
ABDALLAH AZMANI.

*
* *

Annexe

– NM 05.1.003 : caoutchouc naturel brut – Essai d'indice de couleur ;
– NM 05.1.004 : caoutchouc non vulcanisé – Détermination de l'indice rapide de plasticité – Méthode au plastomètre ;
– NM 05.1.005 : caoutchouc naturel brut – Détermination de l'indice de rétention de plasticité (PRI) ;
– NM 05.1.012 : noir du carbone destiné à l'industrie des élastomères – Détermination de l'indice d'absorption d'iode ;
– NM 05.1.013 : noir du carbone pour l'indice du caoutchouc – Détermination de l'indice d'absorption de phtalate de dibutyle ;
Partie I : Méthode à l'absorptiomètre.
– NM 05.1.015 : caoutchouc – Détermination des cendres ;
– NM 05.1.016 : caoutchouc butadiène (BR) – Types polymérisés en solution – Formule d'essai et évaluation des caractéristiques de vulcanisation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1322-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation ;

Vu l'avis favorable du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 17 moharrem 1412 (30 juillet 1991),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes prévues à l'annexe I du présent arrêté.

ART. 2. – Sont rendues d'application obligatoire, six mois après la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel », les normes marocaines prévues à l'annexe II du présent arrêté.

ART. 3. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie (division de la normalisation).

ART. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991).

ABDALLAH AZMANI.

* * *

Annexes I et II à l'arrêté n° 1322-91 du 6 rebia II 1412 (15 octobre 1991)

Annexe I :

NM 06.7.005 : sources d'éclairage électrique – Lampes à filament de tungstène pour l'éclairage général ;

NM 06.7.007 : sources d'éclairage électrique – Méthode normalisée de mesure de l'échauffement d'un culot de lampe ;

NM 06.7.013 : guide concernant les caractéristiques mécaniques et physiques des lampes tubulaires à filament de tungstène à deux culots axiaux ;

NM 06.7.009 : sources d'éclairage électrique – Lampes tubulaires à fluorescence pour l'éclairage général.

Annexe II :

NM 06.7.005 : sources d'éclairage électrique – Lampes à filament de tungstène pour l'éclairage général ;

NM 06.7.009 : sources d'éclairage électrique – Lampes tubulaires à fluorescence pour l'éclairage général.

Arrêté du ministre des finances n° 1376-91 du 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991) relatif à l'émission de trois tranches d'obligations à cinq ans.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1991 n° 56-90 promulguée par le dahir n° 1-90-194 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990), notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2-90-1019 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990) portant délégation de pouvoir, au ministre des finances, en matière d'émission d'emprunts intérieurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sur l'autorisation d'emprunter donnée par l'article 13 de la loi susvisée n° 56-90, trois tranches d'obligations à cinq ans « 1991 » seront mises en souscription selon le calendrier suivant :

Périodes de souscription	*Dates de jouissance*
– 29 et 30 octobre 1991	31 octobre 1991
– 26 au 28 novembre 1991	29 novembre 1991
– 27 au 30 décembre 1991	31 décembre 1991

ART. 2. – Ces obligations qui seront émises au pair, par coupures de dix mille dirhams (10.000 DH) produiront intérêts au taux de onze et demi pour cent (11,50%) l'an, payables annuellement et à terme échu.

ART. 3. – L'amortissement des obligations relatives aux trois tranches d'émission visées à l'article premier ci-dessus s'effectuera, en totalité, comme suit :

Dates de jouissance	*Dates d'échéance*
– 31 octobre 1991	31 octobre 1996
– 29 novembre 1991	29 novembre 1996
– 31 décembre 1991	31 décembre 1996

ART. 4. – Bank Al-Maghrib est chargée du service financier de cette émission conformément aux dispositions arrêtées avec cet établissement.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991).

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre des finances n° 1375-91 du 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991) relatif à l'émission de trois tranches d'obligations à huit ans.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1991 n° 56-90 promulguée par le dahir n° 1-90-194 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990), notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2-90-1019 du 13 joumada II 1411 (31 décembre 1990) portant délégation de pouvoir, au ministre des finances, en matière d'émission d'emprunts intérieurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sur l'autorisation d'emprunter donnée par l'article 13 de la loi susvisée n° 56-90, trois tranches d'obligations à huit ans « 1991 » seront mises en souscription selon le calendrier suivant :

Périodes de souscription	*Dates de jouissance*
– 29 et 30 octobre 1991	31 octobre 1991
– 26 au 28 novembre 1991	29 novembre 1991
– 27 au 30 décembre 1991	31 décembre 1991

ART. 2. – Ces obligations qui seront émises au pair, par coupures de dix mille dirhams (10.000 DH) produiront intérêts au taux de douze pour cent (12%) l'an, payables annuellement et à terme échu.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 3. – L'amortissement des obligations relatives aux trois tranches d'émission visées à l'article premier ci-dessus s'effectuera, en totalité, comme suit :

Dates de jouissance	*Dates d'échéance*
– 31 octobre 1991	31 octobre 1999
– 29 novembre 1991	29 novembre 1999
– 31 décembre 1991	31 décembre 1999

ART. 4. – Bank Al-Maghrib est chargée du service financier de cette émission conformément aux dispositions arrêtées avec cet établissement.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 rebia II 1412 (28 octobre 1991).

MOHAMED BERRADA.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1369-91 du 16 rebia II 1412 (25 octobre 1991) prorogeant pour une durée de six mois le délai prévu à l'article 3 du dahir n° 1-69-174 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) sur l'immatriculation d'ensemble des propriétés rurales en ce qui concerne la zone dite : « Beni Sbih » sise dans la commune rurale de Tagounite, cercle de Zagora (province d'Ouarzazate).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir n° 1-69-174 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif à l'immatriculation d'ensemble des propriétés rurales, notamment son article 3 (2e alinéa) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1073-90 du 28 rebia I 1411 (19 octobre 1990) ouvrant une zone d'immatriculation d'ensemble dite : « Beni Sbih » sise dans la commune rurale de Tagounite, cercle de Zagora (province d'Ouarzazate) ;

Vu la nécessité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En application des dispositions de l'article 3 du dahir susvisé n° 1-69-174 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969), le délai ouvert pour effectuer, sans frais, les formalités relatives à la procédure d'immatriculation des immeubles compris dans la zone d'immatriculation d'ensemble dite : « Beni Sbih » commune rurale de Tagounite, cercle de Zagora (province d'Ouarzazate) est prorogé pour une durée de six mois.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 16 rebia II 1412 (25 octobre 1991).

OTHMANE DEMNATI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.